

RAPPORT ANNUEL 2013



Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne

Croix-Rouge un jour, Croix-Rouge toujours



Mission de la Croix-Rouge

Protéger la vie et la dignité des personnes les plus vulnérables, leur porter secours et assistance en cas d'urgence, les aider à se réhabiliter de manière durable et à se prémunir contre les effets néfastes des catastrophes à travers la diffusion d'information, tel est le but ultime que s'est fixé la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne.

Ce manuel peut être traduit dans d'autres langues, en totalité ou en partie, pour des usages non commerciaux, à condition que la source soit clairement indiquée.



SOCIÉTÉ NATIONALE DE LA CROIX-ROUGE HAÏTIENNE

Avenue Maïs Gâté, route de l'Aéroport

Port-au-Prince, Haïti HT 6110

Site internet : [http:// www.croixrouge.ht](http://www.croixrouge.ht)

Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne, Rapport annuel 2013

Table des matières	
Mission de la Croix-Rouge	2
Présence de la Croix-Rouge Haïtienne sur le territoire national en 2013 . . .	3
Mot du Président	7
Liste des acronymes	8
Sommaire exécutif	10
2. Budget	12
3. Activités réalisées par les différents secteurs d'activités en 2013	13
3.1. Direction de Gestion des Catastrophes (DGC)	13
3.2 Direction des actions sanitaires et sociales ; soins de santé	22
3.3 Service de gestion du sang	34
3.4 Service ambulancier	38
3.5 Centre de formation	40
3.6. Renforcement des capacités structurelles et organisationnelles	46
3.7. Service diffusion & communication	48
4. Activités réalisées	53
4.1 Les grandes lignes d'action de la nouvelle gouvernance	57
4.2 Perspectives de la DASS	58
5. Conclusion	59
6.1. Rapport final du projet "Initiatives du Premier Intervenant"	60
6.2 Rapport annuel de la Croix-Rouge Jeunesse	64
6.3 Politique nationale du volontariat	69
Annexe 1	72
Annexe 2	81
Annexe 3	89
6.4 Rapport 2013 de la direction du développement des branches	92
6.5. Direction eau et assainissement de la CRH	95



Mots du Président

Le présent rapport couvre les événements, les actions et activités réalisées par la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne sur tout le territoire national au cours de l'année 2013. Cette couverture dont nous devons être fiers reflète l'engagement, le soutien et l'accompagnement des membres, des volontaires et des partenaires locaux et internationaux.

C'est dans cet esprit de solidarité et de don de soi que notre Croix-Rouge a pu fêter ses 81 ans dans une mouvance dynamique et une croissance résolument engagée auprès des populations à risque et les plus démunies.

Quatre ans après le séisme dévastateur de 2010, la Croix-Rouge, forte de l'appui de son équipe de volontaires et de tous ses partenaires locaux et internationaux, des instances de l'Etat et du Gouvernement haïtien, continue à mettre en place plusieurs actions et activités œuvrant au-delà de l'urgence et pour l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables. Ceci, dans un esprit de secours humanitaire de proximité pour répondre aux attentes des populations concernées.

Dans le même temps, notre Société a aussi œuvré dans le souci d'une certaine continuité des actions menées en 2012 dans le respect des principes fondamentaux du Mouvement International de la Croix-Rouge, de la Fédération Internationale de Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, de son plan stratégique 2000-2015 établi sur trois piliers : « les préparations aux catastrophes et réduction des risques – les soins de santé – la gestion du sang ». Ce plan facilite la formulation des plans de contingence et opérationnels aux niveaux régional et national.

L'année 2013 a vu la mise en place du processus d'élection pour une nouvelle formation de la Gouvernance. C'est au mois de novembre 2013 que les membres des comités locaux et régionaux, réunis en assemblée générale, ont participé avec enthousiasme dans le respect des règlements du mouvement à l'élection du nouveau Conseil de Gouvernance de la Croix-Rouge Haïtienne.

Ainsi, aujourd'hui, la Société Nationale est en pleine restructuration et modernisation de sa gestion, comme l'indique le nouvel organigramme qui inclut désormais le département des « innovations et revenus », ce qui permettra d'amorcer la pérennisation des services.

Nous profitons de cet espace pour exprimer notre gratitude et nos remerciements à tous ceux qui ont œuvré pour ce nouveau Conseil de Gouvernance, les organisateurs et partenaires qui nous ont prêté main forte. Grâce à vous tous, volontaires, partenaires, collaborateurs, notre institution reste et demeure une entité nationale phare au service du peuple haïtien.

La publication de ce rapport nous donne l'occasion de témoigner de notre gratitude à l'endroit de nos membres volontaires, nos collaborateurs et partenaires de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, des organisations étatiques et de la presse qui nous ont accompagnés et soutenus tout au long de cette année.



Port-au-Prince, le 10 juin 2014.

Guiteau Jean Pierre, M.D

Président de la Croix-Rouge Haïtienne

Liste des acronymes

AFHIAVIH	:: Association des Femmes Haïtiennes Infectées et Affectées par le VIH
CRH	:: Croix-Rouge Haïtienne
CTC	:: Centre traitement choléra
DASS	:: Direction des Actions Sanitaires et Sociales
DGC	:: Direction de la Gestion des Catastrophes
DG-ECHO/ECHO	:: Direction générale de l'aide humanitaire des Communautés européennes
DPC	:: Direction de la Protection Civile
FICR	:: Fédération Internationale de la Croix-Rouge
FICR	:: Fédération Internationale des sociétés de Croix-Rouge et de Croissant Rouge
FOI	:: Fondation IDEO
IBESR	:: Institut du Bien être Social et de Recherche
INA	:: Integrated Neighborhood Approach
IPI	:: initiative du Premier intervenant
IST	:: Infections sexuellement transmissibles
LUFHIAVIH	:: Lutte des Femmes Haïtiennes infectées et affectées par le VIH
MCFDF	:: Ministère à la Condition Féminine et des Droits de la femme
MINUSTAH	:: Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MoU	:: Memorandum of Understanding
MSM	:: Men having sex with men
MSPP	:: Ministère de la santé Publique et de la Population
OCHA	:: Bureau de coordination des affaires humanitaires
OEV	:: Orphelins et Enfants Vulnérables
PADRU	:: Unité Panaméricaine d'intervention en cas de catastrophe

PMA	:: Poste Médicale Avancé
PNH	:: Police Nationale D'Haïti
PNS	:: Société nationale participante
PNUD	:: Programme des Nations Unies pour le Développement
PREVSIDA	:: Programme de prévention du sida
PSP	:: Programme du Soutien Psychosocial
PSSBC	:: Premiers secours et Santé à Base Communautaire
PTME	:: Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PVVIH	:: Personnes vivant avec le VIH
SIDA	:: Syndrome de l'immunodéficience acquise
SMNI	:: Santé Maternelle et Infantile
SN	:: Société Nationale
SNGRD	:: Système National de Gestion des Risques et des Désastre
SNP	:: Société nationale partenaire
SPGRD	:: Secrétariat permanent de gestion des risques et désastres
SPSC	:: Santé et premier secours communautaire
SRO	:: sérum de réhydratation orale
SSF	:: Sport Sans Frontières
UNFPA	:: Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	:: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPSER	:: Unité de planification, suivi et évaluation
USM	:: Unité de Santé Mentale
UTC	:: Unité de traitement du choléra
VIH	:: Virus de l'Immunodéficience Humaine
WATSAN	:: Water and Sanitation

Sommaire exécutif

La Croix-Rouge Haïtienne a fêté ses 81 ans le 29 mai 2013, tout au cours de l'année. Elle a œuvré dans les secteurs répondant à son plan stratégique focalisé sur les trois piliers.

- la préparation aux catastrophes et réduction des risques
- les soins de santé
- la gestion du sang

Parallèlement à ces trois piliers, la Croix-Rouge Haïtienne continue ses services ; - aux personnes les plus vulnérables, -aux services ambulanciers de prise en charge gratuite des malades et personnes blessées- au Centre de formation au bénéfice des autres services de l'institution et membres du Mouvement, des partenaires externe et résidents vivant dans les communautés à risques

Direction administrative et logistique entité transversale

La direction administrative et logistique de la Croix-Rouge Haïtienne coordonne l'ensemble des activités de la société nationale. Elle a pour but de répondre aux différents besoins de services des secteurs. À ce titre, elle constitue une entité transversale importante, elle comprend quatre services.

1. le Service administratif
2. le Service logistique
3. le Service de la cafétéria
4. le Service de télécommunications

Cette direction supporte toutes les directions et coordinations, les comités régionaux et les services pour la matérialisation des projets. Dans ce contexte elle assure l'émission des réquisitions et des chèques pour, entre autres, les payrolls, les dédouanements et autres. L'objectif de cette direction est de : « renforcer la capacité de la direction administrative et logistique en vue- d'une meilleure application des règlements internes et des procédures,- assurer un meilleur suivi budgétaire et financier avec la comptabilité et la finance et- d'une meilleure gestion des biens de l'institution ». En 2013 cette direction a émis sur une base mensuelle en moyenne 482 chèques et /ou réquisitions

Service de transfusion sanguine

L'année 2013 a été une année pleine de défis, de réalisations et de dynamisme modernisateur.

Le service de transfusion sanguine, a vu accroître sa production de 7,15% en 2013 ce qui représente une augmentation de la demande des produits sanguins allant à 52084 unités de sang prescrits. Le Centre National de transfusion sanguine a pu offrir toute une gamme de produits sanguins tels que : les concentrés de globules rouges, les concentrés plaquettaires, le plasma frais congelé conforme au niveau international. Au cours de cette année, 671 collectes mobiles, 15335 donneurs ont été prélevés en cabine fixe. Au total, 27439 prélèvements ont été réalisés en cours d'année dans les 10 départements et 56 zones du pays alors que l'objectif était fixé à 35000. Ce service a aussi réalisé une série de formation « communication pour le Changement, recrutement et fidélisation des donneurs ». Au total 523 séances de sensibilisation sur le don de sang volontaire..Les responsables de ce service organisèrent aussi des collectes mobiles et en cabines fixes dans les Centres et Postes de distribution pour prélèvements de sang. La stratégie implantée du club des 25 a été un élément motivant et important dans la sensibilisation et la collecte de sang. Cette équipe s'est aussi penché sur le programme IEC et a réalisé 19 émissions de radio. Ces émissions ont porté autant sur la sensibilisation, la fidélisation que sur la prévention du VIH /SIDA. Une dizaine d'autres activités ont aussi été réalisées dans différentes localités. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour satisfaire la demande.

Premier secours et santé à base communautaire

Tout au cours de l'année, les activités de Santé Communautaire ont été mises en œuvre grâce au support de la FICR, des sociétés Croix-Rouge Norvégienne, Française, Allemande, Canadienne particu-

lièrement dans les régions de Léogane, du bas Plateau Central, de Jacmel, de l'Arcahaie. Des réunions de groupe de travail ont été réalisées avec le MSPP.

Tenant compte du fait que les populations les plus vulnérables sont les premières victimes des épidémies, la prévention et la gestion des urgences sanitaires que nécessitent ces épidémies ont été les priorités de la Croix-Rouge Haïtienne. Un accent a été mis cette année au niveau des communautés de Gressier, Cabaret et Arcahaie grâce au support de la Croix-Rouge Italienne et le programme « améliorer l'état de santé des populations vulnérables par une meilleure prévention des maladies transmissibles et épidémiques ». Lors de la période carnavalesque, différentes activités de sensibilisation ont eu lieu portant sur la prévention du cholera, la violence, et les maladies sexuellement transmissibles.

Santé, eau et assainissement

Les activités réalisées en cours d'année ont porté sur la formation en désinfection/pulvérisation préparation des différents types de solutions chlorées, traitement de l'eau, désinfection des foyers victimes du choléra, installations de points d'eau, traitement et distribution de l'eau potable.

Au cours de l'année 2013, la coordination WATSAN (water and sanitation.) qui était sous le département santé a été transformée en Direction elle a facilité le renforcement des capacités des comités régionaux et locaux. Malheureusement cette direction est momentanément en veilleuse en attendant un nouveau budget de deux ans. Le secteur WASH possède aujourd'hui un inventaire de matériel disponible et des ressources humaines comptant près de 500 volontaires et une vingtaine de techniciens.

Préparation aux catastrophes et réduction des risques

Service ambulancier

Le service ambulancier a porté pendant la période sur l'urgence, le service adapté, l'élément spécial.

Le nombre d'intervention ambulanciers d'octobre 2012 à septembre 2013 se lit comme suit

86 événements spéciaux et 87 transport adaptés.

- L'urgence: il s'agit des cas où la présence d'une ou plusieurs ambulances est réclamée pour porter secours à plusieurs victimes.
- le service adapté : il s'agit du cas où le malade fait appel au service ambulancier pour un transport d'un lieu privé à un autre où il bénéficiera d'un service approprié.
- l'événement spécial : il s'agit du cas où l'ambulance et son équipe sont sollicités pour une présence en un lieu d'activités réunissant de nombreuses personnes.
- le transport de vulnérables (personnes âgées), qui le sollicitent.

Les coordonateurs et volontaires secouristes ont été toujours prêts à répondre à l'appel

Centre de formation

Le CDF, avec ses moyens propres (fonds collectées à partir des formations réalisées pour le compte de ses partenaires) a pu renforcer ses capacités à fournir ses services de formation sur tout le territoire. Comparativement à l'année 2012, une augmentation de 8% a été notée sur l'ensemble des formations soit un total de 2591 en 2012 contre 2783 en 2013 ce qui donne une moyenne mensuelle en 2013 de 232.25 personnes.

La capacité de formation du CDF CRH repose sur son réseau de formateurs, 60 sont spécialisés en EVC.

Le CDF dispose de deux salles de formation hautement équipées avec une capacité d'accueil de 50 personnes assises

Le CDF à continuer à donner sa participation à radio Croix Rouge pour ses émissions sur le secourisme ainsi que sur les ondes de radio one 91.5 et radio caraïbes 94.5

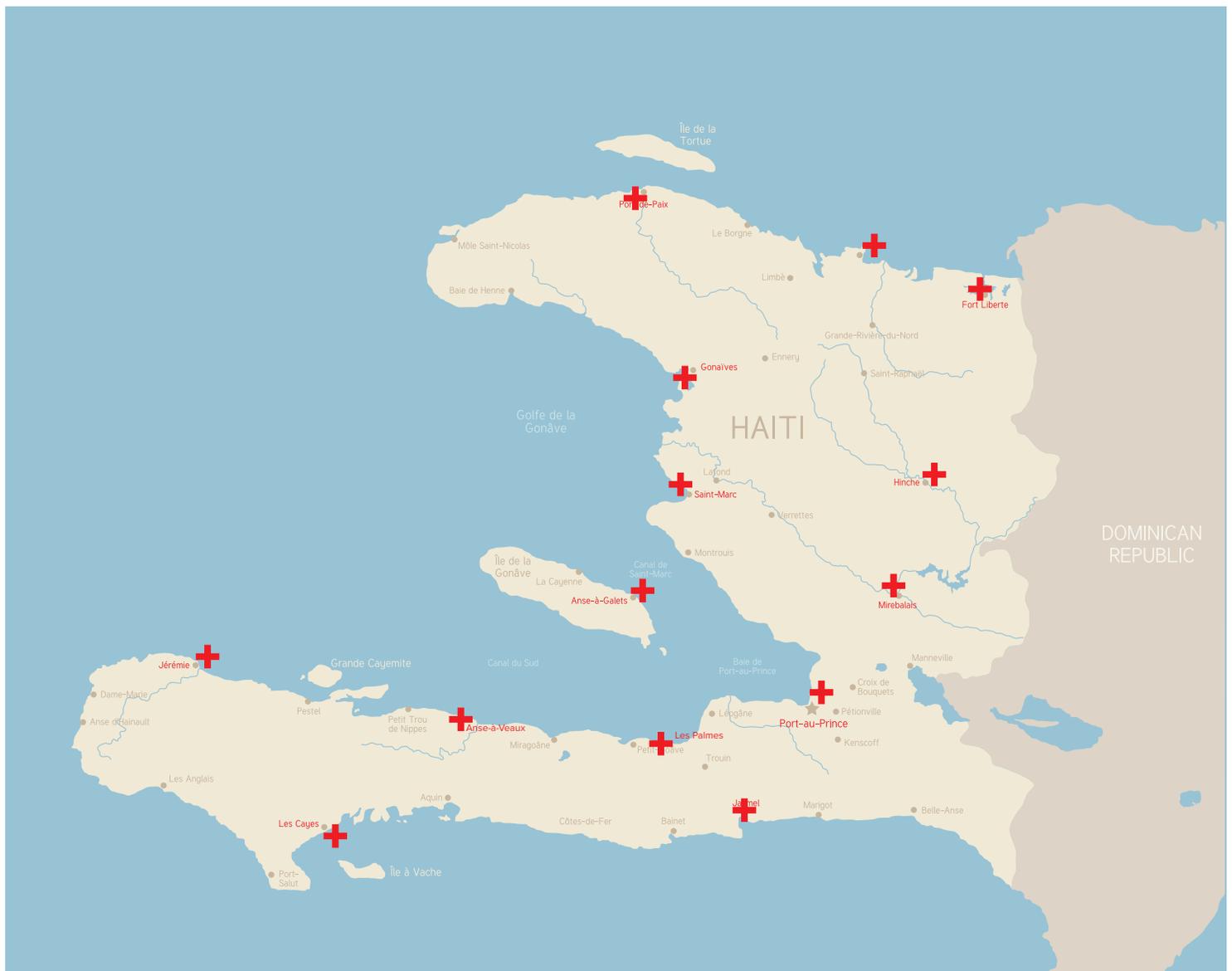
Service de communication et de diffusion

L'action du service de communication et diffusion à porté sur le respect de 7 principes fondamentaux du Mouvement International de la Croix-Rouge.

Les activités planifiés, réalisées ont été regroupées en catégories

- principes fondamentaux et valeurs humanitaires
- communications externe et interne
- appui aux activités opérationnelles
- renforcement institutionnel
- communication de crise
- analyse de la capacité du département de communication en période d'urgence
- partenariat avec les PNS
- obstacles et contraintes
- éléments de progrès
- perspectives et solutions

Présence de la Croix-Rouge Haïtienne sur le territoire national en 2013



2. Budget consolidé de l'année 2013

BUDGET DES PROGRAMMES ET PROJETS • EXPRIMÉ EN DOLLARS AMÉRICAINS

Projets	Partenaires	Durée du projet	Montant	Disponibilité financière 2013	Eff RH	Ress Hum	Activités et fonctionnement	% Budget
PrevSida/HAP Prévention VIH	PSI/HAÏTI / AMCROSS	jan 11 - fev 15	4,271,115 ⁰⁰	1,662,736 ¹²	27	463,558 ⁰⁰	1,199,178 ¹²	20%
PEPFAR II / Sécurité Transfusionnelle	MSPP	sept 12 - oct 13	1,190,990 ⁰⁰	1,190,990 ⁰⁰	123	985,189 ⁰⁰	205,801 ⁰⁰	14%
FONDS MONDIAL / Sécurité Transfusionnelle	PNUD	jan 13 - dec 13	270,323 ⁷⁰	270,323 ⁷⁰	17	186,233 ⁷⁰	84,090 ⁰⁰	3%
Sécurité Transfusionnelle	Croix-Rouge Coréenne	juin 12 - dec 13	1,822,346 ⁰⁰	940,815 ⁰⁸	12	101,572 ⁰⁰	839,243 ⁰⁸	11%
INITIATIVE PREMIER INTERVENANT (Réduction des risques de Désastres)	Croix-Rouge Canadienne	oct 11 - juin 13	774,100 ⁰⁰	464,491 ⁴⁶	4	47,474 ⁶⁹	417,016 ⁷⁷	5%
Programme d'appui psycho-social	UNICEF	jan 13 - dec 13	241,905 ⁰⁰	241,905 ⁰⁰	10	196,549 ⁴⁰	45,355 ⁶⁰	3%
Programme d'appui psycho-social	Croix-Rouge Britannique	jan 13 - juin 13	29,000 ⁰⁰	29,000 ⁰⁰	1		29,000 ⁰⁰	0%
Santé Communautaire	Croix-Rouge Britannique	mar 12 - mar 13	16,900 ⁰⁰	9,240 ⁰⁰	1	12,120 ⁰⁰	(2,880 ⁰⁰)	0%
Renforcement des Capacités	Comité International De La Croix-Rouge	jan 13 - dec 13	107,052 ⁰⁰	107,052 ⁰⁰	3	87,579 ³²	19,472 ⁶⁸	1%
Renforcement des Capacités	Comité International De La Croix-Rouge	jan 13 - dec 13	137,270 ⁰⁰	137,270 ⁰⁰	1	26,181 ³²	111,088 ⁶⁸	2%
Renforcement des Capacités	Croix-Rouge Espagnole	jan 13 - dec 14	62,925 ⁰⁰	62,925 ⁰⁰	3	67,270 ⁰⁰	(4,345 ⁰⁰)	1%
Premiers Secours en santé à Base Communautaire (PSSBC)	Croix-Rouge Norvégienne	jan 13 - dec 13	80,833 ¹²	80,833 ¹²	6	80,833 ¹²	-	1%
Réduction des Risques de Désastres	Croix-Rouge Norvégienne	jan 13 - dec 13	72,161 ⁶⁰	72,161 ⁶⁰	7	72,161 ⁶⁰	-	1%
Renforcement des Capacités	Croix-Rouge Colombienne	oct 11 - dec 13	586,800 ⁰⁰	285,861 ⁴⁴	0	-	285,861 ⁴⁴	3%
Laboratoire de fabrication de Prothèses	Magen David Adom	jan 13 - dec 13	90,714 ⁷⁴	90,714 ⁷⁴	18	90,714 ⁷⁴	-	1%
Santé en Mouvement	Croix-Rouge Italienne		203,758 ⁷²	146,523 ⁸⁶	4	64,567 ⁶⁵	81,956 ²¹	2%
Village Haïtien Solferino	Croix-Rouge Italienne	juil 11-	3,052,941 ⁰⁰	2,491,118 ¹¹	0		2,491,118 ¹¹	29%
Renforcement des Capacités /Diffusion- Communication	Croix-Rouge Française	jan 13 - jan 14	109,373 ⁵⁰	109,373 ⁵⁰	3	26,840 ⁰⁰	82,533 ⁵⁰	1%
Premiers Secours en santé à Base Communautaire (PSSBC)	Croix-Rouge Française	fev 13 - jan 15	81,320 ⁰⁰	81,320 ⁰⁰	2	23,043 ²⁰	58,276 ⁸⁰	1%
Kouri Di Vwazen w	Croix-Rouge Française		37,500 ⁰⁰	37,500 ⁰⁰			37,500 ⁰⁰	0%
Programme Intégré du Grand Nord	Croix-Rouge Américaine	jan 13- dec 15	4,113,548 ⁰⁰	703,496 ⁰⁰				
TOTAL GENERAL DES PROGRAMMES ET PROJETS			13,148,614⁶⁴	8,512,154⁷³	242	2,531,887⁷⁴	5,980,266⁹⁹	100%

3. Activités réalisées par les différents secteurs d'activités en 2013

3.1. Direction de Gestion des Catastrophes (DGC)

Introduction

En 2013, les opérations qui ont suivi la catastrophe du 12 janvier 2010 touchent presque à leur fin. Le Secrétariat de la Fédération se prépare à remettre la responsabilité d'« Institution Directrice » alors que la Société Nationale se prépare à reprendre, en Haïti, le leadership du Mouvement international de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge, conformément à l'Accord de Séville. Dans cette perspective, la Direction de Gestion de Catastrophe, a dû consentir des efforts considérables en vue de jouer correctement son rôle de coordonnatrice dans la réduction des risques et la gestion des désastres.

Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013, des activités ont été planifiées et réalisées à travers les stratégies suivantes :

1. **Révision et mise à jour des plans de contingence régionaux, élaboration de plans de contingence locaux**
2. **Préparation aux catastrophes et réduction des Risques: Niveau Institutionnel**
3. **Préparation aux catastrophes et réduction des Risques: Niveau communautaire**
4. **Protection et Rétablissement des Liens Familiaux (RLF)**
5. **Supervision (suivi et évaluation)**
6. **Coordination et partenariat (interne et externe)**

Tâches principales

Le département de la GRD contribuera au cadre stratégique de la Fédération et au Plan de Développement National de la CRH en réalisant les objectifs suivants :

1. **Les communautés vulnérables ont accru leurs connaissances, leurs compétences et leurs ressources pour réaliser des activités de préparation et de réponse aux désastres, de réduction des risques et des désastres.**
 - Contribuer à l'analyse des risques existants, des vulnérabilités et des capacités dans les endroits et les communautés les plus à risque par l'utilisation d'ÉVC(évaluation de la vulnérabilité et de la capacité).
 - Développer ou soutenir le développement de projets de résilience et des initiatives communautaires appropriées afin de contribuer à la réduction de risque de plus de communautés vulnérables aux désastres.
 - Élaborer des projets et des matériels de formation efficaces en coopération avec le Centre de Formation de la CRH sur les risques et la GRD actuelle et les systèmes de réponse afin de protéger les membres les plus vulnérables de la communauté.
 - Fournir un accès plus sécurisé.
 - Coordonner la réponse du mouvement CR/CR aux désastres en Haïti.

- Planifier et mettre en œuvre la réponse de la CRH et les plans de contingence en lien étroit avec la réponse de la DPC et les plans de contingence.

2. Renforcement institutionnel de la capacité de la Croix-Rouge pour la gestion des risques et des désastres au niveau national et communautaire

- Évaluer les capacités de la SN à travers l'outil d'auto-évaluation SNBP (Société nationale bien préparée).
- Élaborer et mettre en œuvre le programme national de la GRD.
- Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour la préparation aux désastres et être prêt à lancer rapidement des appels et des bulletins d'information.
- Suivre, créer et mettre à jour annuellement le plan d'action national de la GRD.
- Mettre à jour les capacités du personnel et des volontaires de la CRH à la GRD par la formation, des exercices de simulation, le partage de connaissances et des activités sur les leçons apprises, etc.
- Développer les capacités des sections à gérer le rétablissement des liens familiaux, en s'assurant que chaque région ait des volontaires formés et capables de répondre au niveau communautaire au moment nécessaire.
- Élaborer des Procédures Opérationnelles Standardisées (POS), des actions et des matériels de formation sur les mécanismes et les procédures de réponse aux désastres.
- Faciliter la constitution et le pré-positionnement de stocks d'urgence afin de répondre rapidement et efficacement aux urgences.
- Gérer adéquatement la logistique, les systèmes de IT/Telecom et le transport pour la réponse aux désastres.
- Évaluer les capacités de la SN à répondre aux situations particulières de désastre et à définir un appel d'urgence et le genre de soutien externe (FACT, RIT, ERU, DREF) nécessaire dans chaque cas.
- Le département travaillera à l'intérieur du Système National de Gestion des Risques de Désastres afin de renforcer les capacités des comités locaux et régionaux au niveau local.

3. Renforcement de la coordination et du soutien de la Croix-Rouge pour la réduction complète des risques et des désastres et l'approche des Communautés Résilientes et plus Sécurisées à l'intérieur des politiques nationales et du cadre institutionnel

- Travailler en étroite collaboration avec le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) dans des situations où le CICR est l'organisme responsable selon l'Accord de Séville.
- Présenter régulièrement et correctement des rapports au Directeur Exécutif, à la Fédération et les bailleurs sur les activités, les réalisations, les défis et la situation financière.
- Établir des liens et promouvoir la coordination et la coopération avec d'autres partenaires, le CICR, les SNP ou d'autres programmes de la FICR, afin d'assurer la gestion adéquate des ressources.
- Améliorer la coopération avec les agences gouvernementales concernant les désastres (DPC), les institutions internationales (ECHO, PNUD, BM, etc.) et d'autres organisations internationales et nationales de la société civile et du secteur privé travaillant dans le domaine de la Gestion des Désastres et de la Gestion des Risques de Désastres.
- S'assurer que la société nationale ait un rôle actif dans le système national de gestion des Risques de désastres.
- Élaborer, mettre à jour et intégrer les politiques de Gestion des Risques et des Désastres et les positions organisationnelles sur des sujets importants tels que la gestion des risques à base communautaire, la mitigation des désastres, l'adaptation et la mitigation du changement climatique, les risques urbains, etc.
- Élever le profil de la SN dans le domaine de la GRD et les forums au niveau national et international.

ACTIVITES REALISEES

I- Préparation aux catastrophes et réduction des risques: niveau institutionnel

a) Formation des volontaires de la Société Nationale

Formation et recyclage des relais du projet « Kouri Di Vwazen w »

(CONTENU : Notions de base en GRD, diffusion Croix-Rouge, composition et fonctionnement du SNGRD, contrôle des épidémies : épidémies courantes ; cholera, malaria, typhoïde, fièvre dengue, rôle des relais, potabilisation d'eau et assainissement, la communication interpersonnelle et sensibilisation communautaire)

- Atelier de partage d'expérience et recyclage des relais 127 garçons et 91 femmes = 218 participants 13, 14 janvier.
- Formation sur les techniques de Recherche et Sauvetage 15 volontaires (1 femme et 14 garçons).
- Formation Recherche et Sauvetage en Milieu Urbain 10 volontaires (2 femmes et 8 garçons).
- Formation ENI (équipe nationale d'intervention) 30 volontaires (10 femmes et 20 garçons)
- Pour la région Ouest métropolitaine deux groupes de 36 volontaires ont participé aux séances de formation soit un total de 72 relais. (Du 26 au 28 et du 28 au 30).
- Pour le Nord 50 volontaires ont participé aux séances du 29 au 31 août 2013.
- Pour la Grand'Anse 39 volontaires ont participé aux séances août 2013.
- Pour le Nord-Ouest, 36 volontaires ont participé aux séances du 5 au 9 Septembre 2013.
- Pour le Nord-Est du 24 au 28 Octobre 2013, avec 36 participants.
- Une rencontre d'orientation pour les présidents et coordonateurs des comités régionaux du Haut et Bas Plateau.
- Formation EDAB/Relief (évaluation des dégâts et analyse des dommages).
- Dans la Grand'Anse, du 23 au 28 septembre 2013, 25 volontaires de différentes communes ont participé à une formation sur les modes d'évaluation et de distributions sans oublier les notions de base du Projet Sphère. 10 volontaires étaient déjà formés au cours de l'année. Ce qui porte le nombre à 35.
- Formation Premiers soins (Prestation de services en renforcement du CDF).

Les moniteurs (2) de la DGC ont préparé et réalisé une formation en premiers soins pour le Centre de Formation à l'intention des employés du projet INA de la Fédération (45 personnes) cette formation s'est réalisée du 19 au 23 août 2013 au CDF.

Test d'évaluation effectuée par les 2 moniteurs en premiers soins, des personnes formées par les moniteurs du CDF.

b) Révision et mise à jour de Plan de contingence des branches

Au cours de la période janvier-septembre 2013, la DGC a procédé à la révision et la mise à jour des plans de contingence des comités régionaux suivants :

- Sud
- Sud-Est
- Grand'Anse
- Nippes
- Nord
- Nord-Ouest

Toutefois, elle a démarré le processus d'élaboration des plans de contingence locaux. Par ailleurs, les neuf (9) comités locaux du Sud-Est ont pu élaborer leurs plans de contingence. Cette initiative

se poursuivra pour les comités locaux des autres branches régionales de la Croix-Rouge à partir de l'année 2014.

c) Dotation de matériels et équipements (intervention, protection et visibilité, communication)

- Les relais KDV ont reçu des sacs à dos, t-shirts, jacket et bottes. Ils ont reçu les matériels nécessaires pour continuer le travail de sensibilisation porte-à-porte: affiches, pamphlets, colle, fiche de rapport.
- Activation du réseau téléphonique KDV (369 lignes) fermé en décembre 2013
- Acquisition de 14 téléphones SAT
- Renouvellement d'assurance et entretien pour 12 motocyclettes
- Les membres des équipes nationales d'intervention (ENI) du Sud-Est et des Nippes ont reçu les sacs contenant les matériels d'intervention.
- Les membres des Comités locaux et régionaux ont reçu des t-shirts arborant le logo de la CRH
- Perte d'une motocyclette (Cap Haïtien)
- Visites de coordination et de suivi du KDV
- Sensibilisation pendant les jours gras au Cap-Haïtien et fin d'année aux Gonaïves

d) Renforcement des Infrastructures du Centre Opérationnel de Gestion des Crises

- Installation d'un conteneur dépôt pour entreposer les équipements pour les équipes de Recherche et de sauvetage (vertical, espace confiné, aquatique et inondable).
- Aménagement d'un hangar pour le bateau de sauvetage.
- Réhabilitation d'un conteneur disposant de deux douches, 2 WC et 2 lavabos.

II- Préparation aux catastrophes et réduction des risques: Niveau communautaire

a) Activités de sensibilisation

- Réalisations de multiples activités de sensibilisation aux risques naturels et environnementaux sur tout le territoire national à travers les relais communautaires du projet KDV. Les relais ont pu sensibiliser plus de 160 000 familles en porte à porte et 468 331 personnes lors des séances en grand public.
- Commémoration de la journée internationale de la prévention ces catastrophes dans la quasi totalité des comités régionaux : activités de sensibilisation, conférence-débat, marche, jeu **TÈ MALÈ**.

b) Préparation des membres des Equipes d'Intervention Communautaires

- Première rencontre d'orientation le 27 Octobre 2013 avec les membres de l'équipe d'intervention communautaire de Silo et remise de certificats suite aux formations reçues par le CDF
- Deuxième rencontre d'orientation en vue de la préparation de l'activité de sensibilisation et présentation grand public.

(À noter que la présentation grand public a eu lieu le samedi 9 novembre dernier)

c) Dotation d'équipements et matériels d'intervention, de protection et de visibilité et du système d'alerte précoce (suivant la méthodologie)

Remise de matériels aux (8) équipes d'intervention communautaire se trouvant dans les départements suivants :

- Sud-Est : localités de Lafond, La gosseline, Coq chante et la Montagne
- Ouest métropolitaine: Silo (Delmas 33) et ruelle Titus (Carrefour)
- Ouest Gonâve : Pointe-à-Raquette et Anse-à-Galets

III- Préparation et Réponse aux catastrophes

a) Evaluation de la capacité de réponse de la SN – Inventaire de stocks

- Début Août 2013 : Réalisation d'une tournée d'évaluation et d'inventaire des stocks pré positionnées dans 10 comités régionaux et deux comites locaux de la CRH. Cet inventaire est la deuxième réalisée conjointement avec le département Logistique de la Fédération Internationale.
- Août 2013 : Réalisation de l'Inventaire des stocks des matériels d'intervention et de visibilité dont dispose la DGC.

b) Evaluation de dommages et évaluation de besoins

- Suite aux pluies diluviennes qui ont causé une inondation dans le Bas Plateau Central dans la zone de Desvarieux, une évaluation a été conduite en coordination avec le Président Régional, le 29 septembre 2013.
- Evaluation à Carrefour le 3 octobre 2013, suite à de forts vents ayant causé des dégâts sur les habitations (toits emportés et maisons endommagées).

c) Intervention - Distribution d'articles non alimentaires (NFI)

- Distribution à Carrefour le 7 octobre 2013 au profit des familles victimes (68) du passage des forts vents. Le support consiste en kits outils et devrait aider dans le montage des toitures.
- Distribution au profit des détenus de la prison civile de Hinche de 75 kits d'hygiène le 27 octobre 2013, jour international de la détention.
- Distribution de kits d'hygiène au profit des personnes vivant avec un handicap dans les régions Sud, Nord-Est, Bas-Artibonite à l'occasion de la journée internationale de Prévention des Catastrophes.
- Distribution de NFI à plus de 150 personnes déportées.

IV- Protection et Rétablissement des Liens Familiaux (RLF)

- Au début du mois d'août 2013, nous avons mis l'emphase sur les préparatifs devant amener à la tenue des missions d'évaluation des besoins et des capacités en Rétablissement des Liens Familiaux (RLF) au niveau des branches régionales de la CRH.
- Mi-août 2013 : Finalisation des termes de référence de l'évaluation ainsi que le calendrier des missions et le budget approprié suivant l'échantillon qui a été établi.
- Entre fin août et début septembre 2013 : Préparation des rencontres d'entretien sur le terrain avec l'appui des membres des comités régionaux de la CRH.
- Mi septembre et début novembre 2013 : Réalisation des missions d'évaluation au niveau de 8 branches régionales de la CRH.
- Traitement de six (6) cas RLF dans l'intervalle d'août à octobre 2013.

V- Co-organisation de l' « Ecole de Terrain des Amériques »

Du 28 novembre au 15 décembre 2013, la Direction de Gestion des Catastrophes (DGC) a co-organisé, avec son vis-à-vis de la République, un séminaire pratique connu sous le nom d' « Ecole de Terrain des Amériques ». Il s'agit une session de formation au cours de laquelle les participants interviennent directement dans une communauté vulnérable en apprenant des techniques nouvelles.

Cette activité a réuni des jeunes représentants de toutes les sociétés Croix-Rouge du continent américain, avec au moins deux pays invités du continent africain. Cette activité a été réalisée avec le support financier de la Croix-Rouge Canadienne, et la Croix-Rouge Finlandaise.

Lors de cette session, 10 volontaires de la Croix-Rouge Haïtienne, spécialisés dans les thématiques suivantes : santé, eau et assainissement, logement, évaluation et distribution, moyens de vie, utilisation

ODK et Méga V et 2 chauffeurs ont pris part activement à l'école. Ils ont passé le test final avec les participants et ont obtenu de très bonnes notes. La CRH a mis à leur disposition 2 véhicules 4x4 et des NFI pour les distributions dans les communautés. Un plan d'action est développé pour le suivi par les 2 SN dans les communautés.

VI-Supervision (suivi et evaluation)

- Visite de supervision des activités GRD dans les branches effectuées sur une base non régulière, faute de temps et de moyens et de cadres suffisants.

VII- Coordination et partenariat (interne et externe)

- La participation des cadres de la DGC dans la plateforme nationale regroupant tous les acteurs humanitaires travaillant dans la GRD, dans les tables sectoriels ou comités thématiques et comité de pilotage (CTESP, CTEGAP, Résilience, Tsunami).
- Participation aux forums sur la préparation et la réponse avec les acteurs du système des nations-Unies et autres organisations œuvrant dans la GRD.
- Coordination régionale et nationale dans le cadre de certains projets. Exemple : Initiative premiers Intervenants (IPI) (fin du projet le 30 septembre)
- Coordination avec les autres secteurs de la SN : CDF, DASS, branches, communication, logistique et finances
- Participation au deuxième atelier des leçons apprises par le mouvement CR sur l'opération d'Haïti à Panama.
- Participation à la rencontre sur la Résilience Communautaire à Panama.
- Participation dans les rencontres mensuelles sur la GRD avec les PNS et le TMC de la fédération.

POINTS FORTS :

- Disponibilité des cadres et de volontaires formés et équipés
- Disponibilité d'infrastructure adéquate pour travailler au camp de base
- Esprit d'équipe tant au niveau national que régional. Nous parlons un seul langage.
- Réseau de communication renforcé ce qui permet un flux d'information continu et en tout temps entre les membres de la gouvernance locale, régionale et les cadres du niveau national
- Capacité de réponse renforcée dans les branches
- Bonne collaboration avec les cadres de certains services ou directions lors des urgences
- Support financier des partenaires du mouvement au programme KDV et aux programmes de Réduction des Risques dans certaines régions du pays.
- Renforcement du rôle d'auxiliaire de la Société Nationale par notre présence et apport dans toutes les rencontres et activités du Système national de Gestion des risques et des désastres (SNGRD)
- Disponibilité d'un cadre servant de guide pour les activités GRD exécutées par les SNP

VIII- Contraintes :

- Notre dépendance de la fédération pour presque tout (salaire du personnel, carburant et véhicule, cout opérationnel pour le fonctionnement du bureau)
- Manque de transparence de la Fédération dans la gestion des fonds des projets que la DGC implémente.
- Pas de moyens logistiques et financiers pour garantir le renflouement de stocks de contingence dans les branches.
- Désengagement constatée de la Fédération dans le dossier des stocks d'urgence se trouvant dans les branches qui arrivent à expiration d'ici la fin du mois de novembre 2013.
- Pas de moyens financiers pour la Supervision par les cadres de la DGC des différentes activités GRD qui sont en cours d'exécution dans certaines branches régionales et locales.
- Insuffisance de fonds pour l'implémentation du projet KDV comme prévu.
- Manque de personnel pour l'accompagnement technique, l'encadrement des relais et aussi pour la gestion financière du projet KDV
- Manque d'implication de certains services et Direction dans les activités de préparation des documents stratégiques de la SN.

IX- Perspectives 2014

- Exécution des missions d'évaluation RLF restantes auprès des Comités régionaux de la Gonâve et de l'Ouest (novembre 2013)
- Rédaction et présentation du rapport d'évaluation RLF (novembre – décembre 2013)
- Formation des volontaires RLF au niveau de toutes les branches régionales (décembre 2013)
- Participation à l'école de terrain « Americas Field School 2013 » au niveau de la frontière haïtienne dominicaine à Hondovalle – Savanette qui sera organisé par la Fédération internationale CR/CR (du 28 novembre au 14 décembre 2013)
- Consolidation de l'inventaire des biens, meubles, immeubles et stocks d'urgence de la DGC au niveau national est en cours de finalisation pour la préparation du rapport annuel 2013.
- Révision du plan d'action pour l'année 2014 en tenant compte de la réalité : fin du projet financé par la Croix-Rouge Coréenne et continuité avec le projet financé par la branche Hong Kong de Croix-Rouge de Chine : diminution du personnel, réduction de la flotte des véhicules, pas de budget de fonctionnement c. (janvier 2014 / avec la fédération)
- Elaboration d'un document de programme pour le « Kouri di Vwazen W ».
- Elaboration d'une nouvelle proposition pour le projet IPI.
- Préparation de DREF en prévision aux élections nationales et au carnaval national (janvier 2014)
- Elaboration d'un document de projet GRD pour La Gonave (perspective financement avec la CR de Belgique)
- Formation en techniques EDAB/Relief pour les volontaires des Comités Régionaux du Nord'ouest, du Nord et du Nord-Est. Documentation prête. Financement probable de la CR Américaine (Janvier 2014).
- Formation des équipes nationales de réponse des 14 branches sur l'outil Mega V pour la réalisation des évaluations post catastrophes et des distributions en vue de standardiser les interventions en utilisant la technologie. TdR préparé, matériels commandés disponibles au pays, fonds disponibles. Il reste le facilitateur à solliciter de PADRU. Support CR Colombienne (janvier 2014)
- Supporter la mise en œuvre du DIPECHO IX
- Orienter et accompagner les PNS dans l'implémentation de la stratégie 2010-2015 de la CRH.

X- PHOTOS



Formation des Relais du Nord-Est



Formation dans le Nord-Est



Formation des Relais du Nord-Ouest

Statistiques des activités réalisées pour l'année 2013

Types d'activités	Date	Nombres de bénéficiaires	Femmes	Hommes
Formation relais KDV	13 au 15 jan 2013	218	91	127
Formation recherche et sauvetage en milieu inondable	08 au 14 avril 2013	15	1	14
Recherche et sauvetage en milieu urbain		10	2	8
Formation ENI	18 au 22 mars 2013	30	10	20
Relais KDV Ouest	23 au 28 aout 2013	72	34	38
Formation 50 relais KDV Nord	29 au 31 aout 2013	50	19	31
Formation KDV Grand'Anse	05 au 08 aout 2013	39	15	24
Formation KDV Nord-Ouest	05 au 09 sept 2013	36	13	23
Formation relais KDV Nord-Est	24 au 28 oct 2013	36	12	24
Formation EDAB, distribution Grand'Anse	23 au 23 sept 2013	25	12	13
Formation EOPC Sud-Est	25 au 28 mai 2013	51	20	31
EOPC OUEST	14 au 17 mai 2013	26	10	16
EOPC La Gonâve	08 au 11 juill 2013	30	10	20
TOTAL FORMATION		638	249	389

Statistiques des activités réalisées pour l'année 2013

Types d'activités	Date	Nombres de bénéficiaires	Femmes	Hommes
DISTRIBUTIONS				
Distribution NFI à Carrefour	07 oct 2013	87 kits d'outils		
Hinche	31 déc 2013	520 kits d'outils 700 kits d'hygiène		
Mirebalais	31 déc 2013	10 kits d'outils 60 kits d'hygiène		
Hinche	déc 2013	250 moustiquaires, 125 kits d'hygiène		
ouest	03 déc 2013	114 kits d'hygiène		
Total bénéficiaires pour la distribution		1086 familles		
Sensibilisation porte-à-porte		160,000 familles x 5 = 800,000		
Sensibilisation Grand Public (Eglises, Marchés...)		Environ 468,331 personnes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
TOTAL DES PERSONNES SENSIBILISÉES POUR TOUT LE PAYS		800,000 + 468,331 = 1,268.331	500,331	768,000

3.2 Direction des actions sanitaires et sociales ; soins de santé

INTRODUCTION

Les problèmes de santé en Haïti constituent d'importants freins au bien-être de la population et sont source de défis pour le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) de même que pour tous les acteurs intervenant dans le domaine de la santé. L'approche de la CRH, dans le cadre de son mandat d'auxiliaire des pouvoirs publics en matière de santé consiste à accompagner et supporter le Ministère de la Santé. Pour ce faire, la Société Nationale développe sans cesse sa présence, renforce la capacité de son réseau de volontaires afin de contribuer de manière effective à l'amélioration des conditions sanitaires de la population principalement les plus vulnérables que ce soit dans les situations d'urgence ou les programmes de développement à long terme. Ainsi, ce mandat de la Société Nationale est rempli à travers la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale dont les activités s'articulent autour de cinq grandes composantes qui sont complémentaires : la Santé Communautaire, les Urgences Sanitaires, la Santé de la Reproduction et la lutte contre le VIH/Sida, la Prévention de la Violence et l'Appui Psychosocial.

OBJECTIF GENERAL

Promouvoir des modes de vie plus sains et plus sûrs en développant ses capacités de mobilisation communautaire, afin d'avoir un impact durable sur la santé de la population haïtienne en cas d'urgence et dans le cadre des programmes de santé sur le long terme.

POPULATION CIBLE

Personnes vulnérables au niveau du pays.

A.- Santé Communautaire

Les Premiers Secours et Santé à Base Communautaire en Action, approche proposée par le mouvement et adoptée par le programme de santé communautaire de la Croix-Rouge Haïtienne, entend de façon durable renforcer la capacité des communautés à adopter des comportements favorables à la santé et réagir de façon adéquate face aux imminentes catastrophes. Les volontaires de la Croix-Rouge Haïtienne et facilitateurs communautaires constituent l'épine dorsale de cette approche. Ses zones d'implémentation sont surtout : Delmas 9, Arcahaie, Saut d'eau, Léogane, Jacmel et la Région Goâvienne comprenant Petit Goâve et Grand Goâve. Les activités de la Santé Communautaire sont réalisées suivant l'objectif global : « **Contribuer à la création d'un environnement sanitaire propice et des conditions de vie saines dans les communautés ciblées par la mise en œuvre de l'approche PSSBC en réduisant les vulnérabilités liées aux blessures et maladies et en renforçant la résilience des communautés** » et 4 objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1: Renforcer les capacités de la CRH à mettre en œuvre l'approche PSSBC dans ses programmes de santé communautaire en harmonie avec les stratégies du MSPP.

Durant l'année 2013, la Santé Communautaire a priorisé la formation des facilitateurs communautaires ou volontaires de la CRH basés spécialement dans les communautés cibles du projet. Ainsi 3602 volontaires ont reçu une formation sur

Formation	Quantité
Premier secours	1284
Enquêtes de base et collecte des données	67
Approche PSSBC	1314
Hygiène de la femme/Hygiène de la peau	157
Conduite de réunion et élaboration de rapport	40
Plaidoyer	37
Maladies prioritaires	369
Planification familiale/Maternité sans risque	244
Dépistage de la malnutrition aiguë	31
Infection de la peau	41
Gestion des Ordures	18
Total	3602

l'approche et sur d'autres thématiques prioritaires selon les besoins de chaque zone d'implémentation. Parmi eux, 14 ont été formés sur l'utilisation de téléphone mobile pour mener une enquête de base.

Objectif spécifique 2: Améliorer les systèmes de mise en œuvre de l'approche PSSBC dans les branches ciblées en utilisant des outils adaptés en matière de planification, exécution, suivi, évaluation, rapportage et de formation.

La traduction des manuels PSSBC en créole est terminée. Les documents seront soumis au Ministère de la Santé Publique en vue de leur validation.

Objectif spécifique 3: Améliorer les connaissances sur la prévention et la promotion de la santé et les pratiques sécuritaires dans les communautés ciblées à travers l'approche PSSBC.

Les volontaires et facilitateurs communautaires ont effectué des visites domiciliaires et sensibilisé la population des zones cibles sur les différents sujets développés en santé communautaire comme : la promotion de l'hygiène, la prévention du choléra et la diarrhée, la prévention de la malaria, la prévention du VIH/SIDA, la prévention de la violence, l'hygiène dentaire, les brûlures, la vaccination des enfants et des femmes enceintes, la maternité sans risques et les soins du nouveau-né.

Notons que les séances de sensibilisation ont été tenues soit au moment des fêtes patronales soit dans des moments bien précis à travers du porte à porte ou des focus groupes. Deux mille quatre cent douze (2412) focus groupe ont été réalisés pour la période.

Objectif spécifique 4: Améliorer la coordination interne de l'approche PSSBC et la coordination extérieure avec le MSPP et les autres intervenants.

Les activités de la Santé Communautaire ont été mises en œuvre grâce au support de ses partenaires: la FICR à Léogane, la Croix-Rouge Norvégienne dans la Région Goâviennaise, la Croix-Rouge Française à Delmas 9, la Croix-Rouge Allemande à Arcahaie, la Croix-Rouge Finlandaise au bas-plateau (Saut-d'eau) et la Croix-Rouge Canadienne à Jacmel. Quatre (4) réunions de groupe de travail ont été réalisées avec ces partenaires et le MSPP.

Le Chef de service de la santé communautaire a participé dans une rencontre au Panama en vue du renforcement des capacités de la zone Amérique au Panama. La Directrice de la DASS a été à Genève pour la présentation des réalisations de la santé Communautaire pour l'année 2013.



Défis

Le (MoU) de la Santé Communautaire n'a pas été approuvé et a constitué un défi majeur pour le projet. Les activités dans les nouvelles zones sont restées paralysées.

B.- Urgences sanitaires

Les épidémies constituent une menace permanente pour le bien-être des communautés partout dans le monde, en particulier dans les sociétés où les ressources sont très limitées. Gérer les épidémies ou, de préférence, les prévenir, est une des priorités de la Croix-Rouge Haïtienne ainsi que du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, car souvent, les populations vulnérables sont victimes des épidémies lorsqu'elles sont confrontées à des situations d'urgence. Pour effectuer la prévention, et la gestion des épidémies, la CRH utilise les volontaires. Des connaissances préalables leur sont indispensables pour faciliter des interventions de manière rapide et efficace et appropriées au niveau de leurs communautés. Le programme des Urgences Sanitaires, en harmonie avec la Santé Communautaire vise à renforcer la capacité de ces volontaires pour fournir la réponse. Les activités menées consistent dans la surveillance épidémiologique communautaire dans les départements les plus vulnérables. Un accent a été mis cette année au niveau des communautés de Gressier, Cabaret et Arcahaie grâce au support de la Croix-Rouge Italienne par le projet Trento et la Croix Américaine suivant l'objectif général du programme : « Améliorer l'état de santé des populations vulnérables par une meilleure prévention ».

Activités	Quantité
Visites domiciliaires	273907
Personnes sensibilisées	701077
Personnes ayant reçu les premiers soins	463
Personnes orientées vers des centres de santé	5522

tion des maladies transmissibles et potentiellement épidémiques dans les communautés en Haïti » et les 3 objectifs spécifiques.

Objectif spécifique 1: Améliorer la santé des populations vulnérables contre les maladies transmissibles et vectorielles (malaria, diarrhées, dengue, ...)

Les Urgences sanitaires ont utilisé les volontaires de la CRH formés sur le contrôle des épidémies pour mener des activités de sensibilisation de la population sur les maladies potentiellement épidémiques, le traitement d'eau, le lavage des mains, la préparation du sérum oral, la prévention des IST/VIH/SIDA et les maladies diarrhéiques. L'équipe a mis un accent particulier sur les deux périodes carnavalesques et les festivités du Rara à Léogane. Les jeunes écoliers de Gressier ont aussi bénéficié des activités de sensibilisation, 100 d'entre eux ont participé aux activités de camp d'été tenues pendant la période estivale.

La Croix-Rouge Américaine a supporté les Urgences sanitaires pour répondre à l'épidémie de choléra spécialement dans la commune de l'Arcahaie. Ainsi, 115 points de distribution d'ORS ont été identifiés dans 4 sections communales de l'Arcahaie, 31 points de lavage des mains dans 31 écoles au niveau de la commune ont été construits et 45000 personnes de la population archeloise ont été sensibilisées et ont reçu au moins un pamphlet de message préventif du cholera.

Activités	Quantité	Remarques
Sensibilisation (243203 personnes touchées)	31500	Les deux périodes carnavalesques
	630	Festivités du Rara à Léogane
	1769	Jeunes dans leurs écoles à Gressier
	209304	Activités routinières à Gressier et Arcahaie
Camp d'été	100	Camp d'été à Gressier

AUTRES INFORMATIONS

Lors de la période carnavalesque en février, différentes activités de sensibilisation sur la prévention du choléra, la violence basée sur le genre ont eu lieu à Jacmel, aux Cayes et au Cap-Haïtien. La Croix-Rouge Haïtienne a mis en place un Poste Médical Avancé (PMA) avec six (6) lits. Quinze (15) ambulances ont été déployées sur tout l'axe routier menant au département du Nord et trois bateaux de sauvetage mis à la disposition de la population, six points de lavage des mains ont été fixés dans plusieurs recoins de la ville.

Ces actions se sont répétées lors du carnaval des fleurs en Juillet 2013. Cette fois quatre ambulances ont été déployées permettant à 168 personnes blessées d'être transportées ou bien au PMA mis en place ou bien à un autre centre hospitalier de la place.

Objectif spécifique 2: Renforcer les capacités de réponse de la Croix-Rouge Haïtienne dans la lutte contre les épidémies

Le programme fournit aux volontaires et facilitateurs communautaires de la CRH une formation complète sur le contrôle des épidémies. Pour cette année la priorité a été donnée aux volontaires de Léogane, Gressier, Jérémie, Jacmel, les Cayes, Arcahaie et les mobilisateurs communautaires du programme INA.

Formation	Participants
Contrôle des épidémies	519
Prévention de la Grippe AH1N1	229
Prévention du choléra	972



Distribution de moustiquaires à Gressier

Objectif spécifique 3: Assurer la coordination et le suivi des interventions de lutte contre les épidémies dans les branches de la Croix-Rouge Haïtienne.

L'équipe a participé à plusieurs rencontres avec le MSPP pour la planification de la campagne de vaccination contre le choléra dans les départements du Nord, du Nord-est et du Centre spécialement dans 3 communes dont une commune par département : Petite-Anse, Les Perches, Lascahobas. Il y avait une disponibilité de 198 000 doses de vaccin.

La Croix-Rouge Haïtienne est auxiliaire des pouvoirs publics. En tant que tel, le MSPP a fait choix de la CRH pour supporter les activités de vaccination. Ainsi, l'équipe a effectué la livraison complète des matériels promotionnels (pamphlets, dépliants, calendriers de vaccination) pour le ministère dans toutes les 13 branches.

La coordination des Urgences Sanitaires effectue le suivi des interventions effectuées au niveau du terrain de manière continue avec le support des volontaires déjà formés au niveau des branches. La mise en œuvre de ses activités est supportée par la Croix-Rouge Italienne à travers le projet Trento à Gressier et la Croix-Rouge Américaine au niveau de Cabaret/Arcahaie.

Défis

La signature de MoU entre la Fédération et la CRH n'a pas été approuvée et a impacté de manière négative les activités planifiées.

C.- HIV/SIDA

Le VIH/Sida, continue d'être un problème de santé Publique en Haïti. L'accès limité aux soins de santé, l'extrême pauvreté, la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/sida, les conditions générales de vie post-tremblement de terre ont considérablement augmenté la vulnérabilité de la population comme en témoignent les grossesses non désirées surtout chez les adolescentes dans les camps, et d'autres zones vulnérables ont considérablement ralenti la mise en œuvre d'une réponse adaptée et efficace à la problématique des IST/VIH/Sida. Associée à cette situation, une augmentation du nombre de travailleurs de sexe a été remarquée, des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes et des cas de sexe transactionnel se repentent de plus en plus. C'est dans un pareil contexte que la CRH dans sa mission d'auxiliaire des pouvoirs publics se propose de contribuer aux interventions de lutte contre les IST/VIH/Sida. L'objectif général du programme est de « Contribuer à la réduction de nouvelles infections au VIH, de la discrimination et la stigmatisation ». Les activités se sont déroulées selon les 4 objectifs spécifiques du programme :

Objectif spécifique 1: Prévention de nouvelles infections de VIH

Les Volontaires de la CRH œuvrant dans le domaine du VIH dans le cadre des activités supportés par la FICR au niveau du département de l'Ouest et de l'Artibonite, Pairs Educateurs(P.E) et Agents Communautaire(AS) travaillant dans le projet MFSII de la Croix-Rouge Haïtienne supporté par la Croix-Rouge Néerlandaise et également les facilitateurs œuvrant dans le projet PREVSIDA supportés par la Croix-Rouge Américaine, tous dans un esprit commun de fournir un travail orienté vers l'excellence, ont mené pendant toute la période des séances de sensibilisation sur la prévention du VIH en utilisant des approches différentes comme la méthode ANK (Ansanm Nou Kapab), les séances IEC(Information, Education, Communication)et la communication interpersonnelle (CIT), dans les zones les plus vulnérables touchées par les différents projets et en partenariat avec des associations et groupes communautaires œuvrant dans le domaine du VIH. Voici un tableau résumant les activités menées.

Activités	Quantité	Remarques
Sensibilisation VIH	645684	Les OEV, les PVVIH, les travailleurs de sexe, les MSM, les jeunes à haut risques sont les plus touchés.



Objectif 2: Promouvoir les soins et le soutien au PVVIH.

Le dépistage volontaire est encouragé. Sont aussi réalisées des activités de soutien psychosocial, des visites domiciliaires, le soutien alimentaire, la prise en charge médicale de PVVIH et des AGR (Activités Génératrices de Revenu).

Activités	Quantité	Remarques
Test de dépistage	916	2 personnes infectées au VIH et 6 cas de syphilis et 27 femmes enceintes.
Soutien psychosocial	30140	Spécialement chez les PVVIH et les OEV
Visites domiciliaires	1547	Spécialement chez les PVVIH et les OEV
Distribution de kits alimentaires	45	Spécialement chez les PVVIH et les OEV
Prise en charge médicale	3	1 décès (femme)
Référence aux structures de santé	75	
Activités génératrices de revenus	3	1 à Baint, 2 aux Cayes
Personnes utilisant MII	35	
Kits scolaires	212	212 OEV ont bénéficié de kits scolaires

Objectif 3: Réduire la stigmatisation et de la discrimination lie au VIH

Dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liée au VIH, La CRH aborde des activités de plaidoyer communautaire et des campagnes anti-stigmatisation en discutant des points comme : La stigmatisation et la discrimination, l'auto stigmatisation, Hygiène de base, support moral et affectif aux personnes infectées, lutte contre la violation des droits des autres.

Au niveau central, des activités socioculturelles et de témoignages se sont réalisées en particulier le 8 Mai 2013 pour la Fête des 150 ans du Mouvement Croix-Rouge. Des PVVIH membres de LUFHIAVIH et AFHIAVIH ont pris part à 2 journées de sensibilisation sur l'importance du test de Dépistage Volontaire du VIH à travers les bureaux de la CRH (Siège central), 5 PVVIH à tour de rôle accompagnés de 2 Volontaires CRH ont assuré cette initiative qui rentre aussi dans le cadre des activités du VIH en milieu de travail. Les PVVIH des associations respectives ont participé également à la conférence-débat sur le rôle des Hommes dans la prévention de la Violence et la Discrimination et Stigmatisation, sur le Cancer du col. Pour la fête des mères au central de la CRH, 82 mères (employés et volontaires) ont reçu un kit de chocolat et une carte de vœux, cette initiative a été réalisée par un groupe de PVVIH et volontaires de la CRH dans le cadre des activités du VIH en milieu de travail. Pour la période 2312+517 personnes PVVIH ont été sensibilisées sur l'anti-stigmatisation.

Objectif 4.- Renforcer les capacités de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne à maintenir un programme de VIH à grande échelle

Le tableau suivant résume la quantité de volontaires formés pour la période.

Coordination

La DASS par le biais du chef du Service VIH/SIDA, a participé à la conférence sur la Santé Maternelle et Infantile à Panama sur le libellé «Une Promesse Renouvelée pour les Amériques» Avec le Thème: « Réduire les incompatibilités dans les programmes de santé Maternelle et Infantile».

Formation	Quantité	Remarques
Méthodologie ANK	96	Cayes et Jacmel
VIH (Soins et Support aux PVVIH)	50	Jérémie, Grand 'Anse

La Santé a aussi participé à la réunion de concertation et d'orientation entre les 5 Sociétés Nationales (Haïti, Honduras, Guatemala, Nicaragua, Bolivie) dont la nécessité de mettre en place un programme de santé maternelle et infantile est prioritaire. A la fin de cette rencontre l'initiative de mettre sur pied un groupe technique de travail est prévue pour le suivi et les échanges entre les sociétés nationales avec l'appui technique de la FICR. Chacune de ces Sociétés nationales est chargée de porter les commentaires sur le rapport concernant la santé Maternelle et Infantile (SMNI) dans les Amériques et de proposer un plan stratégique.

Le chef de Service VIH/SIDA a représenté la DASS en participant au Cluster CCC/MC (Communication pour le Changement Communautaire/ Mobilisation Communautaire) sur le VIH avec PNLS/MSPP.

La Croix-Rouge Ethiopienne était entrée en Haïti pour évaluer les activités VIH de la Croix-Rouge Haïtienne notamment dans le sud et le sud-est, activités supportées par la Croix-Rouge Néerlandaise. Les résultats de l'évaluation ont permis à l'équipe du projet de réviser son plan de travail et trouver d'autres méthodes pour améliorer les activités sur le terrain et mieux les réaliser en fonction des résultats attendus. Cette visite d'évaluation à mi-parcours du projet MFS II nous a permis également de revoir la stratégie de « Pair-éducation » et d'élaborer un guide de référence pour les archives de la CRH. Une coordination nationale avec un coordinateur en charge faisait aussi l'objet des principales recommandations des évaluateurs

Défis

Le budget 2013 du service VIH/SIDA de la DASS n'est toujours pas approuvé, toutes les activités prévues n'ont pu être réalisées.

D.- Prévention de la violence

Le projet Prévention de la Violence communément appelé « Kote Trankil » utilise une approche communautaire pour promouvoir une culture de non-violence et de paix en renforçant les capacités de l'individu, la famille, la communauté, les principales institutions gouvernementales, les médias, les volontaires de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne, la FICR et les Sociétés Nationales participantes qui travaillent sur les programmes de prévention de la violence en particulier contre les femmes et les jeunes. Les zones d'intervention du projet sont les communautés de Carrefour-Feuilles et de Delmas. Les activités du projet sont articulées selon l'objectif général : « **Promouvoir la sécurité dans les communautés urbaines de Port-au-Prince les plus vulnérables à la violence** » et 4 objectifs spécifiques:

Objectif spécifique 1.-Soutenir les membres de la communauté des zones ciblées dans leurs efforts dans la protection individuelle et interpersonnelle ainsi que les moyens d'y faire face.

Les principales activités réalisées sont la sensibilisation de porte à porte, les campagnes de communication, la formation des familles, la formation des organisations partenaires du projet dans les communautés cibles. Ces activités se sont conduites lors des fêtes importantes telles que le 8 mars (journée internationale de la femme, le 3 avril(journée nationale de la Femme Haïtienne, 8 mai(anniversaire de la CR), 29 Mai(180^e anniversaire de la CRH), 2 octobre (Journée internationale de la non violence), les deux périodes carnavalesques.

Notez aussi que 150 familles relocalisées à Cabaret par le programme INA ont reçu une formation en Prévention de la violence/Gestion de conflit.

Autres

La localité de Simon pelle a fait l'objet de nombreuses scènes de violence. L'équipe du projet avec le support de la FICR a aidé à la relocalisation d'une survivante de la violence sexuelle de cette zone. Une agente de la FICR l'a accompagnée à la recherche d'une maison et après sa relocalisation, la survivante a participé au programme d'insertion sociale de « Kote Tranki » et est accompagnée dans la continuation de la prise en charge médicale, psychosociale et légale de manière régulière.

Objectif 2.- Améliorer la connaissance, attitudes et compétences des membres institutions nationales de la police judiciaire et des services de santé dans les zones ciblées afin de mieux comprendre et combattre des inquiétudes de protection de la communauté.

Suite à des réunions de coordination et des groupes de discussions réalisées avec les responsables du commissariat de Delmas 33 (Commissaires, inspecteurs, policiers), un grand atelier de réflexion autour du rôle de la Police communautaire dans la promotion pour une culture de Paix et de non-violence dans les communautés a eu lieu à la salle de conférence du dit commissariat. L'atelier s'est déroulé avec la participation de 31 membres de la police communautaire (26 Hommes et 5 Femmes), la Directrice de la DASS et un responsable du service de communication et diffusion. Les interventions ont surtout ciblé la violence conjugale, la délinquance juvénile, et particulièrement les enfants des rues comme un défi à réduire la violence communautaire.

Un forum a eu lieu au Centre Hospitalier de petite place Cazeau avec la structure médicale en vue de développer une plus grande synergie entre la CRH, les agents de santé, les autres acteurs assurant la prise en charge médicale, psychosociale et légale des survivants de la violence (PNH, FOSREF, KOFA-VIV, OIM). Ainsi les volontaires de la Croix-Rouge assureront le suivi auprès de la population des zones de proximité du Centre de Santé.

Suite à cet atelier, le responsable de la police communautaire a soumis un plan d'action au projet qui s'inscrit dans le cadre d'une grande campagne de sensibilisation et favorisant l'inclusion **de 425 jeunes** (18 à 25ans) des communautés défavorisées de Cité soleil, Delmas, Carrefour, Martissant et Jalousie. L'activité s'est déroulée par le biais d'un MARATHON avec les représentants des différentes communautés. Tout au long du parcours (TNH- place Delmas 33), des messages clés sur maillots, képis, banderoles, dépliants sur la promotion de la paix et le respect ont été véhiculés. Des milliers de personnes, la municipalité de Delmas, des représentants de la MINUSTHA, la fédération nationale de l'athlétisme, les 43 policiers (35H-8 F) s'impliquent par le projet en vue de promouvoir une culture de paix et d'autres policiers ont supporté cette activité.

Objectif 3.- Améliorer la connaissance, attitudes et compétences des membres des médias dans les zones ciblées afin de mieux comprendre et combattre des inquiétudes de la communauté relative à la protection.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités axées sur la réalisation des ateliers avec les medias, plusieurs réunions de coordination ont été réalisées avec le service de communication et diffusion dans le but de mieux cerner l'approche du projet avec ce secteur. Un plan d'action a été élaboré, et pour ce faire un membre du dit service assurera le suivi avec le réseau des journalistes potentiels pour la coordination et la soumission d'un calendrier d'activités pour le lancement officiel des ateliers.

Objective 4.- Améliorer la capacité du personnel, des volontaires et des départements clés de la Croix-Rouge Haïtienne dans la prévention et de l'atténuation de la violence interpersonnelle ainsi que les moyens d'y faire face.

Des séances de formation ont été réalisées au profit des volontaires, du personnel de la CRH et de la FICR dans l'objectif d'habiliter les participants à comprendre la problématique de la violence et à réagir aux cas de violence dans les communautés.

Notez aussi que 21 volontaires de la CRH ont reçu une formation sur l'art plastique.

Ateliers avec les comités régionaux et locaux de l'Ouest, Haut et Bas Artibonite/sensibilisation à Petit-Goâve

La Société Nationale a accueilli 26 membres du comité régional et des comités locaux de l'OUEST Métropolitaine autour de leur rôle dans la prévention de la violence. Plusieurs secteurs de la CRH ont présenté leur plan d'action à tous les participants. Tous les coordonateurs à l'unanimité souhaiteraient l'implémentation du projet au sein de leur communauté.

Kote Trankil a participé à l'inauguration du bureau de la CRH à Petit-Goâve et en a profité pour diffuser des messages clés sur la promotion de la paix. De jeunes enfants ont porté des maillots et ont agité des drapeaux contenant des messages portant sur la paix, la non discrimination, l'éducation, la protection au cours de la marche dans les quartiers de proximité du bureau de la CRH.

A St Marc, tous les coordonnateurs des comités régionaux et locaux (28 représentants dont 19 Hommes et 9 Femmes) ont participé activement à l'atelier sur la prévention de la violence et ont partagé leurs inquiétudes face à la situation de violence conjugale et la négligence des enfants, des personnes les plus vulnérables de leur communauté. La fin de cet atelier a été marquée particulièrement par un plan d'action soumis à la CRH en vue de l'atténuation de la violence qui sévit dans toute la région.

Les résultats de ces ateliers serviront de document de plaidoirie pour l'intégration du volet de prévention de la violence dans les branches.

Dans l'attente d'actions concrètes, le projet Kote Trankil, de par sa mission, va renforcer la capacité des volontaires (formations liées aux thématiques de la violence) dans les prochains mois afin de pouvoir sensibiliser les jeunes, hommes et femmes de leurs communautés respectives.

« Des comités locaux forts pour une société nationale forte », tel est le slogan qui a mobilisé le projet pour renforcer la capacité des comités régionaux et locaux du Nord-Ouest dans la prévention de la violence au niveau familial et communautaire. Les 27 et 28 septembre, tous les représentants des comités locaux de la CR jeunesse ont participé à l'atelier sur l'intégration de la prévention de la violence dans les activités déjà existantes. Plusieurs travaux de groupe ont été réalisés par les 35 participants (**26 H- 9 F**) qui ont travaillé sur des études de cas, l'identification des formes de violence les plus connues dans leur communauté. A la fin de la session chaque comité local a présenté un plan d'action pour lancer les activités de prévention de la violence dans leur zone. Ils ont sollicité des matériels de base pour y parvenir. Les résultats de cet atelier serviront de document de plaidoyer pour l'intégration de la prévention de la violence dans cette région, identifiée particulièrement vulnérable à toutes formes de violence. Le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique, de l'Education Nationale, de la Protection Civile et deux organisations de femmes ont également participé à cette formation. Il est important de souligner la présence du Président élu de la CRH à cet atelier, le Dr Guiteau Jean-Pierre, ce qui témoigne de son engagement envers les activités de la Prévention de la Violence et de la Jeunesse.

Création d'outils

- Création d'une affiche et d'un dépliant de promotion pour la Journée Nationale de la femme
- Création de trois affiches de promotions pour la journée Internationale de la de la Croix-Rouge.
- Création d'une affiche pour la Journée Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne

Défis

Les activités conjointes avec la Police constituent un défi par rapport à la perception de la communauté vis-à-vis des agents de la Police Nationale d'Haïti (PNH).

Coordination

Le projet de Prévention de la violence est supporté par la Fédération Internationale de la Croix-Rouge(-FICR). Plusieurs rencontres de coordination ont eu lieu au cours du mois. Citons :

- Rencontre de coordination autour la planification de l'activité « espace Jeune », avec les responsables d'écoles, les professeurs devant assurer les cours en céramiques, en bijouterie et peinture.
- Rencontre de coordination avec les autorités étatiques (MCFDF, Mairie de Delmas, DPC).
- Coordination régulière avec les partenaires du mouvement impliqués ou intéressés dans la Prévention de la Violence secteurs de la CRH et de la FICR.
- Rencontre coordination avec un agent d'INA autour de la formation des facilitateurs PSSBC.
- Réunion de coordination avec la coordination protection afin de permettre une meilleure contribution des actions de protection de la CRH, et leur participation active dans les ateliers qui seront réalisés avec les institutions au niveau de l'Etat.
- Participation au « Learning Conference » à Panama (présentation du projet et ses réalisations, exposition de matériels, participations aux ateliers).

E.- Soutien psycho-social

La CRH à travers le Programme de Soutien Psychosocial touche la population la plus vulnérable en travaillant sur le renforcement de la résilience face aux désastres naturels et aux circonstances défavorables que le pays affronte depuis longtemps. Les activités psychosociales mises en place comprennent l'éducation informelle, des activités récréatives, des activités de sensibilisation et psychoéducation.

Le programme de soutien psychosocial est présent dans les dix départements géographiques du pays par un réseau de 170 volontaires actifs. Ces départements sont divisés au niveau de la Croix-Rouge Haitienne en 13 branches régionales qui sont : Haut Plateau, Bas Plateau, Haut Artibonite, Bas Artibonite, Sud, Sud Est, Nord, Nord-est, Nord-Ouest, Nippes, La Gonâve, Grand'Anse et L'ouest. Cependant, à date, les activités régulières du programme sont exécutées dans neuf zones de l'ouest qui sont : Petit-Goâve, Léogane (Lafferonney), Carrefour, Carrefour-Feuilles, La Piste, Pétion-Ville, Martissant, Cité Soleil, Delmas. Il fonctionne de façon ponctuelle dans les douze autres branches régionales où des équipes sont prêtes à intervenir et à être déployées en urgence pour des cas de désastres, d'inondations, d'éboulement, de cyclones, d'autres catastrophes ou lors des périodes de crise. Avec le support de l'UNICEF, le renforcement de la couverture régionale est assuré.

L'objectif global du programme est : « Contribuer à améliorer le bien-être psychosocial, le renforcement de la capacité de la population à faire face aux difficultés et au stress ». Les activités sont menées suivant quatre objectifs spécifiques.

Objectif-1 : Le bien être émotionnel, le bien être social, la capacité à faire face aux difficultés s'est améliorée chez les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées participant aux activités de soutien psychosocial.

Les activités du PSP ont démarré tard cette année à cause de la signature du MoU du département de Santé dont on attendait l'approbation. Le financement de la UNICEF est arrivé jusqu'au mois de Mars. Les employés qui devaient implémenter les activités ont été recrutés au mois de mai. Les sessions d'ateliers planifiées n'ont pas pu toucher le nombre de bénéficiaires escompté.

Activités	Nombre de sessions	Nombre de participants	Sexe	
			M	F
Atelier guidé enfant	65	100	54	46
Atelier guidé adolescent	34	57	23	34
Activités socio-sportives	41	131	93	38
Groupe Support parent	2	13	5	8
Alphabétisation	12	8	0	8
Soutien individuel à l'hôpital	172	148	56	92
Soutien aux patients	164	164	80	84
Soutien aux personnes affectées par les désastres	9	36	20	16

Les principales activités estivales consistaient en la réalisation de camps d'été dans 9 zones de l'ouest : La piste, Morne hercule à Pétion-ville, Brochette 97 à Carrefour, Carrefour Feuille, Martissant, Gressier, Delmas 19 et Cité Militaire, cite-soleil. Ces activités se sont déroulées dans 8 zones. Cinq cent soixante et un (**561**) enfants ont bénéficié des : ateliers guidés pour enfant, ateliers guidés pour adolescent, activités socio-sportives, atelier de lecture, activités récréatives activités d'expressions artistiques et culturelles.

Objectif 2.- L'unité de soutien psychosocial dispose de la capacité à dispenser des formations en interne et en externe.

L'accent a été surtout mis sur les Premiers Secours Psychologiques, les ateliers guidés pour enfants, les ateliers guidés pour adolescents, la formation à la facilitation des groupes de parents et



la formation du personnel sur les suivis et évaluations. Le tableau ci-dessous présente les formations réalisées.

Titre de Formation	Nombre de participants
Ateliers guides pour enfants	52
Ateliers guides pour adolescents	64
Animation des groupes de parents	59
Sensibilisation sur le Programme de Soutien Psychosocial	30
Formation sur les activités socio-sportives	9
Formation sur le jeu Tè Malè	10
Premiers Secours Psychologiques	179
Séance sur la Gestion du Stress	69
Total	472

Objectif-3 : La Croix-Rouge Haïtienne contribue à fournir la réponse psychosociale en Haïti à travers la coordination, le réseautage et le partenariat.

Le protocole d'accord avec Sport sans Frontières a été signé le 19 avril 2013 pour assurer la formation de formateurs en activités communautaires socio-sportives et fournir le matériel requis pour la mise en place des activités.

Discussion en cours en vue d'avoir un protocole d'accord de partenariat avec l'IBESR. Ce partenariat garantira la formation basique aux soutiens psychosociaux communautaires des points focaux de l'IBESR dans tout le pays, ainsi que l'assistance psychosocial des mineurs dans les centres d'accueil. Le PSP est engagé dans le groupe de travail de santé mentale et soutien Psychosocial (MHPSS WG) qui demeure un cluster important dans le domaine de l'intervention.

Le PSP a été invité à la révision et à mener des contributions pour le document titré: « Les normes minimales du traitement en toxicomanie », publié par la Coordination Nationale de la Lutte contre la Drogue, CONALD.

Dans le cadre de travail avec le MSPP, le PSP a été invité à participer dans l'Atelier sur « l'Intégration de la Santé Mentale au niveau des soins primaires » au local du MSPP.

La Croix-Rouge Haïtienne a validé le Plan de Réponse PSP face à la période cyclonique, qui décrit minutieusement les trois phases d'une urgence et offre des annexes avec des informations précises aux acteurs clés du PS pour une réponse immédiate. Cette intervention est censée mettre en pied sous la Direction de gestion des catastrophes (DGC) de la Croix-Rouge Haïtienne.

Le PSP a été invité à présenter une étude de cas pour la FICR au Learning Conférence (Panama 17-18 Septembre, 2013). En vue d'aboutir à cette demande, le PSP a rencontré la Coordinatrice de Femme en Action pour la Promotion du Droit Sexuel(FAPDS), avec laquelle le PSP avait travaillé de septembre à décembre 2012. L'objectif de l'étude de cas, c'est de montrer l'apport du Programme de Soutien Psychosocial de la CRH au soulagement de la détresse émotionnelle causée par ces événements traumatiques que sont les violences sexuelles sur les jeunes filles et fillettes.

Dans le cadre du plan de référence du PSP, deux formulaires qui garantissent la vie privée et le référencement des bénéficiaires dedans et dehors de la CRH ont été élaborés. A la demande de la Croix-Rouge Canadienne, le PSP a partagé avec eux ces documents afin de les utiliser sur le terrain.

Le PSP poursuit ses démarches auprès de la secrétairerie d'état pour l'obtention des matériels d'alphabétisation qui pourront élargir cette activité d'alphabétisation dans les zones en attente.

Deux des Superviseurs/Formateurs du PSP ont participé à une rencontre avec l'UNICEF sur la revue à mi-parcours du programme de protection de l'enfance. Cette activité visait à évaluer les progrès dans la mise en œuvre et la gestion du programme ; tirer les leçons et les recommandations en vue des ajustements nécessaires pour la suite du projet ; faire l'état des lieux de trois thématiques prioritaires de la protection de l'enfance en Haïti (enfants en institutions, adoption nationale et internationale, justice des mineur(e)s).



Objectif 4 : Un programme durable de soutien psychosocial est mis en place et géré par l'unité de soutien psychosocial de la Croix-Rouge Haïtienne bien rodé et capable de concevoir, de mettre en œuvre et de coordonner les activités de soutien psychosocial.

L'équipe psychosociale de la CRH a été informée que la foudre, dans la commune de Terre neuve le soir du dimanche 1er septembre 2013, a causé la destruction complète d'une maison où vivaient une famille de cinq personnes (père, mère, trois enfants), un enfant de deux ans est mort, deux autres sont brûlés au deuxième degré. Ils ont été transportés à l'hôpital Bon secours des Gonaïves. Deux volontaires y ont été pour leur apporter du soutien psychosocial. Ils ont aussi donné de l'aide pratique en acheminant des matériels de premiers soins à l'hôpital au profit des enfants brûlés.

Défis

Les activités de camp d'été n'ont pas pu se réaliser à Cité-Soleil en raison des problèmes conjoncturels.

PSER (Planification, Suivi, Evaluation, Rapportage)

Le département de la Santé de la CRH a décidé d'insérer dans son programme, un responsable PSER dans le but d'améliorer la mise en œuvre des activités en terme de planification, suivi, évaluation et rédaction de rapports de qualité. Les principales actions menées en termes de PSER pour ce trimestre se résument selon ce qui suit :

a) Renforcement de Capacités du staff santé de la CRH

Durant cette période, 104 employés et volontaires dont 54 hommes et 60 femmes de la CRH ont reçu trois jours de formation sur les outils PSER (Planification, Suivi, Evaluation et Rapportage) grâce au support de la FICR et du responsable PSER de la DASS. Ces séances de formations ont été tenues au niveau central et dans les régions du Cap-Haïtien, de Jacmel, de Petit Goâve et de Jérémie. Au mois de novembre une visite de supervision et de coaching a été fournie aux différents participants de ces formations. Les faiblesses ont été retenues et seront envisagées l'année prochaine.

b) Support aux autres secteurs de la CRH

La DASS a participé avec l'unité « Rétablissements des Liens Familiaux » du Département de Gestions des Catastrophes de la CRH dans l'évaluation des besoins RLF dans toutes les régions du pays. La dernière phase de cette évaluation a été tenue la 4e semaine du mois de Novembre, le responsable PSER de la DASS sera chargé d'apporter son support dans la rédaction et la présentation du rapport final au début de l'année 2014.

La DASS a aussi facilité la formation de 19 volontaires et employés de la CRH en support à la Croix-Rouge Norvégienne dans le cadre d'une étude de base utilisant le téléphone mobile dans la région Goâvienne pour améliorer la mise en œuvre des activités de la santé communautaire dans la zone. L'étude a été réalisée à merveille. Le rapport sortira en Janvier 2014.

c) Mobilisation de fonds

La DASS a soumis deux notes conceptuelles pendant le trimestre, l'une d'entre elle a été approuvée et a permis de réaliser les formations mentionnées ci-dessus.

d) Coordination

Le responsable PSER de la DASS a eu le support de la Fédération et d'autres PNS comme la Croix-Rouge Canadienne, la Croix-Rouge Norvégienne et la Croix-Rouge Néerlandaise.

Une séance de formation de formateurs en PSER a été tenue au Panama à la fin du mois de Novembre, l'officier PSER de la DASS y a participé et a présenté les principales réalisations de la DASS au niveau de la Société Nationale de la CRH.

Perspectives de la DASS:

- Coordination continue et plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources pour permettre la réalisation des activités planifiées.
- Activités de sensibilisation et formation en prévention de la violence, les maladies transmissibles, les maladies diarrhéiques, l'hygiène personnelle et les différentes thématiques traitées en Santé Communautaire selon l'approche PSSBC
- Continuité des activités du programme de soutien psychosocial notamment les formations des volontaires dans les régions et les activités routinières telles que les ateliers guidés pour enfants, adolescents et parents.

Tableau de distribution de matériels dans l'ensemble des activités de la DASS.

Tablettes d'aquatabs	814049	Lors des activités des urgences sanitaires et de la santé communautaire
IEC (cholera, malaria, grippe,vih)	18350	Lors des activités des urgences sanitaires et de la santé communautaire
Filtres d'eau	2072	Lors des activités de la santé communautaire
Draps	1769	Lors des activités de la santé communautaire
Kits d'hygiène	10677	Lors des activités de la santé communautaire
Sacs à dos	125	Lors des activités des urgences sanitaires
Manuels de formation	39	Lors des activités des urgences sanitaires
Sceaux	547	Lors des activités des urgences sanitaires et de la santé communautaire
Savons	491373	Lors des activités des urgences sanitaires et de la santé communautaire
Bottes	4 paires	Lors des activités des urgences sanitaires
Brouettes	2	Lors des activités des urgences sanitaires à Gressier
Pelles	2	Lors des activités des urgences sanitaires à Gressier
Râteaux	2	Lors des activités des urgences sanitaires à Gressier
Roues	3	Lors des activités des urgences sanitaires à Gressier
Gants de nettoyage	23 paires	Lors des activités des urgences sanitaires
Cache-nez	42 unités	Lors des activités des urgences sanitaires
Pinces	1	Lors des activités des urgences sanitaires
Sprayer	1	Lors des activités des urgences sanitaires
ORS	107421	Lors des activités des urgences sanitaires et de la santé communautaire
Maillots	50	Lors des activités des urgences sanitaires à Gressier

3.3 Service de gestion du sang



Le Service National de Transfusion Sanguine, a vu accroître sa production de 7,15% en 2013. Les écoles, les églises et le club 25 ont contribué à l'approvisionnement en sang des CTS et PTS qui ont pu réaliser 671 collectes mobiles de sang et prélever au total 27439 poches de sang. Certains événements spéciaux ont favorisé la réalisation de collectes spéciales de sang qui ont été fructueuses. Des caravanes de don de sang dans l'Ouest, l'Artibonite, le Nord et le Nord-est ont été organisées à l'occasion du carnaval national au Cap Haïtien.

Le club 25, dans les autres départements, a organisé ses traditionnelles activités de collecte « Naval Don de Sang ». La St Valentin, la célébration de la Journée Mondiale des Donneurs de Sang le 14 juin, le Carnaval des Fleurs à Port-au-Prince en juillet, et la Noël, ont été autant d'occasions exploitées pour mobiliser les donneurs de sang réguliers et accroître les prélèvements de sang.

Le Service de Transfusion Sanguine a par ailleurs connu des difficultés d'approvisionnement en matériels, en particulier en poches à sang, durant les premiers huit mois de l'année. Ce qui a eu un impact négatif sur la production. En dépit de ceci, une légère augmentation de la production a été observée. Cependant, elle n'a pas suffi pour répondre aux demandes de sang, les besoins en sang de la population n'ayant été couverts qu'à 56%. La demande de produits sanguins a en effet connu une nouvelle hausse, atteignant les 52084 unités de sang prescrites, toutes unités confondues, dues aux accidents de toutes sortes y compris les actes de violence.

Il faut aussi mentionner que le Centre National de Transfusion Sanguine a pu offrir en 2013 toute une gamme de produits sanguins comportant les concentrés de globules rouges, les concentrés plaquet-taires, le plasma frais congelé. Ces produits mis à la disposition des prescripteurs de sang ont permis l'application du concept «le Bon produit au Bon malade» tant prôné lors des formations sur l'Utilisation clinique appropriée du sang.

Activités réalisées

A. Communication pour le Changement de Comportement – Sensibilisation, Recrutement et Fidélisation des donneurs

Au cours de l'année 2013, 440 séances de sensibilisation sur le don de sang volontaire ont été réalisées par les CTS/PTS et les promoteurs dans plusieurs lycées et collèges des départements du pays et au niveau des églises. Au cours de ces séances, 43276 jeunes et fidèles des églises ont été touchés.

Le club 25 a pu réaliser 523 séances de sensibilisation au cours desquelles 21509 jeunes écoliers et universitaires ont été touchés. 5675 jeunes se sont inscrits comme membres potentiels du club à la fin de ces séances. Des séances de formation sur l'importance du don de sang et la problématique du VIH/SIDA, eurent lieu après pour les jeunes recrutés. 26 séances de formation ont ainsi été réalisées en 2013. 2469 jeunes y ont pris part. En même temps que les formations sont réalisées les collectes de sang.

Au total, 213 réunions de fidélisation ont eu lieu avec la participation à ces réunions de 8135 jeunes.

Au niveau des CTS et PTS, le contact par téléphone est maintenu avec les donneurs de sang par les agents de télé recrutement/télémarketing. Ces donneurs réguliers contactés font don de sang en cabine fixe.

19 émissions radiophoniques sur le don de sang et le VIH/SIDA ont été réalisées par le Club 25 et le Centre de Transfusion Sanguine à Port-au-Prince et dans les provinces.

B. Prélèvement : Collecte mobile et prélèvement en cabine fixe

Au cours de l'année 2013, les responsables du CNTS et des PTS organisèrent **671** collectes mobiles (CM). **12104** prélèvements de sang ont ainsi pu être réalisés en collecte mobile, représentant **44,12** % des prélèvements totaux..

15335 donneurs ont été prélevés en cabine fixe, dans les **15** Centres et Postes de transfusion. **4112** étaient des donneurs bénévoles et **11223**, des donneurs de remplacement ou donneurs familiaux.

Au total, **27439** prélèvements de sang total ont pu être réalisés, l'objectif ayant été fixé à 35000 pour l'année. Le taux de performance a ainsi été de **78,4%**. A Port-au-Prince, **33,55%** seulement des prélèvements totaux ont été effectués. **3683** poches de sang prélevées, soit 13,42% proviennent du club 25.

Dans l'ensemble, **59,1%** des dons provenaient de donneurs bénévoles et **40,9%** de donneurs familiaux.

C. Dépistage du VIH et autres IST /ITT

En règle générale et en vue de se conformer au standard international de dépistage universel des donations de sang, toutes les poches prélevées sont systématiquement testées après avoir été mises en quarantaine. La recherche de l'anticorps anti-VIH 1 & 2, de l'antigène de surface de l'HB et des anticorps anti-HCV, anti-VHTL 1 & 2 et anti-tréponème est effectuée par la méthode ELISA.

De ces **27439** poches de sang prélevées, **2326**, soit **8,47%** ont exhibé des marqueurs infectieux, Les poches infectées sont ainsi réparties : **305**, soit **1,1** % sont positives pour les souches de VIH 1 & 2 ; **966**, soit **3,52%** sont positives pour l'Hépatite B ; **285**, soit **1%** pourcent pour l'Hépatite C ; **673**, soit **2,45** pourcent pour la Syphilis et **196**, soit **0,71** % pour les souches I & II VHTL. Ces poches souillées ont toutes été enlevées du stock de sang disponible.

D. Préparation et délivrance de produits sanguins labiles

Au cours de 2013, sur les **27439** unités de sang total qui ont été testées, **25113**, soit 91,53% des poches ont été validées. Dénuées de risque ces poches ont été séparées pour une production de **10340** sang total (ST) adultes et pédiatriques ; **18340** unités de concentrés globulaires (CG) adultes et pédiatriques. Les concentrés globulaires ont été préparés par sédimentation pour la plupart au niveau des PTS. Le CNTS a procédé par centrifugation à la préparation de 6078 concentrés globulaires, de 1240 concentrés standard de pla-

quettes et de 179 plasma frais congelé. 56% des poches de sang prélevées au CNTS ont été séparées en concentrés de globules rouges et en plaquettes.

Après préparation, groupage sanguin et compatibilité donneur – receveur, **29138** unités de PSL (pochettes de sang livrées) ont été livrées aux prestataires de soins par les 15 CTS/PTS et les 12 DDS fonctionnels. Les ordonnances d'unités adultes de PSL ont été honorées à **56** pourcent en moyenne. Les concentrés globulaires représentent 66,6% des prescriptions totales de sang et de composants sanguins.

Les bénéficiaires attendus des formations des médecins sur l'utilisation rationnelle et appropriée du sang se sont encore matérialisés cette année. La tendance à la hausse des demandes de sang observée en 2012 s'est poursuivie et en 2013, 52084 unités ont été prescrites. La mise en place et le fonctionnement des comités transfusionnels et d'hémovigilance hospitaliers en 2014 permettra un suivi exact de la tendance, avec une revue des demandes et des indications transfusionnelles et fournira les informations sur le nombre d'unités transfusées aux patients.

E. Formation du personnel des CTS/PTS/DDS et des utilisateurs de sang

3 formations de base du personnel des DDS ont lieu au cours de l'année, et 28 techniciens de laboratoire ont ainsi été formés.

7 techniciens et 1 infirmière, recrutés pour les PTS de Gonaïves, Hinche, St Marc, Mirebalais et Deschappelles ont bénéficié de la formation de base de 6 semaines en Transfusion Sanguine.

Le personnel du CNTS impliqué dans l'accueil des donneurs de sang a bénéficié en décembre, d'une formation sur les techniques de communication : 28 agents d'accueil, télérecruteurs et infirmières ont ainsi participé à cette formation.

Une formation sur la préparation des produits sanguins labiles a lieu également en décembre, au bénéfice des infirmières et techniciens du CNTS et du PTS de l'HUM, 27 personnes ont ainsi été formées.

Les responsables des PTS ont bénéficié, au cours des rencontres trimestrielles de bilan des activités réalisées, de formations de recyclage.

19 cadres du CNTS ont bénéficié de formation sur les principes de l'assurance qualité, en janvier ; 12 techniciens de laboratoire ont participé à la formation sur les principes des tests sérologiques et immuno-hématologiques en mars. Ont participé en mai 2013 à un atelier sur le recrutement des Donneurs de Sang Volontaires Non Rémunérés, 18 cadres du CNTS, coordonnateurs du club 25 cadres du PNST.

Une formation sur le Leadership et le Management a eu lieu en juin 2013. Ces formations de formateurs ont été réalisées dans le cadre du projet de formation avec la Croix-Rouge Suisse.

F. Supervision

Des visites de supervision-encadrement des PTS de Léogane et de Jacmel ont été effectuées au cours du 3^{ème} trimestre ; également, des supervisions ont lieu au niveau des PTS du Cap, de Milot, de Fort Liberté, des Gonaïves et au niveau des DDS de St Marc et de l'Hôpital Justinien.

Obstacles aux progrès /Contraintes

Le décaissement tardif des fonds par les bailleurs pour l'exécution des activités a entraîné le report voire la non réalisation de certaines activités de supervision et de formation de recyclage du personnel des PTS et DDS.

Les problèmes d'approvisionnement en réactifs et consommables du Service de Transfusion par le fournisseur national SCMS ont constitué une entrave à l'exécution des activités. La Croix-Rouge Haitienne a dû compter sur d'autres financements, en particulier de la Croix-Rouge Coréenne, pour acquérir sur le marché local le matériel critique. Le Programme National de Sécurité Transfusionnelle a dû également intervenir à partir de ses fonds PEPFAR pour effectuer certains achats. Le CNTS et

les PTS ont dû annuler certaines activités planifiées pour rupture de stock de poches à sang. La non disponibilité de poches à sang doubles et triples a eu comme conséquence l'incapacité pour le service de séparation de préparer les concentrés plaquettaires.

De même, le manque d'équipements pour les collectes mobiles de sang n'a pas permis de réaliser 2 collectes à la fois par jour. Le temps d'attente des donneurs devient aussi trop long, ce qui porte certains candidats au don à abandonner le lieu de collecte. De même, les activités de collecte ont été réduites au mois de juin, les écoles étant en période d'examen. Les collectes ont repris timidement dans les écoles en octobre pour atteindre le pic en novembre. Et avec les examens et les vacances de Noël, peu de collectes ont été réalisées en décembre dans les écoles.

Les facteurs ayant favorisé la réalisation des activités

La décision gouvernementale de réaliser le carnaval national dans une ville de province, au Cap Haïtien, cette année, a porté la Croix-Rouge Haïtienne et le PNST à organiser une caravane Don de Sang afin de constituer un stock de sang en préparation à cet événement. Des collectes de sang ont ainsi lieu à l'Arcahaie, dans l'Artibonite, à St Marc, Marchand Dessalines, Gonaïves et dans le Nord, à Plaisance, Limbé, au Cap, à Limonade, Trou du Nord, Fort Liberté, Ouanaminthe et Milot. Deux cent quarante poches de sang ont ainsi été prélevées. Egalement, le Club 25 a organisé dans différentes villes du pays ses traditionnelles activités ; Naval Don de Sang et Valentin Don de Sang, à Port-au-Prince, aux Cayes, à Port de Paix, Hinche, Gros Morne. Le Club 25 à Port-au-Prince et dans les régions, a réalisé au cours de ce trimestre 19 collectes, avec une moyenne de 52,4 prélèvements par collecte, soit 996 dons représentant 30% des prélèvements en collecte mobile..

La Fête des Mères, célébrée en Haïti le dernier dimanche de mai chaque année, a toujours été l'occasion pour les CTS et PTS de réaliser des activités de collecte de sang, avec d'autres partenaires. Ces activités visent à attirer l'attention de la population sur les risques hémorragiques liés à la grossesse et à l'accouchement et les besoins en sang chez ces femmes qui accouchent. L'accent est ainsi mis sur le lien entre la disponibilité du sang et la réduction du taux de mortalité maternelle, particulièrement élevé en Haïti. Des collectes ont ainsi été organisées avec la SHOG (Société Haïtienne d'Obstétrique et de Gynécologie), le rotary Club et le Club 25 à cette occasion. De même, la célébration de la Journée Mondiale du Donneur de Sang, le 14 Juin, sous le thème «Chaque don de sang est une vie en cadeau» a été l'occasion pour les CTS et PTS d'organiser des activités en vue de remercier les donneurs de sang, de leur rendre hommage et de sensibiliser la population sur l'importance d'augmenter le nombre de dons de sang. Le lancement officiel a eu lieu le 4 juin au MSPP. De nombreuses activités ont été réalisées, interventions dans les medias de Port-au-Prince et des provinces, tournois de Basket Ball et de Foot Ball interscolaire à Port-au-Prince et à Port de Paix, collectes mobiles spéciales. Des visites guidées du CNTS ont lieu, du 3 au 7 juin, avec la participation de 14 écoles et universités de la capitale, au bénéfice de 159 élèves et étudiants. Une plus grande intégration des donneurs de sang, 1er maillon de la chaîne transfusionnelle, dans le système transfusionnel, est attendue de ces rencontres. Mieux informés sur les activités du CNTS, le devenir du sang donné, ces jeunes donneurs sont plus motivés et deviendront des donneurs réguliers et des promoteurs pour le CNTS. De même, une visite guidée du CNTS a lieu le 11 juin 2013, à l'intention des medias de la capitale. Quinze medias ont répondu à l'invitation et à travers eux, l'information et la sensibilisation de la population sur l'importance du don de sang pourront se faire, ainsi que la promotion pour le CNTS. Des cérémonies d'hommage aux donneurs de sang ont lieu à travers le pays, au niveau des différents PTS et au Karibe Convention Center, pour le CNTS. Des certificats de reconnaissance ont été décernés aux nombreux donneurs qui ont atteint 10 dons cette année et des plaques à ceux qui ont atteint 40 dons cette année. Une plaque a été remise à la coordonatrice Nationale du Club 25 pour la contribution du Club 25 à l'approvisionnement en sang en Haïti.

Des marches de donneurs de sang ont été organisées par les PTS dans de nombreuses villes de province. Un certificat a été décerné à un membre du club 25 qui, cette année, a atteint 26 dons à son vingt cinquième anniversaire.

A l'occasion de la Noël, les traditionnelles collectes spéciales, dénommées Noël des Donneurs ont été réalisées au CNTS et dans les postes.

3.4 Service ambulancier



L'action humanitaire de la Croix-Rouge Haïtienne à travers son Service Ambulancier Ouest Métropolitain (SAOM) s'est poursuivie sans relâche au cours de l'année. Les coordonateurs du Centre d'appel, ont toujours été présents au poste.

Les outils de travail en particulier les ambulances offertes par les Sociétés sœurs, ont été bien maintenus. Le service de maintenance a donné de bons résultats. Le personnel a travaillé à rendre le SAOM plus performant et apte à générer des revenus en vue d'atteindre au moins un certain degré de suffisance.

La Croix-Rouge Guadeloupéenne facilita l'obtention en don de certaines pièces de remplacement non disponibles sur le marché permettant ainsi la remise en fonction de deux ambulances. Au cours du mois de septembre, des employés cadres du CEMEX (cimenterie) visitèrent le SAOM en vue d'établir les conditions de coopération entre les deux institutions. Une promesse de contribution mensuelle a été faite pour la réparation et l'entretien des ambulances.

Le Centre ambulancier a participé à la création d'un Centre d'appel National coiffé par le CONATEL.

Un rappel des différents services offerts par le SAOM se présente comme suit :

- l'urgence : il s'agit des cas où la présence d'une ou de plusieurs ambulances est réclamée pour porter secours à un ou plusieurs victimes, le plus souvent des accidentés de la route.
- le service adapté : il s'agit du cas où le malade fait appel à l'ambulance pour son transport d'un lieu privé à un autre lieu où il bénéficiera d'un service approprié à son cas.
- l'événement spécial : il s'agit du cas où l'ambulance et son équipe d'urgence sont sollicitées pour une présence permanente en un lieu d'activité réunissant de nombreuses personnes en vue d'une intervention rapide au besoin.

- transport de vulnérables : un véhicule du SAOM peut assurer un transport taxi pour une personne vulnérable (personne âgée, handicapée) qui le sollicite. Le chauffeur l'accompagne dans ses besoins.

Quelques cas d'événements spéciaux ouverts au cours de l'année :

Du 10 au 12 février 2013 pour le Carnaval du Cap-Haitien, le service est venu en aide à 84 victimes.

Du 28 au 30 juillet pour le Carnaval des Fleurs à Port-au-Prince totalisant 368 interventions.

Le 16 Mars, au Festival ANGEL FUN IN THE SUND'HAIATI BOILERS pour une assistance estimée à plus de 10000 personnes.

Les 1, 2,3,4 et 5 mai, sur la cour du Ministère de l'agriculture, des Ressources Naturelles et Développement Rural.

Le 18 mai pour la fête du drapeau et de l'Université, pour couvrir la course à pied organisée au Champ de Mars par le Ministère à la Jeunesse, au Sport et à l'Action Civique.

Au stade Sylvio Cator, le 15 août, pour les festivités des jeunes, organisées par le Ministère à la Jeunesse, au Sport et à l'Action Civique.

Au Parc Historique de la Canne à Sucre pour l'activité connue sous le nom de LIVRE EN FOLIE.

Sur la Côte des Arcadins, les 3 et 4 août pour le Festival Bikini, le SAOM a pu intervenir pour plusieurs cas de malaises dont un transport vers un milieu hospitalier.

Cette année encore, le SAOM a eu des entrées de fonds grâce à l'accent mis sur la promotion du service de la couverture ambulancière offerte lors d'événements attirant des foules.

TABLEAU TRAITANT DU NOMBRE D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

Le SAOM a pu pendant l'année 2013 subvenir à ses besoins à partir de ses fonds propres. L'objectif qu'il s'était fixé d'arriver à un certain degré de suffisance a donc été atteint.

Participation aux événements spéciaux	Jan 22	Fev 9	Mars 3	Avr 7	Mai 15	Juin 5	Juil 5	Août 7	Sept 6	Total 79
Nombres transports adaptés	11	8	6	4	4	8	16	7	7	71

3.5 Centre de formation

Introduction

Dans le cadre de ses activités de support aux différentes organisations intervenant sur le pays dans le domaine Humanitaire, la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne, via le Centre de Formation CDF, prend l'engagement de former des agents communautaires, des cadres de différentes organisations intervenant sur le territoire national dans le domaine humanitaire, des agents du système étatique, des volontaires initiés au mouvement Croix-Rouge, des cadres de la Croix-Rouge Haïtienne, des employés de différentes entreprises ou institutions qui, éventuellement pourront servir de premiers intervenants sur place au cas d'un quelconque incident aux environs ou à l'intérieur de leur champ d'action. La préparation de ses citoyens aux interventions d'urgence se révèle une nécessité pour le pays, vu la précarité des structures hospitalières, la vulnérabilité excessive de nos concitoyens face aux aléas tant naturels que provoqués par les interactions entre l'homme et la nature. Ces interventions spécifiques de la Croix-Rouge Haïtienne dans le domaine de la formation ont permis de construire un niveau de résilience capable de réduire considérablement les effets de ses phénomènes sur la population, les structures et infrastructures. Le Centre de Formation grâce aux outils de réduction de risques, de sensibilisation à l'échelle communautaire développés et / ou adaptés à travailler aux cotés des communautés pour l'amélioration des capacités locales. Ainsi, la Croix-Rouge se montre très utile en mettant ses ressources matérielles et humaines au service de la reconstruction, du changement et du développement.

De tous les modules de formation qui ont été animés au cours de l'année 2013 au niveau du CDF l'étude de ce graphique montre que le plus vulgarisé pour l'année est le module relatif à l'outil de réduction de risques « Tè Malè » (932 formées) ou des membres des communautés apprennent, par le jeu, à identifier les risques avec lesquels ils vivent dans les communautés, à travailler pour les réduire et aussi à maîtriser la conduite à tenir au cas où il y aurait matérialisation de l'un d'entre eux. Ce module est suivi du module standard de secourisme hautement technique incluant la réanimation (Respiration Artificielle, Réanimation Cardio-respiratoire, désobstruction) de 32 heures pour lequel la SNCRH délivre le certificat national de secouriste. Puis, vient le module de secourisme communautaire (265 formées) ou des membres des communautés apprennent à porter secours à leurs paires en utilisant les moyens disponibles dans leurs environnement immédiat. Nous pouvons aussi constaté que le module de réduction de risques à l'échelle communautaire et la vulgarisation du contenu de la trousse de premiers soins ont une cote assez considérable. Aussi le CDF-CRH a contribué à la formation de 47 cadres œuvrant dans le domaine humanitaire, avec OXFAM-GB, sur le projet Sphère et les applications du manuel Sphère.

Statistiques des formations réalisées par module

Modules	Nombres de Personnes
EOPC (Education, Organisation et Préparation Communautaire pour la réduction des risques)	225
EVC (Evaluation de la Vulnérabilité et des Capacités)	128
Recyclage Volontaires	44
Secourisme module 16 heures	123
Premiers Soins Communautaires	265
Tè Malè	932
Premiers Soins Module 32 heures (Secourisme et RCR)	785
Sensibilisation et Présentation trousse Premiers Soins	208
Introduction et application du manuel Sphère	47
Equipe Nationale d'Intervention	29
RCR (Réanimation Cardio-respiratoire)	1
Total:	2787

Répartition mensuelle des formations : Année 2013

Mois	Nombre de personne formées
Janvier	692
Février	124
Mars	159
Avril	66
Mai	283
Juin	266
Juillet	221
Août	267
Septembre	227
Octobre	70
Novembre	177
Décembre	235
Total	2787

Le CDF, avec ses moyens propres (fonds collectés à partir des formations réalisées pour le compte de ses partenaires) a pu renforcer ses capacités à fournir ses services de formation sur le territoire national. Comparativement à l'année 2012, on a pu constater une augmentation autour de 8 % sur l'ensemble des formations données. Soit un total de 2591 en 2012 et 2787 en 2013. En moyenne, le CDF a pu former 232.25 personnes par mois au cours de cette année 2013.

Répartition mensuelle des formations pour l'année 2013

Par rapport à l'année 2012 on avait espéré une amélioration beaucoup plus sensible du nombre de personnes formées en 2013, cependant certains projets comme le DIP-ECHO qui devait démarrer en Mars 2013 n'a commencé ses formations qu'à la fin d'Octobre 2013 avec une planification réalisée par le CDF pour fournir ce service dans le cadre de son partenariat avec les PNS concernés, soit 7 mois plus tard. Aussi, nous avons pensé à réaliser des formations pour renforcer les capacités du réseau national de formateurs cependant les moyens financiers nous ont fait défaut car notre espoir fondé sur le DIP-ECHO n'a pas pu être lancé avant la préparation du présent rapport annuel.

Le nombre minimum de personnes formées en un mois au cours de l'année est de 66, au cours du mois d'Avril. Cependant grâce à la vulgarisation de l'outil de réduction de risques à l'échelle communautaire « Tè Malè », nous avons atteint notre seuil maximum pour l'année soit 692 personnes en un mois pour atteindre en fin d'année une moyenne de personnes formées par mois autour de 233 contre 216 formées par mois en 2012. Ce qui démontre que la production du Centre a évolué dans le sens positif. Encore nous comptons sur notre réseau national de formateurs pour continuer à améliorer la performance du centre.

Liste des zones dans lesquelles le CDF-CRH a animé des séances de formation

No	Zone	Département
1	Arcahaie	Ouest
2	Campèche (Carrefour-Feuilles)	Ouest
3	Cap-Haïtien	Nord
4	Champ de Mars	Ouest
5	Croix-des-Bouquets	Ouest
6	Croix-des-Prés (Carrefour-Feuilles)	Ouest
7	Delmas	Ouest
8	Fort-Liberté	Nord-Est
9	Ganthier (Balan)	Ouest
10	Girardeau (Pétion-ville)	Ouest
11	Gressier	Ouest
12	H. Sévère (Carrefour-Feuilles)	Ouest
13	Jacmel	Sud-Est
14	Jérémie	Grand'Anse
15	Kay Alfred (Carrefour-Feuilles)	Ouest
16	La Gonâve	Ouest
17	La Grotte (Turgeau)	Ouest
18	La Victoire	Nord
19	Lalue (P-au-P)	Ouest
20	Léogâne	Ouest
21	Martissant 23	Ouest
22	Miron (P-au-P)	Ouest
23	Pacot (Turgeau)	Ouest
24	Péguy-Ville (Pétion-ville)	Ouest
25	Pernier (Pétion-ville)	Ouest
26	Pétion-Ville (Puits Blain)	Ouest
27	Petit Trou-de-Nippes	Nippes
28	Port-au-Prince	Ouest
29	Ranquitte	Nord
30	Source Matelas (Cabaret)	Ouest
31	St Gérard (Carrefour-Feuilles)	Ouest
32	St Marc	Artibonite
33	Tabarre (Route de Frères)	Ouest

- Pour l'année 2013, le Centre de Formation a pu réaliser cent dix neuf (119) ateliers de formation sur les différents modules développés et/ou adaptés. Le tableau ci-dessus nous permet de mettre en relief les départements et/ou communes du pays qui ont pu accueillir des activités de formation du CDF-CRH. Au total, des formations ont été réalisées sur trente-trois (33) zones du pays.

Liste des institutions bénéficiaires des formations du CDF-CRH pour l'année 2013

No	Institution	Sigle
1	Association Nationale pour l'Encadrement de la Femme Haïtienne	ANEFH
2	Catholic Relief Services	CRS
3	Centre d'Opération d'Urgence	CUO
4	Cimenterie Nationale	CINA
5	Club 25 CRH (Léogane)	
6	Collège Marie-Anne	CMA
7	Comité Local CRH Léogane	
8	Comité Local CRH Gressier	
9	Croix-Rouge Allemande	CRAI
10	Croix-Rouge Américaine	CRA
11	Croix-Rouge Canadienne	CRC
12	Croix-Rouge Française	CRF
13	Croix-Rouge Haïtienne	CRH
14	Croix-Rouge Néerlandaise	CRNI
15	Croix-Rouge Norvégienne	CRN
16	Croix-Rouge Suisse	CR-S
17	Direction de Gestion Des Catastrophes	DGC
18	Direction de la Protection Civile (Grand Public)	DPC
19	Eglise Adventiste d'HOREB	HOREB
20	Fédération Haïtienne de Football	FHF
21	FOKAL	FOKAL
22	GOAL Haïti	GOAL
23	Institut Supérieur de Formation de Cadres en Santé	ISFCS
24	International Rescue Committee	IRC
25	Jenkins/Penn Haitian Relief Organisation	J/P HRO
26	Médecins Sans Frontières	MSF
27	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	MENFP
28	OXFAM	OXFAM
29	SNCRH/INA	SNCRH/INA
30	Supply Chain Management System	SCMS
31	Université Providence d'Haïti	UPROH

- (31) trente et une institutions ou établissements différents ont bénéficié des activités du CDF-CRH au cours de l'année y compris la CRH.

Personnes formées par sexe

Le CDF-CRH a formé dans l'ensemble 2787 personnes pour l'année 2013 dont 1680 du genre masculin et 1107 du genre féminin.

Sexe	Nombre	%
Hommes	1680	60,3 %
Femmes	1107	39,7 %
Total formées	2787	100

Nous constatons par rapport aux années antérieures 2010, 2011 et 2012, que le pourcentage de formés du genre féminin croit dans le sens positif. Ainsi nous pouvons dire à la satisfaction de tout un chacun, nous avons dépassé les 30 % recommandé par les exigences de l'heure par rapport à cette thématique et nous espérons faire encore mieux.

Diffusion/Sensibilisation

- Le CDF à continuer pour l'année 2013 à donné sa participation à radio Croix-Rouge pour les émissions radiophoniques sur le secourisme sur les ondes de Radio One 91.5 FM et Radio Caraïbes 94.5 FM, réalisées les Mercredi et/ou Vendredi autour de 2 heures pm.

Formateur CDF Animateur Radio Formateur CDF

- Préparation de **SMS sur le secourisme** pour diffusion à la population à partir de réseau téléphonique.
- Préparation de message sur les premiers soins (secourisme) pour la messagerie vocale des abonnés de téléphonie mobile et aussi pour Sound truck (avec Fédération).

Conclusion :

Grace à l'appui de la SN à différents niveaux soit de la Présidence, du conseil de gouvernance, nos conseillers pédagogiques du Directeur Exécutif soit des différents cadres et techniciens des départements de la SN, le support des employés du CDF-CRH qui ont consentis des efforts impayables pour contribuer à la collecte de fonds par la réalisation d'ateliers de formation le CDF-CRH continue encore sa marche vers l'efficacité et l'efficience tout en travaillant pour l'amélioration des services offerts.

Actuellement, la capacité en formation du CDF-CRH repose sur son réseau de formateurs étendu sur les 13 régions Croix-Rouge ou les dix départements du pays. Ce dit réseau est ainsi constitué en somme de 142 formateurs (tronc commun avec connaissances générales sur la gestion des risques à l'échelle communautaire via les exercices pratiques effectués en utilisant les modules de formation du CDF).

De ses formateurs, 60 sont spécialisés en EVC (Evaluation de la vulnérabilité et des capacités).

Le CDF-CRH de plus dans son plan d'action 2013-2014 compte encore s'investir dans le renforcement de ses capacités à offrir ses services de formation avec la formation de :

30 nouveaux moniteurs de premiers soins en 2014.

Au moins 50 formateurs spécialisés dans au moins quatre modules GRD du centre.

D'ici 2014 le CDF-CRH aura à son actif une équipe consistante de moniteurs de secourisme répartie sur les 13 régions Croix-Rouge ou 10 département géographiques du pays.

Il est prévu que tous les formateurs du Centre soient former sur les 4 modules spécifiques de base : **Education, Organisation et préparation communautaire pour la Réduction des risques à l'échelle communautaire** (EOPC) lequel inclus dans son développement : la carte communautaire, la carte de risques, le plan communautaire, le calendrier saisonnier etc. ; **la gestion des abris provisoires, les micro projets sociaux, les premiers soins communautaires.**

Actuellement le CDF-CRH dispose de deux salles de formation hautement équipées avec possibilité d'organiser des formations avec le concours de formateurs venant de l'extérieur ne parlant pas les langues officielles du pays Haïtien. La capacité maximum de chaque salle est 50 personnes assises. Aussi, nous disposons de deux autres salles alternatives au cas où le besoin se fait sentir. Une de 70 personnes assises et une autre de 30 personnes assises.

En coopération avec la cafétéria de la CRH nous sommes capables de prendre en charge les repas pour toutes les formations qui se font sur Port au Prince et l'appui de la clinique d'urgence peut nous permettre de palier à toutes les difficultés ou urgences médicales qui seraient survenues au cours d'une formation au niveau central.

Pour assurer les suivis en termes de coordination et de recyclage le CDF-CRH dispose aussi d'une base de données pour l'enregistrement, la validation et la certification de toutes les formations effectuées sur le territoire National par les formateurs autorisés.

Enfin grâce à l'appui du département diffusion et communication nous disposons actuellement au niveau central du Centre de trois diffuseurs.

Outre ses activités spécifiques au CDF-CRH nous assurons toutes les fonctions représentatives qui nous sont confiées par le directoire de la CRH soit au niveau du système National de Gestion des Risques et des Désastres soit au niveau des PNS et autres acteurs évoluant dans le domaine humanitaire ou autre. Aussi nous donnons notre appui aux activités réalisées par les autres départements de la SN. A ne pas oublier que les projets en cours d'exécution au niveau des PNS et de la SN, de manière spécifique, bénéficient aussi de l'expertise du CDF-CRH. Enfin, étant donné que nous sommes avisés en matière de formation, la formation continue du staff est assurée pour garder le standard et améliorer la performance du CDF-CRH.

Le souci d'amélioration et de développement continu constitue notre leitmotiv au niveau du CDF-CRH pour une Croix-Rouge Haïtienne plus solide au service des communautés vulnérables.



Formateur CDF



Animateur Radio



Formateur CDF

3.6. Renforcement des capacités structurelles et organisationnelles

Depuis 2010, l'action humanitaire en Haïti s'est concentrée dans les services opérationnels pour les populations affectées par le tremblement de terre. Aujourd'hui, alors que nombreux projets ont pris fin entre 2012 et 2013, une importante transition a été entamée. Le focus est à la reconstruction et le renforcement des capacités institutionnelles. Tout au long de l'année, la Croix-Rouge Haïtienne s'est renforcée, est plus forte et plus efficace.

Le renforcement des capacités régionales avec l'appui de la Croix-Rouge et du Croissant rouge a permis de poursuivre les efforts pour aider les familles les plus vulnérables notamment après les tempêtes Sandy et Isaac grâce aux initiatives des régions renforcées.

Notons que le niveau de préparation aux catastrophes a été testé avec succès en juillet 2013. En septembre de la même année, 150 cadres et représentants de toutes les régions ont participé à une conférence afin de définir collectivement les enseignements tirés des opérations post séisme avec l'appui du Croissant Rouge.

D'un autre côté, la nouvelle Gouvernance et son nouveau Président élu en novembre 2013 ont défini leurs priorités portant sur « le renforcement des programmes humanitaires et les services de la société Nationale notamment le renforcement des branches, du volontariat et du mouvement jeunesse ».

La Croix-Rouge compte un siège à Port-au-Prince, 14 branches régionales, 110 branches locales et environ 15 000 volontaires, jeunes et adultes.

Au cours de l'année 2013 et jusqu'en 2014, la Fédération Internationale, le CICR et les sociétés Nationales participantes (Canada, USA, Japon, Norvège, Espagne, Pays- Bas Allemagne, Suisse, Finlande, Luxembourg, et Italie) ont travaillé avec la Croix-Rouge Haïtienne pour harmoniser les systèmes et améliorer la capacité et la bonne pratique du développement organisationnels à tous les niveaux.

L'année 2013 a été pleine d'enseignement et a vu la continuation des activités entreprises en 2012 avec en plus plusieurs consultations qui ont porté sur la formulation d'un plan d'action qu'il reste à mettre en vigueur avec les objectifs suivants.

Ces objectifs sont :

- A. Améliorer la capacité de la Société Nationale et ses branches à livrer des services humanitaires de qualité avec l'appui de ses partenaires.
- B. Renforcer la capacité de la Croix-Rouge Haïtienne de mener le processus de développement organisationnel qui inclut la promotion, la communication, la coordination et la création de standards au niveau du siège afin de standardiser les procédures, les systèmes et les procédures et faciliter le travail avec les partenaires.
- C. Définir les caractéristiques minimum de base standard que devrait avoir une branche et la répliquer au niveau régional et local.
- D. Améliorer les relations, la communication et la coordination entre les branches et le siège central
- E. Implémenter le standard de formation pour les leaders, le personnel, les volontaires et les jeunes, tant au niveau du siège central qu'au niveau de toutes les branches.
- F. Organiser des événements et activités afin de maintenir la motivation la reconnaissance et encourager la participation à tous les niveaux.
- G. Travailler dans l'esprit du mouvement et supporter le travail du délégué de la Fédération Croix-Rouge en charge du développement des branches, du volontariat et de la jeunesse.

H. Etablir un projet de modernisation technologique « Divide Digital Initiative » au siège et dans les 14 branches régionales.

Tenant compte du retrait progressif des partenaires engagés dans la grande opération humanitaire d'après séisme, une nouvelle direction, Innovation et Revenus, a vu le jour dans la perspective d'une recherche de moyens pour la pérennisation de la couverture des coûts des interventions et services.

Ce plan qui verra sa mise en œuvre réelle en 2014 souligne aussi l'importance de la mise en place d'activités durables pour les branches (formation, éducation, eau et assainissement, lutte contre la violence) pour lesquelles des modules existent déjà.

3.7. Service diffusion & communication

Conformément au plan stratégique 2010 2015 de la SNCRH et la stratégie 2020 de la FISCR/CR Le Service Diffusion et Communication est appelé à remplir une mission de service transversal, à l'appui des autres services, secteurs opérationnels de la Croix-Rouge Haïtienne. En 2013, le service s'est développé sur le plan opérationnel en déployant ses compétences pour la formation des volontaires affectés aux différents programmes, mais, restant disponible, disposé et efficace lors de la préparation des élections des comités locaux, régionaux et de la gouvernance centrale, la préparation des réunions statutaires et toutes autres interventions ayant pour économie l'amélioration des potentiels politiques et stratégiques de la Croix-Rouge Haïtienne.

Ayant pour objectif de jouer le rôle de moteur dans la Diffusion et de la Communication, le Service vise à diffuser les principes fondamentaux et les valeurs humanitaires constituant la base du mouvement, mais aussi tous autres messages permettant à la communauté vulnérable et exposée à toutes sortes de risque de s'éduquer, de s'informer, de s'entraider et de prévenir certains dangers.

Le Service de Diffusion & Communication développe ses actions dans les domaines de l'animation, de la formation, de l'éducation, réalise des activités et participe à des missions Croix-Rouge.

L'action du service de communication et diffusion est menée dans le respect de ces 7 Principes. Cette adhésion aux Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge nous confère une vision, une mission et un mandat

Les activités planifiées, réalisées selon le plan d'action 2012 2013 ont été regroupées en catégories :

- Principes Fondamentaux et Valeurs Humanitaires
- Communication Externe et Interne
- Appui aux activités opérationnelles
- Renforcement Institutionnel
- Communication de crise
- Analyse de la capacité du département de communication de la CRH en période d'urgence.
- Partenariat avec les PNS
- Obstacles et contraintes
- Eléments de progrès
- Perspectives et solutions

1. Diffusion des Principes Fondamentaux et des valeurs Humanitaires

Le service Diffusion et Communication a pour objectif de promouvoir l'idéal du Souvenir de Solferino symbolisé par les 7 principes fondamentaux du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

16 Séances de diffusion ont été réalisées au niveau du bureau central et dans l'aire métropolitaine.

399 séances d'information à l'intention des membres du Club 25 (Volontaires en don de sang régulier et altruiste) lors de leur enrôlement à cette noble organisation de jeunes de la Croix-Rouge. Ces jeunes ont été formés sur l'application stricte des principes fondamentaux, l'histoire du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, l'utilisation des emblèmes et le Code de Conduite des volontaires.

Contraintes

La non dotation d'un véhicule affecté à ce service.

2. Communication Externe et Interne

Le service de Diffusion et Communication a publié une vingtaine d'articles et de communiqué de presse sur le site web de la CRH (www.croixrouge.ht) qui ont permis de renforcer la visibilité des activités ponctuelles et traditionnelles de la SNCRH. A titre d'exemple on peut citer :

- Lancement du projet LAMIKA
- Le comité régional Les Palmes
- Le communiqué de presse sur le lancement du Projet Gan Nò Pi Djanm.
- Le communiqué de presse sur la mise en place d'un nouveau comité régional dans le Sud
- Passation de pouvoirs au Conseil de Gouvernance 2013 – 2014
- Réélection du président de la FIRC
- Solidarité de la CRH avec la Croix-Rouge des Philippines.
- Communiqué de presse sur le lancement du rapport annuel sur les catastrophes dans le monde en 2013
- Vivre debout : Vers un renforcement de l'acceptation et de la prise en charge des personnes handicapées en Haïti (13 juin 2013)
- Inondation à Boucan Carré / Le Passage de la 10^e onde tropicale sur Haïti a provoqué des dégâts dans le département du Centre.
- Tempête tropicale Chantal / Croix-Rouge Haïtienne a sensibilisé la population aux conduites à tenir
- Interview accordé à la Télévision Nationale d'Haïti sur CRH/Carnaval des Fleurs
- Révision d'articles et de documents
- Rédiger et éditer avec le webmestre de petits textes d'actualité de la CRH sur ses réseaux sociaux Facebook et Twitter.

3. Appui aux activités opérationnelles

Le service Diffusion&communication a réalisé plus de 90 émissions de radio de concert avec le Bencom de la FICR pour appuyer les projets et programmes de la CRH. Ces émissions de la Radio Croix-Rouge basée au siège social sur la transfusion sanguine, le VIH SIDA, le choléra, la gestion des risques, la prévention de la violence, les premiers secours et autres, ont été réalisées en appui avec des stations sœurs de la capitale. Aussi, le service de Diffusion et Communication a soutenu de nombreuses activités à la demande des secteurs concernés.

4. Renforcement Institutionnel

Durant toute l'année 2013, le service de diffusion et Communication a répondu aux multiples besoins de la Croix-Rouge en matière de planification des élections des comités locaux, régionaux et l'élection du nouveau Conseil de Gouvernance de la Croix-Rouge Haïtienne 2013-2017.

Réf Statuts 2009 CRH, l'organisation des séminaires de formations, des missions de nécessité urgentes sur demande de la direction exécutive et les réunions statutaires.

Aux activités de renforcement de capacité institutionnelle, on peut faire apparaître :

- La formation des présidents des comités régionaux nouvellement élus.
- La commémoration des 81 ans de la Croix-Rouge haïtienne,
- La cérémonie de passation de pouvoirs et d'installation du nouveau président de la Croix-Rouge Haïtienne et du Conseil de Gouvernance.

5. Communication en situation de crise

Le Service de Diffusion et Communication a renforcé ses actions de sensibilisation pour prévenir les communautés vulnérables quant aux conduites à tenir en cas de catastrophes naturelles.

Des messages ont été transmis à l'approche des situations météorologiques alarmantes et inquiétantes, messages préparés en collaboration avec la Direction de la Protection Civile.

a) Inondation dans les départements du Centre, Artibonite et Nord-ouest

Des pluies torrentielles, provoquées par la sixième onde tropicale de la saison cyclonique 2013, se sont abattues sur les régions du Plateau Central, de l'Artibonite et du Nord-Ouest au cours du week-end du vendredi 14 au dimanche 16 juin 2013.

Les averses ont occasionné des inondations dans plusieurs quartiers de la ville de Hinche, Maïssade, Port-de-Paix, Saint-Louis du Nord et de Grande Saline. 373 familles ont été évacuées et ont été réparties en deux abris dans la ville de Hinche

Action de communication

- 1 article publié sur le site web (www.croixrouge.ht) de la Croix-Rouge Haïtienne
- 1 DMIS produit et publié dans le système pour informer les composantes du Mouvement des principales actions entreprises par les différents acteurs sur le terrain.
- 2 rapports de situation produits en appui à l'activation du Centre de Gestion des Crises de la CRH
- Les bulletins envoyés par le CNM ont été vulgarisés à l'interne auprès des responsables des branches et des partenaires du Mouvement.

Représentation du Service de Diffusion & Communication au Comité thématique et de sensibilisation du Public pour appuyer le SPGRD au COUN

b) Appui à la gestion de la tempête tropicale Chantal

Le Centre Opérationnel de Gestion des crises de la Croix-Rouge Haïtienne a été activé du 8 au 11 juillet 2013 pour appuyer la gestion de la chaîne d'alerte décrétée par l'Etat haïtien dans le cadre de la menace du passage de la TT CHANTAL sur Haïti.

17 bulletins météorologiques ont été reçus du CNM à travers lesquels le SPGRD et la DPC avaient émis les phases d'alerte de l'Orange à l'alerte rouge.

Action de communication

- Coordination des opérations dans le cadre de l'activation du Centre de Gestion de Crise de la CRH
- 1 article publié sur le site web (www.croixrouge.ht) de la de la Croix-Rouge Haïtienne
- 4 DMIS produits et publiés dans le système pour informer les composantes du Mouvement des principales actions entreprises par les différents acteurs sur le terrain.
- 1 émission à micro ouvert à été réalisée
- En collaboration avec le Bencom (FICR), 4 051 991 SMS ont été envoyés aux habitants des zones à risques leur demandant de rester toujours vigilants en appliquant les consignes de sécurité habituelles en cas d'inondations, d'éboulements, de glissements de terrains par rapport aux averses orageuses pour aujourd'hui et demain.

6. Analyse de la capacité du département de communication de la CRH en période d'urgence.

Dans le cadre du support technique à la Croix-Rouge Haïtienne, des experts du Centre de Référence pour la Préparation des institutions aux Catastrophes avec le Soutien de la Croix-Rouge Canadienne ont effectué une analyse de la capacité du département de communication de la CRH en période d'urgence. Au cours de la période d'évaluation des journées de simulation de l'interview de chaque secteur de la Croix-Rouge Haïtienne ont été réalisées. Les experts ont ainsi examiné la capacité de service de communication à transmettre de l'information aux communautés, aux autorités nationales, aux comités régionaux et/ou aux autres acteurs du Mouvement.

Le diagnostic a toutefois révélé que la performance de la Croix-Rouge Haïtienne s'est amélioré à 87 % en 2013 par rapport à l'année 2011 qui était d'environ de 61% (voir **le graphique ci-dessous**)

Suite à l'analyse, les experts ont émis les recommandations suivantes :

- Renforcement des capacités techniques et technologiques de la CRH dans son ensemble afin de renforcer le processus de gestion de l'information lié à la catastrophe.
- Mise en place de formations et de formats standards pour la gestion de l'information dans les situations de crise (Rapports de situation,...., autres).
- Analyse régulière des informations pour identifier les zones vulnérables

7. Partenariat avec les PNS

Projet de renforcement des capacités communicationnelles des branches régionales de la Croix-Rouge Haïtienne en Coopération avec la Croix-Rouge Française.

En 2012, la Croix-Rouge Haïtienne a reçu les supports financiers et techniques de la Croix-Rouge Française et du CICR dans le cadre du projet de renforcement du Service Diffusion & Communication de la Croix-Rouge Haïtienne à travers la mise en œuvre du pilier « renforcement des capacités de la CRH » inscrit dans sa Stratégie 2010-2015 et dans son Plan d'action 2013-2015, tout aussi comme prévu par la FICR dans la Stratégie 2020 parmi les initiatives en faveur des Sociétés Nationales membres.

Ce projet a permis le renforcement des acquis de la Société nationale dans le domaine de la Communication institutionnelle et de la Mobilisation des ressources, ainsi que dans ses relations avec les agences de presse, conformément à son objectif qui est de jouer le rôle de moteur dans le domaine de la diffusion et communication en appuyant les actions de communication entreprises par les différents secteurs d'activité de la CRH illustrant et en informant le public sur la mise en œuvre de leurs programmes respectifs.

Le projet de renforcement des capacités des Comités Régionaux de la Croix-Rouge Haïtienne dans le domaine de la diffusion et de la communication, à travers le Service Diffusion & Communication du Siège, vise une plus grande autonomie de la CRH en termes de levée de fonds afin de pallier au retrait progressif des Sociétés nationales partenaires dont les sources de financement affichent une tendance à la baisse au fur et à mesure que la réponse au séisme de 2010 touche à sa fin, à travers des objectifs spécifiques.

8. Obstacles et contraintes

A. Contrainte logistique

Une contrainte pratique qui a eu un impact sur la capacité de l'équipe à répondre à certaines demandes urgentes est l'indisponibilité de véhicules pour se déplacer.

B. Indisponibilité du personnel

Le service Diffusion & Communication, composé de seulement trois professionnels, est très sollicité par les secteurs opérationnels de la Société Nationale comme par exemple pour soutenir la mise en place des nouveaux Comités régionaux et locaux.

9. Eléments de progrès

Le renforcement de la connaissance des diffuseurs à communiquer et à manipuler les matériels de communication.

- La mise en place et le renforcement du service de diffusion et communication dans les treize branches de la Croix-Rouge Haïtienne par la dotation de ces services d'équipements de communication.

- L'actualisation du site web de la Croix-Rouge Haïtienne.
- L'ouverture d'un compte spécial par le Service Finance & comptabilité de la Croix-Rouge Haïtienne qui sera alloué à la création du compte Paypal en vue du développement du don en ligne.
- L'établissement de réunions régulières avec les Chargés de communication du Mouvement en Haïti.

Perspectives et solutions communication et diffusion

Le service Diffusion et communication propose :

- de louer un véhicule chez un fournisseur en dehors de la Croix-Rouge pourvu que le prix soit approximativement le même que celui de la Fédération.
- qu'il y ait une réunion de travail entre la Croix-Rouge Haïtienne et la Croix-Rouge Française en vue d'harmoniser le temps restant pour l'exécution du projet de renforcement des capacités des Comites régionaux par rapport à sa faisabilité.

4. Priorités 2014

A. Formation à l'intention des diffuseurs et communicateurs des Comités Régionaux sur le leadership et la communication liée à la campagne de levée de fonds.

Le Service Diffusion & Communication a organisé une session de formation à l'intention de 26 diffuseurs et communicateurs des Comités Régionaux sur le leadership et la communication appliquée aux activités de levée de fonds et à la rédaction journalistique, les Mercredi 19 et Jeudi 20 Juin 2013 au Centre de formation de la Croix-Rouge Haïtienne à Port-au-Prince.

Lors de cette formation, les diffuseurs et communicateurs ont appris à planifier et organiser des activités de levée de fonds dans leurs régions respectives en collaboration avec le Siège.

Les diffuseurs de la CRH seront également à même de remplir pleinement leur rôle de correspondants pour les Branches et à transmettre au Siège les informations sur les activités et les projets mis en œuvre dans leurs régions afin de mettre à jour régulièrement le site Web de la CRH (www.croixrouge.ht) et les autres outils de sensibilisation ainsi que d'en diversifier les contenus.

Ceci permettra à la Croix-Rouge Haïtienne d'étendre ses activités de diffusion aux institutions scolaires, universitaires et à d'autres groupes organisés partageant les mêmes valeurs du Mouvement International de la Croix-Rouge.

Grâce à la pertinence et la bonne mise en œuvre du programme de diffusion et communication, consolidé au niveau des Comités Régionaux, la Société Nationale bénéficiera d'une image positive et d'une reconnaissance renforcée auprès de la communauté, ce qui lui permettra d'accroître la capillarité de ses activités au service de la partie la plus vulnérable de la population.

B. Formation des Présidents des Comités Régionaux (27-28 / 05 / 13)

Avec le support financier et l'assistance technique du CICR, de la Fédération et de la Croix-Rouge Française, le Service Diffusion & Communication a réalisé une session de formation à l'intention des Présidents de Comités régionaux nouvellement élus, du 27 au 28 Mai 2013 au Centre de formation de la Croix-Rouge Haïtienne à Port-au-Prince. Le but était de renforcer leurs connaissances sur le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le rôle, le mandat et la mission de chacun des secteurs et composantes, aussi bien que sur les activités de la Société Nationale.

C. Révision des Guides de formation en diffusion, des Guides d'activité en région et impression de Posters sur les Principes de la Croix-Rouge.

Le Guide de formation en Diffusion et le Guide d'activité en région ont été actualisés et remis à deux imprimeurs, en attente de leur meilleure offre pour l'impression respective de 150 et 250 exemplaires d'ici la fin du mois d'octobre 2013.

Dans le cadre de la révision des Guides, trois sessions de travail ont été formellement réalisées les 2 avril 2013, 16 avril 2013 et 5 juin 2013 par le personnel de la Direction de Communication et Relations Publiques de la CRH, avec les représentants du CICR, la CRF. Lors de ces sessions, l'équipe conjointe CICR, FICR et CRH a procédé à la mise à jour des différents modules de formation adressés aux diffuseurs/communicateurs, cadres, volontaires de la Société Nationale et le grand public, car elle a été d'avis que certains contenus des séances de formation, même corrects dans leur forme, avaient besoin d'être adaptés aux changements institutionnels et opérationnels effectués au cours des quatre dernières années aussi bien au niveau de la Société Nationale qu'au niveau des composantes du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En ajout, onze jeux des 7 Principes Fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge ont été imprimés et remis aux branches avec le support financier du CICR.

D. Tournée dans trois branches régionales de la CRH

Le Service Diffusion & Communication a réalisé deux (2) missions régionales du 24 au 26 juin 2013 dans le Bas Artibonite, le Nord et le Nord-Est, du 22 au 25 octobre 2013 dans le Sud Est et la Grande-Anse dans le but de travailler avec les dix membres des Comités régionaux et les diffuseurs sur les statuts et autres outils de la Société Nationale.

D.1 Objectifs

- Faire la connaissance des élus dans lesdites branches.
- Partager des informations susceptibles de renforcer la compréhension des nouveaux élus sur le mécanisme de coordination du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge ainsi que sur l'application des Principes fondamentaux et les valeurs humanitaires.
- Renforcer les relations avec le Service Diffusion & Communication via les diffuseurs disponibles dans ces Régions.
- Encourager la promotion de l'image de la CRH au niveau de leur Branche respective et la Mobilisation des ressources grâce à une meilleure compréhension des activités de levée de fonds.

D.2 Contenu des réunions

- Mots de circonstance de chaque Président .
- Introduction du Directeur Adjoint, Direction Communication et Relations Publiques, sur le service de diffusion et communication et sur le besoin de levée des fonds (Périclès Jean-Baptiste).
- Exposé des Principes Fondamentaux du Mouvement Croix-Rouge (Jean-Marie Gesner).
- La communication et la levée de fonds : exposé /échanges (Vincent Trumeau).
- Le rôle des membres du comité régional et les diffuseurs selon les statuts.

E. Mise à disposition de matériel de communication

Le Service Diffusion & Communication a fait l'acquisition auprès de fournisseurs locaux d'un ensemble d'équipement de communication nécessaire afin de rendre fonctionnel le réseau de diffuseurs et communicateurs à travers une communication fiable, selon le Plan d'action préalablement établi dont la distribution a déjà démarré.

L'équipement acquis consiste de:

- 12 caméras photos numériques + SD Card
- 8 ordinateurs portables + sacs
- 6 écrans pour projecteur
- 6 LCD projecteurs
- 5 speakers pour ordinateurs
- 1 imprimante pour imprimer badges digitaux
- 12 clés USB de 16 GB
- 8 batteries (Back-up UPS) de protection pour les ordinateurs. (Voir Fiche et lettre de distribution en annexe)

F. Interconnection téléphonique

Dans le cadre du renforcement de la communication entre la DCRP au Siège et les Branches régionales, treize diffuseurs et six membres du Service Diffusion & Communication, dont le rédacteur est aussi le web master, ont été interconnectés à travers CUG sur un réseau de la compagnie de téléphonie mobile Digicel avec validité jusqu'au 13 mars 2014. Ce qui permet non seulement une communication plus aisée entre collaborateurs, mais aussi une réduction de dépenses téléphoniques pour la CRH. (Voir liste en annexe)

G. Réunions mensuelles avec les Chargés de communication des SNP

Depuis le mois de juin 2013, le Service Diffusion & Communication a initié un cycle de réunions qui ont lieu régulièrement chaque mois avec les Chargés de communication des différentes SNP présentes en Haïti afin d'être informé sur l'ensemble de leurs activités et aussi de partager avec eux les activités réalisées par la Croix-Rouge Haïtienne et surtout dans le cadre du projet de renforcement des capacités en diffusion et communication dans les Branches.

H. Mise en place d'une campagne nationale de la promotion de l'image et de levée de fonds

Avec l'aide du Délégué de Communication, Vincent Tremeau, intégré à la DCRP, le Service Diffusion & Communication de la Croix-Rouge Haïtienne est doté d'un document de Stratégie de levée de fonds et d'un document de Politique de promotion de l'image, que les responsables doivent finaliser et faire valider par la Leadership de la CRH avant sa mise en œuvre. (Voir Stratégie de Levée de Fonds en annexe et Politique de promotion de l'image)

I. Don en ligne et levée de fonds

Le Service Diffusion & Communication a mis en place un module pour la collecte de fonds en ligne avec le support du Délégué Communication et du web master de la CRH. Pour rendre opérationnel le module de donations en ligne, la CRH doit se doter d'une carte de crédit auprès de la SOGEBANK. Cette carte va faciliter la création d'un compte Paypal pouvant permettre aux citoyens du monde entier de faire leurs donations en ligne en tout temps et en tout lieu.

La demande de la carte de crédit a été déjà effectuée par la Direction des Finances de la CRH et on attend de la recevoir.

L'équipe de communication a également travaillé sur la conception de caisses en vue de récolter directement le don des citoyens dans certains endroits stratégiques tels que : aéroport, centre commercial

J. Recrutement d'un rédacteur pour le site web de la CRH

Le Service Diffusion & Communication a déjà bouclé le processus de recrutement d'un rédacteur avec le support de la Direction des Ressources Humaines selon les procédures en vigueur. La Rédactrice sera chargée de la production de tous les matériels de communication et de promotion de l'image concernant les activités de levée de fonds dans les différentes Branches. Parmi ses responsabilités, aussi celle d'alimenter régulièrement le site web de la CRH en utilisant aussi les textes provenant des diffuseurs régionaux, en travaillant en étroite collaboration avec le webmaster.

4.1 Innovation et revenus, rentabilité des services

Les grandes lignes d'action de la nouvelle gouvernance (2013-2017)

L'année 2013 est l'année de fin de mandat du Conseil de Gouvernance élu en 2009 pour une période de quatre (4) ans, conformément à l'alinéa-b de l'article 16 des statuts en vigueur de la Société Nationale. Elle a vu donc le Directeur Exécutif d'alors, sans rivalité aucune, accéder à la Présidence de cette noble Institution qu'il a servi loyalement pendant plus de dix (10) années.

2013 est également une année charnière pour la mise en place d'une reprise en charge des activités par la CRH au regard de l'Accord de Séville qui mettra fin à l'opération post-tremblement de terre 2010, coordonnée par le Secrétariat de la Fédération en Haïti depuis le lendemain de la catastrophe du 12 janvier 2010.

Pour permettre à la CRH d'assumer pleinement ses responsabilités, tout en gardant en vue la philosophie attachée à sa mission, la Société Nationale s'évertue à appliquer par ses actions humanitaires qu'elle est une institution sensible aux souffrances des plus vulnérables.

Le discours du président élu laisse présager la création d'un nouveau département capable d'innover dans la manière de mener nos activités jusqu'à aller vers la création de revenu en faisant la promotion de l'image de marque de l'institution. Pour mener à bien sa fonction, la nouvelle Gouvernance a également mis en place un département pour mieux orienter les questions administratives et financières, chargé de mieux dynamiser la reddition des comptes et l'orientation des fonds de la Société Nationale.

Toutefois, ce renforcement de la structure organisationnelle de la Croix-Rouge Haïtienne devra permettre une meilleure application des changements institutionnels annoncés par le Président Jean-Pierre, tels que :

- La mise en place de la nouvelle politique de gestion des volontaires
- La Création d'un département Programmes et Projets
- La révision de la « Politique et Stratégie de la Jeunesse Croix-Rouge »

L'homme est fait pour rester debout ! Tel fut le slogan des combattants d'infortunés à la création de la Croix-Rouge.

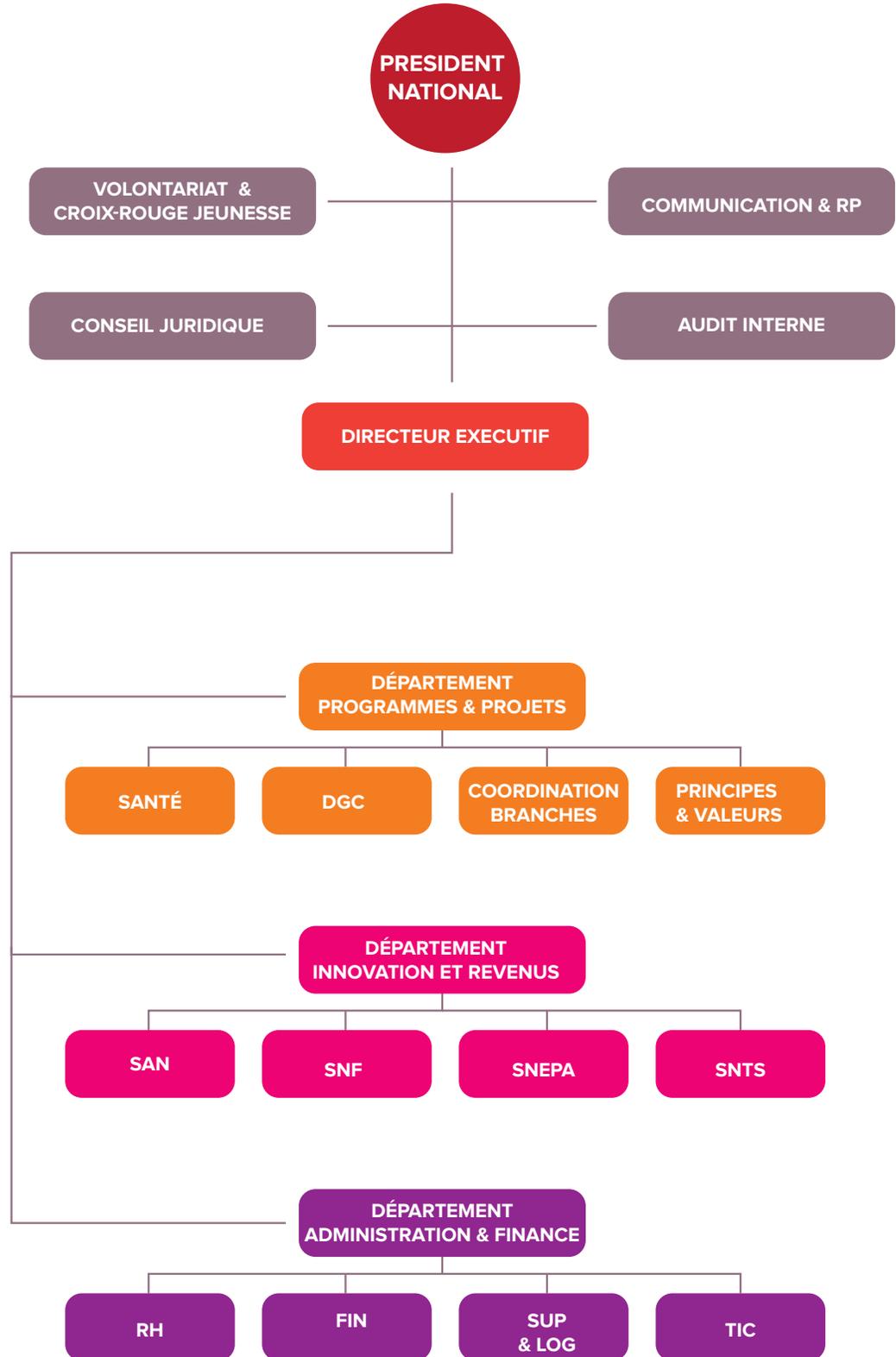
Aujourd'hui il appartient à la Société Nationale d'envisager et soutenir toute démarche qui contribuera à permettre à la CRH d'aider les fragilisés à maintenir cette verticalité tout en restant autonome et pérenne.

Ce vent qui souffle dans la bonne direction pour une prévention heureuse dépendra du développement des activités de ce nouveau département générateur de revenus dont la nouvelle gouvernance caresse le rêve de matérialisation.

Cette nouvelle équipe veut à l'égal du fondateur du mouvement reprendre avec confiance ces propos :

«Seuls ceux qui sont assez fous pour changer le monde y parviennent ».

4.2 Nouvel organigramme



5. Conclusion

Ce rapport dresse un portrait des activités effectuées par L'Administration de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne pour la période citée en référence. Il témoigne du dynamisme de cette Administration et met en évidence pour cette année, les activités réalisées, sa participation dans des activités conjointes et la sollicitation de ses services par les autres entités de l'institution ainsi que sa collaboration avec d'autres organismes et institutions externes.

En parcourant ce rapport, il importe de garder à l'esprit l'apport considérable de l'Administration contribuant au bon fonctionnement de la CRH toute entière. La réalisation des activités et l'appui technique fourni aux entités de la CRH et à l'ensemble du Mouvement prouvent que cette Administration insufflé à ses employés et aux autres collègues de l'institution un dynamisme leur permettant d'augmenter leur productivité en dépit de ses faibles moyens. Tout compte fait, malgré le manque de ressources financières, l'Administration a pu offrir à toutes les entités de l'Institution et au Mouvement un service facilitant leur développement. Une grande partie de nos accomplissements et réussites est due à la mise en place d'une équipe travaillant en symbiose dans le souci de servir.

La Direction Administrative et Logistique de la Croix-Rouge Haïtienne (DAL-CRH) coordonne l'ensemble des activités de la Société Nationale. Elle a pour but de répondre aux besoins d'intérêt général de l'institution. A ce titre, elle constitue une entité transversale aux différents secteurs opérationnels de l'institution. A l'image de toutes les autres Directions et Coordinations de la CRH, la (DAL-CRH) comprend quatre (4) services. A chaque Service sont assignées des tâches spécifiques.

- Service Administratif
- Service Logistique
- Service de la Cafétéria
- Service de Télécommunication

OBJECTIF GÉNÉRAL

Supporter toutes les Directions, les Coordinations, les Comités Régionaux et les Services dans la matérialisation de leurs objectifs et de leurs Projets.

ENTITÉS CIBLÉES

- Secteurs opérationnels de la Croix-Rouge Haïtienne
- Partenaires de Mouvement
- Comités régionaux
- Comités locaux

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Objectif spécifique : Renforcer la capacité de la Direction Administrative et Logistique en vue d'une meilleure application des Règlements internes et des procédures, d'un meilleur suivi budgétaire et financier avec la Comptabilité et la Finance et d'une meilleure gestion des biens de l'institution.

CONCLUSION

En somme, faciliter le travail de toutes les entités de la CRH demeure l'objectif premier de l'Administration Centrale si l'on se réfère à ses multiples réalisations au cours de la période allant du mois d'août à septembre 2013. Il est certain que la faiblesse financière de l'Institution a une incidence négative sur le fonctionnement de l'Administration en termes de moyens financiers et de ressources humaines. Toutefois, la bonne cohésion du groupe, la nouvelle répartition des tâches et la motivation sans cesse soutenue par le respect mutuel garantissent à la DAL-CRH un fonctionnement optimal.



6. Annexes

6.1. Rapport final du projet “Initiatives du Premier Intervenant”



L'objectif général de l'Initiative du Premier Intervenant (IPI) de la Croix-Rouge Canadienne et de l'ACDI consiste à améliorer la contribution du Canada en vue d'instaurer un système d'intervention d'urgence plus rapide et efficace en renforçant la capacité du Mouvement International de la Croix-Rouge de se préparer aux situations humanitaires complexes et aux catastrophes naturelles et d'y répondre. L'initiative s'appuie également sur le rapport existant entre la Croix-Rouge Canadienne et l'ACDI et assure une meilleure visibilité pour le Canada à titre de chef de file en matière d'aide humanitaire dans l'hémisphère et à l'échelle mondiale. Dans cette optique, la Croix-Rouge canadienne s'est engagée à gonfler les capacités en matière de gestion des sinistres du Mouvement international de la Croix-Rouge et de sélectionner des partenaires en vue de réduire les décès, les blessures et les effets socio-économiques des urgences internationales, principalement dans les Amériques. C'est ainsi que depuis avant le tremblement de terre, une mission d'évaluation des besoins en renforcement des capacités pour la Préparation et la Réponse avait été menée par un expert de la CRC en vue de préparer le Projet IPI.

Bien que le plan de mise en œuvre de ce projet pour les 3 pays ait été approuvé depuis en Novembre 2010, les activités du projet IPI ont réellement débuté en Haïti en Novembre 2011. Et pendant le démarrage de ce projet, on a eu pas mal de difficultés avec la démission de l'assistante technique, la démission du Coordonnateur National et la période électorale dans la SN, qui ont ralenti un peu l'implémentation du projet.

Mais toutefois ce projet à aider à la CRH de renforcer ses capacités de la SN sur le plan :

- 1- Institutionnel pour le Gestion des Catastrophes**
- 2- Opérationnel pour la Gestion des Catastrophes**
- 3- Communautaire**

Préparé par Garibaldy SANTIAGUE, Chef du projet (Août 2012-Septembre 2013)



1. Renforcement des Capacités Institutionnelles pour la Gestion des Catastrophes

L'objectif principal de ce résultat a été de contribuer à la mise en place des politiques et systèmes en matière de gestion des catastrophes. Les indicateurs permettant d'attendre cet objectif sont les suivants :

- Elaboration du plan de réponse aux urgences qui présente la Stratégie de la CRH en matière de GRD ainsi que son plan d'intervention.
- Elaboration des procédures opérationnelles standardisées

Réalisation des Leçons Apprises après Tempête Tropicale Isaac et Ouragan Sandy dans les Nippes et le Sud-Est

La CRH n'avait pas encore élaboré ses POS avant le passage de ces tempêtes, mais toutefois les leçons apprises ont déjà permis à la CRH de corriger pas mal de chose en ce qui concerne le flot d'appels qu'un président savait recevoir de diverses personnes du niveau central sur le même sujet, l'occupation du COGEC par des personnes qui n'ont rien à voir avec son fonctionnement.

2. Renforcement des Capacités Opérationnelles pour la Gestion des Catastrophes

En vue de renforcer les régions du projet, 125 nouveaux volontaires ont été formés dont 50 filles et 75 garçons qui ont reçu les formations sur :

- Les Equipes Nationales d'Intervention avec le support du CREPD selon la Méthodologie de la FICR
- Les techniques de recherche et sauvetage un milieu aquatique et montagneux
- L'utilisation du kit d'abris d'urgence
- Les techniques d'EDAB

En plus des formations, de nombreux équipements et matériels ont été livrés à ces volontaires formés afin de faciliter le travail en cas d'urgence. Parmi ces matériels, on peut citer : des matériels pour les centres d'opérations d'urgences (Sud-Est, Nippes et Ouest), les matériels de protection personnelle pour les ENI et les équipes de recherche et sauvetage (sacs à dos, flash, casques, casquettes, polo shirts, gilets de sauvetage, etc).

3. Renforcer la Gestion des Catastrophes au niveau Communautaire

En plus des efforts mis en place par la CRH pour renforcer ses structures au niveau National et régional, elle a aussi renforcé les communautés qui restent et demeurent isolées par manque d'infrastructure et par leur position géographique. Ainsi depuis 2011, elle a introduit le concept d'EIC, que le projet IPI a embrassé et a permis la mise en place de 9 Equipes d'intervention dans les localités de : O'Rouck, Carrefour Cadet, Baquet dans les Nippes, Brossier, Baussan, Buteau dans l'Ouest, Ravine Normande, Guillaumonde, Jean Rabel dans le Sud-Est.

Comme ce projet était étroitement lié au projet intégré de la CRC, des leaders de la communauté ont reçu aussi des formations sur la Formulation des Micro-projets sociaux, afin de voir comment réaliser des micro-projets de mitigation pour atténuer l'effet des risques, avoir identifié leurs problèmes majeurs des communautés par le processus de l'EVC.

Ces membres des communautés émancipées peuvent non seulement aider aux premières réponses mais formuler de Micro-projets sociaux pour négocier leur financement avec des partenaires qui travaillent avec eux.

Campagne de sensibilisation dans les Communautés

Pour une plus grande sensibilisation de la population du Sud Est, 18000 dépliant ont été reproduits et distribués dans tout le département pour les sensibiliser sur les risques comme : Cyclones, Inondations, Incendies et choléra. Des séances d'informations et de formations sur les risques avec les jeux **Tè Malè** ont été réalisées dans diverses écoles dans les 9 communautés susmentionnées pour s'assurer que les jeunes qui ont un rôle important à jouer dans leurs communautés se sentent impliqués afin de jouer leurs rôles dans la réduction des risques.

Implication des autorités locales

L'implication des autorités locales reste indispensable pour la bonne marche et la pérennisation des actions au niveau de la communauté. L'Etat est en premier chef responsable de surveiller au bien-être de la population, c'est pourquoi on a impliqué les autorités locales dans tout le processus de création des ECI, ce qui va permettre de reconnaître leur existence et de les accepter en tant qu'acteurs du système de protection civile. On a donné aux ASSECS les mêmes matériels d'intervention que les EICs (brouettes, perles, machettes, pioches, brancards, casques, etc)

La notion du Genre

Pour favoriser la participation active et effective des volontaires filles, on a toujours exigé la participation de 50% volontaires garçons et 50% de volontaires filles quand c'est possible tout en respectant les critères établis pour le type de formation. D'où 40% des volontaires formes avec le projet IPI sont des volontaires filles, lors du simulacre au Lac Azueï.

Coordinations avec les PNS et la DPC

Avec la DPC

La DGC via la coordination du projet IPI a appuyé aussi les activités au niveau du SNGRD en vue de mieux accompagner les communautés vulnérables. La coordination du projet IPI a apporté une assistance technique au Comité Thématique de Evacuation et Gestion des Abris Provisoires dans la production de divers documents comme : le document de sensibilisation sur l'utilisation des abris « Chimen lakay », le guide de Gestion des Abris d'évacuation, le plan d'évacuation de l'Ouest et le module de formation des gestionnaires d'abris.

Avec les PNS

La coordination du projet IPI a aussi participé aux activités des certaines PNS (CRRS, CRA) pour donner un support technique, aux activités de certaines autres Directions (formations de volontaires dans le Sud-est avec le programme PSSBC) et aussi dans l'élaboration du programme intégré « Gran Nò Pi Djanm »

Leçons apprises

- L'outil SNBP accompagné de Simulation de la réponse aux catastrophes présente d'énormes opportunités pour orienter les actions de préparation de la SN.
- La mise en œuvre du projet avec une équipe de 3 personnes ne pouvait pas nous permettre d'atteindre les résultats obtenus.
- Le comité de pilotage institué avec ce projet a été un outil incontournable et nous a permis de résoudre beaucoup de problèmes que les techniciens auraient du mal à résoudre.

Recommandations (futurs défis pour la phase II)

- Etendre le concept et l'approche du Projet IPI dans d'autres régions si les ressources le lui permettent.
- Continuer à les renforcer pour ne pas retomber à l'état d'avant le projet.
- Impliquer les structures de la SN à tous les niveaux pour mieux tenir compte des orientations stra-

tégiques de la SN et les priorités des régions.

- Mettre un volet de renforcement des liens avec la structure de la DPC dans les zones d'intervention.
- Continuer à augmenter le nombre des ENI et leurs capacités
- Donner un support au service de support de la CRH
- Développer beaucoup plus d'activités avec la Croix-Rouge de la République Dominicaine.
- Envisager un fonds pour les urgences et les événements spéciaux (Journée Internationale de RD, lancement de la saison cyclonique, etc)

6.2 Rapport annuel de la Croix-Rouge Jeunesse

CONTEXTE

La Croix-Rouge Jeunesse est la section juvénile de la Croix-Rouge Haïtienne. Favorisant la vie communautaire du jeune volontaire et posant les jeunes comme des agents de développement, changement de comportement et promoteurs des valeurs humanitaires.

Cette section regroupe des jeunes de 12 à 35 ans et travaille avec les différents services de la Croix-Rouge Haïtienne au bien être des plus vulnérables.

ACTIVITES REALISEES

Au cours de l'année 2013 la majorité des activités prévues n'a pas été réalisée vu que la Croix-Rouge Jeunesse n'a pas un budget relatif à l'exécution de son plan d'action. L'ensemble des activités ont été réalisées avec l'appui du Club 25, des comités régionaux, du projet prévention de la violence (Koté Trankil de la DASS) particulièrement à la collaboration des jeunes volontaires de cette dite section.

Le 06 Janvier, jour des Rois, symbolisant la Fête du partage, les jeunes de la Croix-Rouge jeunesse et du Club 25 ont distribué des kits d'hygiène et donné des soins d'hygiène aux vieillards de l'Asile communal de Sigueneau.

Le 08 Mai, Journée Mondiale de la Croix-Rouge, la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS) avec la participation des jeunes volontaires a réalisé une journée d'exposition de photos, de produits artisanaux réalisés par les volontaires.

A l'occasion de la journée Internationale de la jeunesse le 12 aout, une émission de radio a été réalisée à la radio Croix-Rouge 90.1 FM. Cette journée a été célébrée dans le monde entier le 12 août autour du thème «**Migration des jeunes : Faire avancer le développement**»

Cette année dans le cadre de cette grande journée, la Croix-Rouge jeunesse de concert avec le projet de prévention de la violence (Kote Trankil de la DASS) a organisé un atelier de réflexion et de sensibilisation avec les jeunes de la Croix-Rouge jeunesse, Club 25, le Scout d'Haïti et autres associations juvéniles du pays en vue de sensibiliser les membres de différents départements de la Croix-Rouge Haïtienne, à continuer à promouvoir auprès des jeunes issus de tous horizons en développant chez eux le respect des valeurs et des principes fondamentaux du Mouvement, mais aussi les encourager à continuer à être des acteurs de développement, des agents de changements de comportement, tout en participant à la vie de leur communauté respective.

Au cours du 3eme trimestre on a aussi réalisé des ateliers de travail arts plastiques à l'intention des jeunes (peinture sur tissu, bijouterie, céramique) en collaboration avec le projet de la prévention de la violence (kote trankil). On avait réalisé une séance d'exposition des travaux réalisés par les jeunes au siège central de la Croix-Rouge Haïtienne.

Une rencontre de connaissance, d'information et de partage d'expériences a été réalisée avec des représentants de certaines régions de la Croix-Rouge Jeunesse lors de l'assemblée générale de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne.

Une journée de partage de connaissance et de formation a eu lieu au Siège Central de la Croix-Rouge le 24 Novembre avec les représentants jeunesse de la région Ouest. Cependant, tous les comités locaux n'ont pas été représentés du fait qu'ils devraient eux même s'organiser pour y participer.

A l'occasion de la journée internationale du volontariat, 5 décembre, la section jeunesse de la Croix-Rouge Haïtienne a participé à une conférence-débat organisée par la MINUSTHA en collaboration avec l'Université Quisqueya autour du thème «**Volontarya ak yon jenès angaje se fòs Ayiti**»

Du 17 au 21 décembre 2013, le forum annuel de la jeunesse a été dans la région du Sud-Est avec la participation des jeunes venant de toutes les régions de la Croix-Rouge Haïtienne.

Durant cette période deux (2) émissions de radio ont été réalisées sur le 90.1 FM Radio Croix-Rouge. L'une à l'occasion de la Journée Internationale de la Jeunesse et l'autre, à l'occasion du Forum annuel de la Jeunesse.



Atelier de réflexion avec les jeunes de la CRJ et des Scouts d'Haiti



Une émission de radio à l'occasion de la Journée Internationale de la Jeunesse



Œuvres réalisées et exposées



Une jeune volontaire témoigne de sa satisfaction envers les responsables de la Croix-Rouge Haïtienne



Rencontre avec des représentants jeunesse de la région Ouest

6.3 Politique nationale du volontariat

Introduction

La **Stratégie 2020** de la Fédération Internationale place le volontariat au cœur du renforcement des communautés. En outre, le volontariat contribue au développement humain durable. Les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge étant appelées à servir les communautés de l'intérieur, le volontariat représente la pierre angulaire de Sociétés nationales fortes et pérennes. La capacité et l'efficacité d'une Société Nationale sont directement liées à son aptitude à mobiliser, à gérer et à responsabiliser les volontaires de tous les secteurs des communautés qu'elle sert. Cette aptitude dépend quant à elle des valeurs et des attitudes reflétées par la Société Nationale lorsqu'elle cherche à mobiliser des volontaires dans les communautés.

La Société Nationale de La Croix-Rouge Haïtienne a, en sa qualité de Membre du Mouvement International des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, adopté la Politique relative au volontariat soumise lors la 18^e session de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale Croix-Rouge et du Croissant Rouge tenue du 23 au 25 novembre 2011 à Genève. La Politique relative au volontariat de la Croix-Rouge Haïtienne s'en inspire, tout en l'adaptant au contexte social et culturel d'Haïti.

Le but de cette politique est de:

1. Réaffirmer l'importance que revêt le volontariat pour la Croix-Rouge Haïtienne (CRH),
2. Définir l'attitude et les normes qui doivent être celles de la CRH s'agissant du volontariat,
3. Énoncer les responsabilités de la CRH vis-à-vis de ses volontaires et des volontaires vis-à-vis de l'Institution.

Cette politique a pour objet de donner des orientations en matière de volontariat au sein de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne. Elle est renforcée par des annexes, qui définissent les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

La bonne mise en œuvre de cette politique devrait se traduire par une augmentation du nombre de volontaires préférant commencer et poursuivre une activité volontaire au sein de la Croix-Rouge Haïtienne.

1. Définition de volontaire et de volontariat

Un volontaire de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne est une personne qui:

- a adhéré aux Statuts constitutifs de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne
- s'est acquitté d'une cotisation annuelle à la Croix-Rouge Haïtienne
- mène des activités bénévoles et régulières au sein de la Croix-Rouge, de manière solidaire pour le service de sa communauté

Le volontariat est: l'acte d'offrir du temps, des compétences et des services, qui repose sur un libre engagement, n'est nullement motivé par une obligation personnelle ou juridique, ni par la perspective d'un bénéfice matériel ou financier ou par des pressions extérieures de nature sociale, économique ou politique.

Le volontariat n'est pas prêté en échange d'une compensation économique, si bien que le développement des activités ne doit pas supposer un coût pour le volontaire.

L'activité volontaire ne doit jamais remplacer un poste rémunéré.

Les volontaires de la Croix-Rouge Haïtienne s'emploient à rendre la communauté Haïtienne plus résiliente et plus solidaire et participent, avec l'ensemble des volontaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à rendre le monde plus humain et plus pacifique.

Ils le font en fournissant, avec l'encadrement, le soutien et la supervision de représentants reconnus de la Société Nationale, des services aux personnes vulnérables, en s'attachant à prévenir et à réduire les vulnérabilités et l'exclusion là où ils le peuvent. De plus, ils participent à la gouvernance et à la direction de la Société Nationale et de la Fédération Internationale à travers les élections et consultations régulières organisées par la Société Nationale au niveau local, régional et national, conformément aux Statuts en vigueur de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne¹.

La Croix-Rouge Haïtienne encourage les jeunes à s'engager au Mouvement, particulièrement à la Croix-Rouge Jeunesse. Dans le cas de jeunes de moins de 18 ans, la Société Nationale n'engagera de jeunes volontaires que sous la supervision stricte des volontaires adultes plus expérimentés et responsables de l'encadrement de ces jeunes, ou des volontaires adultes de la Croix-Rouge Jeunesse.

Le volontariat au sein de la Croix-Rouge Haïtienne est organisé par des représentants reconnus de l'Institution et vise à en améliorer les services et les activités mise en œuvre pour le bien de la communauté, en respectant toujours les Principes Fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Code de conduite².

2. Protection et soutien aux volontaires

La Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne veille à ce que ses volontaires soient correctement préparés à accomplir leur tâche en leur transmettant en temps opportun les informations adéquates, en leur assurant une formation et leur fournissant des équipements, en leur donnant un avis sur leur travail ainsi qu'en prenant des mesures de sécurité et de sûreté dûment évaluées. La Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne assure ses volontaires contre les accidents et leur apporte un soutien psychosocial adéquat lorsqu'ils en ont besoin.

La Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne fournit aux volontaires l'accès à un apprentissage accrédité et des possibilités de développement personnel afin de les aider à mieux accomplir les tâches ou le rôle convenu, et de les encourager à améliorer leurs compétences et leurs capacités à assumer ultérieurement d'autres rôles au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les dispositions prises par la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne afin de superviser, soutenir et encourager les volontaires sont décrites à l'annexe 1 de la présente Politique³.

3. Reconnaissance des volontaires et de leurs réalisations

La Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne reconnaît que les volontaires jouent un rôle significatif au sein de l'Institution. Elle profite des occasions formelles et informelles pour reconnaître, de manière individuelle et collective, les activités des volontaires et leur impact.

En adhérant aux conditions liées à la qualité de membre telle que définie au Titre III, article 7, des Statuts de la Société Nationale révisés le 8 novembre 2009, un volontaire est statutairement Membre de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne.

La Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne encourage les volontaires à participer au processus de décision sur les activités qu'ils facilitent ainsi qu'à leur amélioration, conformément aux Statuts de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne.

1 Voir Statuts révisés de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne en date du 8 novembre 2009.

2 Voir annexe 2, Code de conduite.

3 Voir annexe 1, Dispositions relatives aux volontaires et au volontariat.

4. Promotion des volontaires et du volontariat

La Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne reconnaît la valeur de l'implication des volontaires aux origines, parcours, et expériences diverses. Elle les mobilise activement, sans considération d'origines sociales, de croyances religieuses, de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, d'handicaps éventuels, ou d'âge. Elle lève les obstacles physiques, économiques, sociaux et culturels à leur participation et mobilise des volontaires sur la base de leur potentiel et de leur motivation.

En outre, la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne travaille avec le Gouvernement, le secteur privé, les écoles, les universités et les autres partenaires de la Société civile pour promouvoir et favoriser un environnement propice au volontariat dans la vie du Pays.

5. Droits et responsabilités des volontaires

Au même titre que l'ensemble des volontaires du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tous les volontaires de la Croix-Rouge Haïtienne sont tenus d'agir, en toutes circonstances, selon les Principes Fondamentaux, le Code de Conduite, les Procédures Administratives et les Procédures Comptables de la Croix-Rouge Haïtienne. Ils sont également tenus de respecter les règles concernant l'usage de l'emblème et d'empêcher qu'il soit utilisé à mauvais escient.

Dans leur travail auprès des personnes vulnérables, les volontaires sont tenus de s'efforcer de parvenir au meilleur niveau de qualité possible. Ils accomplissent leurs tâches sans faire de discrimination et répondent aux besoins des personnes vulnérables avec compassion, respect et confidentialité conformément au Code de conduite.

La Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne a établi à l'attention des volontaires des orientations et des dispositions spécifiques qui exposent les droits et les responsabilités de la Société Nationale et de ses volontaires.⁴

6. Dispositions finales

La Politique nationale de volontariat de la Croix-Rouge Haïtienne est basée sur les dispositions des:

1. Statuts de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne révisés en date du 8 novembre 2009
2. Procédures Administratives de la Croix-Rouge Haïtienne
3. Procédures Comptables de la Croix-Rouge Haïtienne.

Les Coordonnateurs des Comités Locaux et les Présidents des Comités Régionaux ont la responsabilité de s'assurer que les volontaires soient imbus des Statuts, des Procédures Administratives et des Procédures Comptables en vigueur à la Croix Rouge Haïtienne.

Chaque Comité Local et Régional tient à la disposition des volontaires une copie de ces documents pour consultation à tout moment.

Les annexes suivantes font partie intégrante de la Politique Nationale du Volontariat de la Croix-Rouge Haïtienne:

Annexe 1: Dispositions relatives aux volontaires et au volontariat.

Annexe 2: Code de Conduite.

Annexe 3: Plan de reconnaissance de mérite des volontaires.

Toute proposition d'amendement de cette Politique Nationale du Volontariat ainsi que de ces annexes doit être soumis à l'approbation du Comité de Direction.

⁴ Voir annexe 1, Dispositions relatives aux volontaires et au volontariat.

ANNEXE 1

Dispositions relatives aux volontaires et au volontariat

1. Qualité de membre actif ou volontaire

Conformément à l'article 7 du Titre III des Statuts de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne révisés le 8 novembre 2009, la qualité de membre actif ou volontaire s'obtient par adhésion aux Statuts, par le versement annuel d'une cotisation et par la participation volontaire et régulière aux activités de la Société Nationale de manière solidaire.

La qualité de membre actif ou volontaire est octroyée au niveau des Comités Locaux ou Régionaux suivant les procédures en vigueur.

Exceptionnellement cette qualité de membre actif ou volontaire peut être octroyée par le Siège Central selon la procédure établie.

2. Code de Conduite

Tout volontaire doit lire, adhérer par écrit et se conformer à tout moment au Code de Conduite des Volontaires (Annexe 2).

3. Respect des Procédures Administratives et des Procédures Comptables

Tout volontaire doit avoir connaissance et respecter à tout moment les Procédures Administratives et les Procédures Comptables de la Croix-Rouge Haïtienne.

Chaque Comité Local et Régional tient à la disposition des volontaires une copie de ces documents pour consultation à tout moment.

4. Enregistrement

Une personne qui veut devenir volontaire doit se rendre au Comité Local ou Régional de la Croix-Rouge Haïtienne le plus proche, ou bien à la Direction de Développement des Branches et du Volontariat où elle reçoit toute information relative au volontariat, préliminaire à son inscription.

Afin que la Croix-Rouge Haïtienne entame le processus d'acceptation, le candidat remplit une fiche d'inscription reprenant ses données et sa volonté de devenir volontaire.

Les jeunes de moins de 18 ans doivent avoir l'autorisation écrite de leurs parents ou responsables légaux, selon modèle dans le formulaire en vigueur.

Le Comité ou la Direction de Développement des Branches et du Volontariat évalue si la personne est éligible pour devenir volontaire de la Croix-Rouge Haïtienne. Le processus d'évaluation inclue une vérification des références selon les critères établis. Si le candidat n'est pas éligible, le Comité ou la Direction de Développement des Branches et du Volontariat communique la décision au candidat.

Si le candidat est éligible, le processus continue. Le candidat participe à une session de diffusion pour connaître le Mouvement de la Croix-Rouge, les possibles activités à faire, le Code de Conduite, les droits et devoirs des volontaires comme membres de l'Institution.

Si le candidat confirme sa volonté de devenir volontaire, il doit:

- Signer le Code de Conduite,
- remplir le formulaire d'inscription,

- signer l'accord d'engagement,
- payer la cotisation

selon requis par les Statuts et par la présente Politique Nationale du Volontariat.

Une fois toute formalité remplie par la Croix-Rouge Haïtienne et par le candidat, la personne devient à tout effet volontaire de la Croix-Rouge Haïtienne en recevant sa carte de membre.

La Société Nationale enregistre l'inscription des volontaires au niveau des Comités Locaux, des Comités Régionaux ou de la Direction de Développement des Branches et du Volontariat.

Les Comités Locaux transmettent aux Comités Régionaux une copie du registre et ceux-ci rentrent les informations dans une base de données ultérieurement transmises à la Direction de Développement des Branches et du Volontariat de la Croix-Rouge Haïtienne selon les dispositions du Manuel de Fonctionnement des Branches.

La Direction de Développement des Branches et du Volontariat de la Croix-Rouge Haïtienne est la seule dépositaire et responsable de la base de données nationale des volontaires. Il n'y a qu'une base de données des volontaires, donc à cet effet tout Comité, Direction ou Service doit s'adresser uniquement à la Direction de Développement des Branches et du Volontariat.

5. Requête de volontaires de la part de CICR, FICR et SNP

Si le Comité International de la Croix-Rouge, la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou les Sociétés Nationales Participantes œuvrant sur le territoire, veulent inclure des volontaires de la Croix-Rouge Haïtienne dans leurs activités, ils doivent s'adresser à la Direction de Développement des Branches et du Volontariat, remplir une requête et suivre les procédures relatives à la présente Politique nationale de volontariat de la Croix-Rouge Haïtienne.

Dans ce cas les Comités Locaux et Régionaux ont droit de regard sur ces activités.

6. Conditions attachées au statut de volontaire de la Croix-Rouge Haïtienne

6.1 Disponibilité

Le volontaire donne son temps de manière solidaire et bénévole selon ses propres possibilités. Au moment de remplir le Formulaire d'inscription, il devrait signaler une disponibilité, stricte ou approximative, afin de faciliter sa participation. En même temps, il doit remplir un accord d'engagement du volontaire où il exprime sa volonté de donner de son temps à la Croix-Rouge Haïtienne.

Cet engagement peut être modifié par le volontaire selon sa nouvelle situation en informant dûment le Comité Local, Régional ou le siège central de la Croix Rouge où son enregistrement en tant que volontaire a eu lieu.

6.2 Disponibilité en situation d'urgence

Dans des situations d'urgence (par exemple en cas de désastre d'origine naturelle ou humaine) ou situations ponctuelles (par exemple Carnaval, Rara, campagnes de vaccination) la Croix-Rouge Haïtienne peut demander une disponibilité extraordinaire au volontaire, qui pourra répondre à la demande positivement ou négativement sans que cette décision suppose un avantage ou un préjudice pour le volontaire en tant que membre de l'Institution.

En cas de catastrophe d'origine naturelle ou humaine, la Croix-Rouge Haïtienne peut-être amenée à déclencher une Opération spécifique, de plusieurs jours à plusieurs mois, visant à répondre à une situation d'urgence.

Dans ces situations d'urgence, tel que défini et déclaré par la Croix-Rouge Haïtienne, le volontaire peut être amené à être mobilisé pendant 8 heures ou plus par jour, plusieurs jours durant, s'il est disponible et qu'il le souhaite.

Cependant, y compris en situation d'urgence, le volontaire ne pourra pas être engagé dans des activités:

- plus de 5 jours consécutifs
- plus de trois semaines consécutives
- pour une période dépassant trois mois.

Les Coordinateurs des Comités Locaux et les Présidents des Comités Régionaux s'assureront en tout temps qu'il y ait un roulement d'équipes de volontaires.

Cependant, si la situation d'urgence devait perdurer au delà de cette période de trois mois, et si la Société Nationale devait juger nécessaire la suite des activités du volontaire, elle pourra évaluer la possibilité de proposer un contrat de service.

La Croix-Rouge Haïtienne s'engage à respecter et à faire respecter par tous les partenaires les horaires et disponibilités du volontaire telles qu'énoncés au présent article.

6.3 Identification et visibilité

6.3.1 Carte de volontaire

La Société Nationale délivre au volontaire enregistré une carte de volontaire renouvelable annuellement portant sa photo, prénom, nom, sa qualité de volontaire, le nom de son Comité Local ou de son Comité Régional d'appartenance, le logo de la Croix-Rouge Haïtienne et un numéro de téléphone de référence.

6.3.2 Equipement et matériel de visibilité

Par équipement et matériel de visibilité il s'entend tout équipement et matériel portant l'emblème de la Croix-Rouge, le logo de la Croix-Rouge Haïtienne, y compris et non limité aux logos du Comité International de la Croix-Rouge, de la Fédération Internationale e des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et de toute Société Nationale Participante auprès desquelles le volontaire serait affecté par la Croix-Rouge Haïtienne pour y effectuer des activités, ainsi comme tout matériel et équipement confié par la Croix-Rouge au volontaire afin d'effectuer les activités de volontariat.

Les responsables du Comité International de la Croix-Rouge, de la Fédération Internationale de de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou des Sociétés Nationales Participantes qui supporteraient des activités impliquant des volontaires de la Croix-Rouge Haïtienne, doivent remettre tout matériel et équipement aux Comités Locaux, Régionaux, aux Directions concernées ou à la Direction de Développement des Branches et du Volontariat de la Croix-Rouge Haïtienne qui assureront la distribution aux volontaires.

Le matériel et équipement de visibilité comprennent, mais ils ne se limitent pas à:

- Dossards
- T-shirts, blouses, gilets
- Uniformes
- Casquettes
- Sacs de couchage, tentes,
- Mégaphones
- Téléphones, radios, ordinateurs
- Drapeau
- Tout matériel de promotion (affiches, manuels)
- Tout moyen de signalisation
- Tout moyen de transport (bicyclettes, voitures, camions, mules et chevaux)

A l'occasion de l'exécution d'activités de volontariat le Comité Local ou Régional où le volontaire a été enregistré remet au volontaire actif le matériel de visibilité nécessaire pour la conduite des activités selon les modalités suivantes:

- le responsable de l'activité s'assure d'avoir le nombre nécessaire d'équipement et/ou de matériel de visibilité pour son équipe de volontaires avant le commencement de toute activité, selon les procédures de requête de matériel et/ou d'équipement en vigueur à la Croix Rouge Haïtienne. Il est tenu responsable de l'état de maintien et de l'usage de tout équipement ou matériel de visibilité mis à disposition par la Société Nationale et ceci en tout temps,
- le responsable de l'activité maintient un registre de l'équipement et matériel de visibilité utilisé pour chaque activité,
- le responsable de l'activité distribue au volontaire tout équipement et matériel de visibilité nécessaire au commencement de l'activité et le retire à la fin de l'activité. Si l'activité s'étale sur plusieurs journées, le responsable de l'activité a le devoir de retirer le matériel et tout équipement à la fin de chaque journée, reportant sur le registre toute perte, dommage et état de propreté. Ceci dans le but d'assurer un roulement de matériel et équipement de visibilité comprenant la réparation et le nettoyage.
- le volontaire qui reçoit le matériel ou l'équipement de visibilité de la Société Nationale pour effectuer des activités est tenu à en faire bonne usage selon les normes établies dans le Code de Conduite des volontaires, tout aussi comme il est tenu à le remettre au responsable à la fin de chaque activité ou journée d'activité. Le volontaire est aussi tenu responsable de la perte ou dommage causé à tout matériel ou équipement de visibilité pendant la période d'utilisation. Il informera dûment le responsable de l'activité ou, en son absence, le responsable du projet de toute perte, de tout vol subi ou de tout dommage du matériel ou équipement de visibilité reçu de la Société Nationale tombant sous sa responsabilité.

En cas d'utilisation d'équipement et/ou matériel loué, lors de sa restitution les Comités Locaux, Régionaux, la Direction de Développement des Branches et du Volontariat, la Société Nationale, le Comité International de la Croix-Rouge, la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou les Sociétés Nationales Participantes ont la responsabilité de récupérer toute emblème et/ou logo de la Croix-Rouge y apposé durant la période des activités.

Dans tous les cas tout matériel ou équipement de visibilité reste la propriété de la Société Nationale et doit être retourné au Comité Local, au Comité Régional, à la Direction de Développement des Branches et du Volontariat du siège central ou aux autres Directions et services de la Croix-Rouge Haïtienne.

6.4 Protection

La Société Nationale fera le plaidoyer auprès des autorités pour qu'il soit reconnu un statut juridique aux volontaires et au volontariat.

La Société Nationale fournit tous les efforts possibles pour garantir des conditions de sécurité au volontaire au cours de ses activités en:

- offrant au volontaire une formation adéquate aux mesures de sécurité à prendre lors de la conduite de ses activités,
- prenant les mesures de sécurité adéquates pour la réalisation de ses activités,
- fournissant au volontaire le matériel d'identification et de visibilité,
- procurant aux volontaires une couverture d'assurance accidents et maladies survenus sur le lieu et au cours de l'activité de volontariat,
- se dotant d'une protection légale afin que le volontaire ne soit pas l'objet de poursuites en cas d'accident involontaire impliquant une autre partie.

6.5 Assurance

La Société Nationale souscrit à une assurance collective par laquelle elle assure le volontaire en cas d'accidents et maladie sur le lieu et au cours de l'activité de volontariat au sein de la Croix-Rouge.

Chaque volontaire est couvert par l'assurance dès acceptation.

Les conditions d'application et de couverture de cette assurance sont transmises au volontaire lors de son acceptation et chaque fois que nécessaire, notamment dans le cas où les conditions de l'application de la police d'assurance devraient évoluer ou être modifiées.

6.6 Formation

La Société Nationale reconnaît que le volontaire a besoin de formation et de connaissances appropriées pour effectuer de manière efficace et professionnelle les activités qui lui sont confiées.

La Société Nationale est donc responsable de fournir à chacun de ses volontaires:

- une session d'orientation sur l'Organisation de la Société Nationale et le Mouvement International de la Croix- Rouge et du Croissant- Rouge;
- une formation appropriée en Premiers Secours;
- une formation sur la sécurité et la protection des volontaires;
- une formation spécialisée dans le domaine spécifique d'activités du volontaire.

En outre, la Société Nationale propose de manière suivie et régulière des opportunités de recyclage et de formation complémentaire au volontaire.

Chaque formation dispensée au volontaire fait l'objet d'une attestation. La formation est suivie par une période de stage pratique allant de six à douze mois selon les cas, à la fin de laquelle le volontaire reçoit un certificat.

Les volontaires ne peuvent pas se déroger de toute formation obligatoire.

6.7 Supervision et évaluation

La Société Nationale structure les activités de volontariat et l'implication du volontaire de telle manière qu'il y ait une personne qui supervise ses activités de manière régulière, facilite les réunions auxquelles participe le volontaire, facilite la participation et la prise des décisions des équipes de volontaires et leur apporte des directives et un soutien technique ou opérationnel.

Ces superviseurs, qui peuvent être des cadres, personnels ou volontaires de la Croix-Rouge Haïtienne selon les cas, ont la charge, au moyen de contacts réguliers avec les volontaires, d'évaluer également si chaque volontaire est en mesure de poursuivre les activités qui lui ont été confiées ou s'il doit être réorienté vers d'autres activités.

La Société Nationale, à travers ces superviseurs, évaluera la performance du volontaire sur la base des activités réalisées.

L'évaluation a pour but de :

- clarifier toutes les questions pouvant se poser en rapport au volontariat,
- orienter le volontaire dans ses activités futures,
- identifier des opportunités de formation ou de développement professionnel appropriés,
- évaluer le degré de satisfaction du volontaire dans l'accomplissement de sa mission.

6.8 Soutien

La Société Nationale reconnaît que le volontaire réalise des activités exigeantes sur le plan physique et émotionnel. Elle reconnaît notamment que les volontaires sont souvent amenés à être affectés eux-

mêmes par la situation à laquelle ils répondent. Ils sont aussi directement exposés à la détresse et parfois aux frustrations des personnes qu'ils viennent soutenir et aider, ce qui peut les affecter en retour.

La Société Nationale s'assure par conséquent que les activités du volontaire soient organisées de telle manière qu'elles permettent au volontaire de jouir de moments de détente et de repos nécessaire.

Dans la mesure de ses possibilités, la Société Nationale s'assure également que les volontaires reçoivent de manière régulière, et chaque fois qu'il s'avère nécessaire, un soutien psychosocial approprié. Elle s'efforce également d'offrir, sur demande du volontaire ou avis d'un superviseur avec le consentement du volontaire, un service spécifique de soutien psychosocial ou psychologique liée à une situation personnelle spécifique.

7. Dispositions relatives aux dépenses

Conformément à la politique du volontariat de la Croix-Rouge Haïtienne, le volontaire effectue des activités bénévoles, c'est-à-dire non rémunérées, au sein de la Croix-Rouge et au service de sa communauté.

Pour autant, les volontaires ne doivent pas effectuer de dépenses privées relatives à leur engagement volontaire, sauf décision délibérée de leur part.

7.1. Dépenses relatives au transport, repas, hébergement

La Croix-Rouge donne les moyens pour que le volontaire puisse exécuter l'activité.

La Croix-Rouge met à disposition du volontaire:

- le transport,
- les repas nécessaires en fonction de la durée des activités,
- et, dans certains cas, l'hébergement.

La possibilité d'offrir ses facilités est définie en fonction de la faisabilité du projet et de la durée de l'activité.

Dans le cas contraire, le responsable du projet, donne autorisation pour faire la dépense selon les modalités suivantes:

- le responsable de l'activité présente au responsable du projet une planification des activités avec une projection de dépenses dûment justifiée,
- le responsable de projet révisé et approuve, ou le cas échéant refuse, la requête du montant prévu pour les dépenses,
- en cas d'approbation de la requête du montant prévu pour les dépenses, le responsable de l'activité reçoit l'avance du montant couvrant les dépenses pour toute l'équipe et la justifie ultérieurement avec des factures ou reçus, selon les Procédures Comptables. Au cas où un reçu ne peut pas être produit, le responsable de l'activité doit en informer la hiérarchie au moment de présenter la requête du montant.
- le responsable de l'activité assure le paiement des dépenses pour l'ensemble de l'équipe de volontaires dont il est responsable. Il sera tenu responsable de l'usage du montant reçu pour les dépenses liées à l'activité planifiée et autorisée. Aucun montant ne sera remis individuellement aux volontaires.
- le responsable de l'activité doit rendre compte de l'usage des dépenses avec un rapport complet à la fin de l'activité réalisée, accompagné de toute pièce justificative selon requis par les Procédures Comptables en vigueur à la Croix-Rouge Haïtienne.

7.2. Exception relative au remboursement des dépenses des volontaires

Dans des cas exceptionnels ou d'extrême urgence et sur autorisation du Président du Comité Régional, des Directions concernées ou de la Direction de Développement des Branches et du Volontariat selon le cas, le remboursement des dépenses encourues par le volontaire est effectué si elles:

- s'avèrent nécessaires à la conduite des activités qui lui sont confiées,
- qu'elles correspondent au coût et
- qu'elles sont accompagnées par pièces de justification conforme aux Procédures Comptables.

La Croix-Rouge Haïtienne s'engage à rembourser les dépenses du volontaire suivant un barème qui sera fixé par circulaire, avis ou mémo et moyennant soumission des pièces justificatives.

8. Reconnaissance

La Société Nationale exprime sa reconnaissance formelle ou informelle à ses volontaires de manière régulière, à travers:

- la certification, sur base annuelle, des activités menées par les volontaires au cours de la période écoulée;
- la distinction, sur base annuelle, des volontaires qui auront montré un dévouement ou une attitude exceptionnelle au service de la Croix-Rouge et leur communauté durant l'année écoulée;
- des autres distinctions prévues dans le Plan de mérite du volontaire;
- la priorité donnée aux candidats ayant une expérience de volontariat au sein de la Croix Rouge Haïtienne, pour les postes et les emplois ouverts au sein de la Société Nationale, en formation et compétences égales et en situation de parité, face à des candidats externes.

9. Perte de la qualité de volontaire

La qualité de volontaire se perd automatiquement après douze mois, sauf en cas de renouvellement de la cotisation. Le volontaire reçoit un rappel indiquant qu'il doit renouveler sa cotisation un mois avant la date d'expiration.

Conformément à l'article 11 des Statuts révisés de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne en date du 8 novembre 2009, les Comités Régionaux et Locaux peuvent exclure des volontaires pour raison grave.

On entend par raison grave:

- un comportement ou une moralité incompatible avec les sept (7) Principes Fondamentaux;
- l'exécution d'activités qui portent atteinte à la réputation ou aux activités de la Société Nationale.

En outre, un volontaire peut être exclu en cas:

- de comportements qui, selon l'opinion des instances responsables de la Société Nationale, contreviennent au Code de Conduite,
- des violations graves des Procédures Administratives et Procédures Comptables de la Croix-Rouge Haïtienne,
- d'insatisfaction documentée près des bénéficiaires et/ou des instances responsables de la Société Nationale.

Il est entendu que tout volontaire exclu peut faire appel au Conseil de Gouvernance qui transmet le dossier d'appel à une Commission de médiation *ad hoc*, indépendant, constitué de membres élus par l'Assemblée Générale et dont la décision a un caractère définitif et force obligatoire.

Le Conseil de Gouvernance établit un règlement disciplinaire régissant la procédure d'appel afin de garantir qu'aucun membre n'est injustement traité. A cet effet, le Conseil choisi et composé de trois

(3) à (5) cinq membres, suivant l'importance du conflit, pour former le Commission de médiation. Si l'infraction est corroborée, ladite Commission transmet la décision rendue en dernier ressort à l'instance hiérarchique pour les suites nécessaires.

10. Cas de volontaires qui acquièrent le statut d'employés

Lorsqu'un volontaire est engagé par la Société Nationale en tant qu'employé selon les procédures de sélection et d'embauche tel que stipulé Procédures Administratives en vigueur, il ne perd pas son statut de volontaire. Pourtant les politiques et procédures établies par le Département des Ressources Humaines prévalent alors sur les présentes «Dispositions relatives au volontaire et au volontariat» et en particulier sur les dispositions de l'article 6.

11. Cas de volontaires engagés pour un travail provisoire

Lorsqu'un volontaire est engagé par la Société Nationale ou par un partenaire du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge pour un travail provisoire⁵ par le biais d'un Contrat de Services, il ne perd pas sa qualité de volontaire. Pendant la durée du Contrat de Services provisoires le volontaire assume le statut de travailleur indépendant et il est encadré selon les stipulations contenues dans ledit contrat.

Dans le cas de Contrat de Services stipulé entre la Croix-Rouge Haïtienne et un de ses volontaires, les Procédures Administratives, les Procédures Comptables et les politiques et procédures établies par le Département des Ressources Humaines prévalent sur les présentes «Dispositions relatives au volontaire et au volontariat» et en particulier sur les dispositions de l'article 6.

12. Cas d'employés / volontaires

Un employé du Mouvement de la Croix-Rouge, incluant les employés de la Croix-Rouge Haïtienne, peut être volontaire.

L'employé/volontaire de la Croix-Rouge Haïtienne peut être impliqué dans des activités en dehors de ses devoirs ou responsabilités contractuelles au sein de la Société Nationale.

5 Art. 2, 3^{ème} alinéa Code du Travail de la République d'Haïti: «Le travail a un caractère provisoire lorsque la prestation de services est accidentelle, n'étant point liée à la vie de l'entreprise ou devant prendre fin avec les circonstances qui l'ont rendue nécessaire. Ce travail s'exerce librement dans le cadre de la Constitution et de la Loi».

ANNEXE 2

CODE DE CONDUITE DU VOLONTAIRE

PRÉAMBULE

La Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne est une organisation humanitaire qui s'acquitte de sa mission générale et remplit ses fonctions en respectant en tout temps les sept Principes fondamentaux du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Conventions de Genève.

La Croix-Rouge Haïtienne s'engage à veiller à ce que toutes les Organisations, Entreprises et toutes les personnes avec qui elle travaille adhèrent à des valeurs conformes aux siennes – cela s'applique en particulier aux personnes avec lesquelles la Croix-Rouge a des relations étroites mais indirectes, comme le personnel des organisations partenaires agissant en coopération étroite avec la Croix-Rouge, les gardes travaillant pour une entreprise de sécurité ou les employés d'une société de construction à laquelle la Croix-Rouge aurait fait appel, etc.

La Croix-Rouge attend de tous ses membres, de ses employés et de ses volontaires, qu'ils servent et défendent partout les personnes vulnérables et agissent conformément aux Principes Fondamentaux et au présent Code de conduite.

Avant d'agir, le personnel doit se poser les questions suivantes :

- Cette action est-elle en accord avec les Principes Fondamentaux?
- Est-elle conforme au présent Code de Conduite, aux Statuts et aux Règlements intérieurs de la Croix-Rouge Haïtienne?
- Est-elle conforme à toutes les politiques, procédures, consignes et lignes directrices obligatoires?
- Est-elle légale au regard du droit?
- Aura-t-elle une incidence positive sur la réputation de la Croix-Rouge et sur la mienne? et suis-je sûr qu'elle ne leur nuira pas ?
- Ai-je un autre choix qui me permettrait de répondre oui à chacune de ces questions?

En cas de doute sur la conformité d'une initiative au présent Code de Conduite ou sur ses implications éthiques, avant d'agir, les volontaires consultent le Secrétaire du Comité Local ou du Comité Régional d'appartenance qui, le cas échéant se réfère au Coordinateur du Comité Local ou au Président du Comité Régional.

1. But

Le but de ce Code de Conduite est d'énoncer les principes, les valeurs qui dirigent l'action de la Croix-Rouge Haïtienne et les règles que tous les volontaires doivent respecter, afin de s'assurer que leurs activités (ou leur action) se déroulent d'une manière éthique, intègre et responsable, selon les Principes Fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Ce document doit être signé, observé et respecté par tout volontaire collaborant avec la Croix-Rouge.

2. Portée et application

Le présent Code de Conduite s'applique à tout volontaire prêtant service à la Croix-Rouge Haïtienne.

Un volontaire⁶ de la Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne est une personne qui :

⁶ Les Statuts révisés de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne en date du 8 novembre 2009, en son article intitulé « Membres actifs ou volontaires » ne fait aucune distinction et consi-

- a adhéré aux Statuts constitutifs de la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne
- s'est acquitté d'une cotisation annuelle à la Croix-Rouge Haïtienne
- mène des activités bénévoles et régulières au sein de la Croix-Rouge, de manière solidaire pour le service de sa communauté

Le présent Code fait automatiquement partie intégrante de tous les accords de volontariat de la Croix-Rouge Haïtienne.

Les infractions au présent Code sont passibles de mesures disciplinaires conformément aux Règlements intérieurs, Titre II, des membres, Section sur pertes de la qualité de membre et du régime disciplinaire. En cas d'utilisation abusive et non autorisée des biens de la Croix-Rouge Haïtienne, avenant que ces biens aient été endommagés, la Croix-Rouge Haïtienne se réserve le droit de réclamer aux contrevenants le remboursement des dépenses qu'ils lui auront fait encourir par leur infraction au Code. Il est en de même en cas de sévices sur d'autre partie qui occasionnent le paiement d'indemnités et dédommagement de l'autre partie.

Les obligations relatives à la protection de l'information et la confidentialité ne s'éteignent pas à la cessation des relations avec la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge prend les mesures nécessaires et opportunes pour mettre fin à ses relations avec tout volontaire dont les actions seraient considérées comme des infractions graves au présent Code.

3. Mise en œuvre du Code de Conduite

Responsabilité du Volontaire:

Le personnel s'assure avoir bien lu et compris le Code de Conduite. Il a aussi le devoir d'informer les bénéficiaires de son service, de la procédure à suivre pour signaler toute faute ou manquement au traitement qu'ils sont en droit d'attendre et de la personne à laquelle ils doivent s'adresser pour ce faire.

Le Volontaire a le devoir de signaler à la personne appropriée (voir la rubrique À qui s'adresser) toute infraction au présent Code. Tous les signalements et les préoccupations soulevées sont examinés de façon adéquate et traités avec discrétion. L'organisation prendra toutes les mesures nécessaires contre toute forme de représailles à l'égard de volontaires signalant d'éventuelles infractions au présent Code.

Responsabilité de la Direction:

Les cadres doivent donner l'exemple et créer une culture du respect des règles dans les domaines qui sont de leur ressort. Ils informent le Département des Ressources Humaines ou la Direction de Développement des Branches et du Volontariat, selon le cas, de tous les cas d'infraction au présent Code qui leur sont signalés ou qui suscitent des préoccupations.

Les relations entre la direction et le personnel seront marquées par le respect et la compréhension mutuels, ce qui suppose un dialogue continu. Les cadres se rendent disponibles pour les volontaires qui souhaitent leur faire part en confiance de leurs préoccupations et ils répondent à ces demandes avec sensibilité et impartialité. Ils sont également tenus de la confidentialité des préoccupations de leurs collaborateurs.

Il incombe aux cadres d'attirer l'attention des organisations et des personnes auxquelles la Croix-Rouge fait appel sur les valeurs de la Croix-Rouge et la conduite spécifique que celle-ci juge inacceptable et incompatible avec ces dernières. Ils ont pour responsabilité de prendre les mesures opportunes si les actes d'une organisation ou d'une personne avec qui la Croix-Rouge a des relations peuvent être considérés comme

dère comme équivalent au regard des Statuts les membres actifs et volontaires. Par souci de clarté, mais sans contredire les termes des Statuts de la Société Nationale, c'est le terme Volontaire qui est préféré dans ce document.

des infractions graves au présent Code. Dans la mesure du possible, les accords devraient comprendre des clauses relatives au remplacement des personnes concernées ou à la résiliation – les cadres sont invités à demander conseil au Conseiller juridique à ce sujet.

Responsabilité institutionnelle:

Il incombe aux Responsables de la Croix-Rouge Haïtienne (Direction, etc.) de mettre en place des mécanismes efficaces pour s'assurer que les règles de conduite les plus rigoureuses soient observées à la fois dans le service offert aux plus vulnérables et dans les relations de travail, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Croix-Rouge Haïtienne.

4. Principes Fondamentaux de la Croix-Rouge

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détrences les plus urgentes.

Neutralité

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

5. Règles de conduite

Tous les Volontaires :

1. Respectent les Principes fondamentaux du Mouvement, s'efforcent de les faire appliquer et les promeuvent dans leur vie quotidienne.

Règlements de la Croix-Rouge et lois applicables

2. Se conforment aux Statuts, Règlements intérieurs et à toutes les règles, politiques et procédures obligatoires régissant le fonctionnement de l'Institution, ainsi qu'aux dispositions de leur engagement et à leurs conditions de service.

3. Se soumettent aux lois du pays. En cas d'infraction à une loi applicable, la Croix-Rouge peut ne pas apporter assistance juridique au contrevenant.

Respect des personnes

4. Respectent toutes les personnes sans aucune discrimination fondée sur la nationalité, la race, le sexe, le genre, les croyances religieuses, la classe, les opinions politiques ou les orientations sexuelles, et agissent en tous temps conformément aux Principes fondamentaux et aux valeurs humanitaires et organisationnelles définies par la Croix-Rouge. Ceux-ci sont le respect de la diversité, des cultures, des structures et des coutumes des populations, la solidarité avec la population, l'intégrité et la responsabilité, ainsi que la compréhension mutuelle et la non-discrimination, qui sont des éléments essentiels au maintien de la dignité humaine.

5. Tiennent compte de la sensibilité des personnes et évitent tout comportement déplacé dans le contexte donné. Utilisent toujours les vêtements, les expressions et comportements respectueux et adéquats à l'activité et le contexte où elle a lieu.

6. Veillent à ce que le portrait des individus et la description de leur situation donnent une idée équitable de leurs capacités et de leur vulnérabilité. Tout doit être mis en œuvre pour expliquer comment les photos et récits seront utilisés et pour obtenir des intéressés l'autorisation de se servir de leurs photos et de leur histoire.

7. S'abstiennent de tout acte qui pourrait être considéré comme du harcèlement (des paroles, gestes ou actes qui offensent ou humilient autrui ou qui peuvent être perçus comme tel), un abus, de la discrimination ou de l'exploitation. Cela s'applique à toutes les personnes, quel que soit leur âge, en particulier aux enfants et aux personnes exposées à la stigmatisation (par exemple celles qui vivent avec le VIH, les patients et anciens patients du choléra, etc.).

Indépendance

8. S'acquittent de leurs fonctions et agissent en ayant exclusivement en vue les intérêts de la Croix-Rouge.

9. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, ne sollicitent ni n'acceptent d'instruction d'aucune source extérieure à la Croix-Rouge Haïtienne. Si la Société Nationale ainsi l'exprime, les volontaires peuvent être affectés à prêter leur activité bénévole auprès des partenaires du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

10. Respectent les emblèmes du Mouvement (Croix-Rouge, Croissant-Rouge et Cristal Rouge), ne les utilisent que conformément aux règles applicables (énoncées dans les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, le Règlement sur l'usage de l'emblème de la Croix Rouge ou du Croissant Rouge par les Sociétés nationales et toutes les autres politiques, procédures, consignes et lignes directrices obligatoires) et empêchent qu'ils soient utilisés à mauvais escient et signalent tout abus.

Intégrité

11. Auront toujours un comportement exemplaire au sein de leur communauté. Comme volontaires de la Croix-Rouge, le comportement doit montrer toujours les valeurs de la Croix-Rouge.

12. Remplissent toutes leurs charges officielles avec intégrité, en se gardant de toute malhonnêteté ou corruption, notamment en refusant de céder à tout favoritisme ou népotisme, à tout copinage ou corruption active. Ceci voudra dire le traitement injuste d'une personne ou d'un groupe par préjugé, l'octroi de faveurs, d'avantages ou d'un soutien à des amis et des proches et l'acceptation, l'offre ou la prise en compte d'un avantage personnel indu.

13. Sans autorisation, ils n'acceptent d'aucune source extérieure (qu'il s'agisse de Sociétés nationales sœurs, de gouvernements, de sociétés commerciales ou d'autres entités) des honneurs, décorations, cadeaux, rémunérations, faveurs ou avantages économiques allant au-delà du «cadeau symbolique».

Les cadeaux symboliques s'entendent par exemple de stylos bon marché, d'agendas, de breloques, etc.

Tout cadeau qui sort du cadre du « cadeau symbolique » doit être signalé à son supérieur hiérarchique ou à la Direction et soumis à autorisation avant d'être accepté.

14. Ne profitent pas indûment et ne laissent pas non plus une tierce partie profiter indûment (directement ou indirectement) de l'association avec une entreprise en affaires avec la Croix-Rouge ou prête à conclure une transaction avec elle (ni de l'association avec la direction ou de la détention d'un intérêt financier). Tout conflit d'intérêts potentiel (tel que des liens familiaux ou la détention d'actions) avec un fournisseur, un prestataire de services ou un associé d'affaires doit être signalé.

15. Ne travestissent pas intentionnellement la vérité concernant leurs fonctions, tâches ou activités officielles ou leur titre dans leurs rapports avec quelque entité ou personne que ce soit.

16. Ne font rien qui puisse nuire à la réputation de la Croix-Rouge.

Neutralité

17. S'abstiennent d'exprimer publiquement des opinions sur des événements liés à des affaires politiques ou de se lancer dans des activités politiques qui puissent porter atteinte à l'impartialité, à la neutralité ou à l'indépendance de la Croix-Rouge (soutien public d'un parti politique, par exemple).

18. N'acceptent ni n'exercent de fonctions publiques, hors de leur emploi, ni d'activités qui puissent être considérées comme incompatibles avec leur impartialité, leur neutralité ou leur indépendance ou y porter atteinte ou qui puissent entraîner un conflit d'intérêts, sans l'accord préalable du Secrétaire général.

19. Portent des vêtements adaptés à leurs fonctions, en veillant à ne pas donner l'impression d'avoir un statut militaire ou des liens avec la police ou une bande armée.

Exploitation et abus sexuels

20. S'abstiennent de commettre tout acte d'exploitation, d'abus ou de violence sexuels. Cette interdiction vaut pour toutes les formes d'abus sexuel ou d'exploitation sexuelle et les oblige à signaler les craintes ou les soupçons qu'ils auraient à propos d'une violation quelconque de cette règle par un(e) collègue (qu'il s'agisse d'un autre membre de la Croix-Rouge ou d'un individu travaillant pour une organisation partenaire).

21. S'abstiennent de toute activité sexuelle avec des personnes (adultes ou enfants) qui attendent ou reçoivent de la Croix-Rouge protection ou assistance, ou avec des personnes de moins de 18 ans, quel que soit l'âge de la majorité ou du consentement dans la législation locale (une erreur sur l'âge de l'enfant n'est pas une excuse). L'activité sexuelle s'entend de toutes les formes d'activité et d'abus de nature sexuelle, avec ou sans contact physique, que l'autre partie ait conscience ou non de cet abus.

22. N'offrent pas d'argent, d'emploi, de biens ou de services en échange de relations sexuelles, de faveurs sexuelles et d'autres comportements humiliants, dégradants ou exploités. L'utilisation de professionnel(le)s du sexe est strictement interdite.

23. S'abstiennent de produire, d'acheter, de distribuer ou d'utiliser du matériel pornographique dans les bureaux de la Croix-Rouge ou sur l'équipement de la Croix-Rouge, y compris de se connecter à des sites web pornographiques ou des babillards ou d'envoyer des courriels au contenu pornographique.

Engagement et participation

24. Maintiennent un engagement actif et responsable pour arriver aux objectifs de la Croix-Rouge Haïtienne, en travaillent avec diligence et efficacité en l'exercice de ses fonctions, ou dans le cadre des leurs activités. Pour cela, ils s'efforcent à avoir toujours l'information et la formation nécessaires pour le correct développement de leurs tâches. La Croix-Rouge s'engage à donner aux volontaires la formation requise pour le développement de leurs tâches.

25. S'efforcent de parvenir, dans leur travail, au meilleur niveau de qualité possible et de refuser toute tâche ou rôle qui ne serait pas conforme aux Principes Fondamentaux.

26. Travaillent en équipe. Ils démontrent leur honnêteté, leur coopération et leur flexibilité dans tout travail d'équipe. On respecte tous les membres de l'équipe, apporte un support aux autres membres et est ouvert à tout commentaire de façon à corriger les faiblesses tout en se rappelant que ces suggestions iront dans l'intérêt du groupe à améliorer la performance individuelle aussi bien que celle de l'Institution.

27. Le personnel s'engage à observer une attitude positive et professionnelle en toute occasion.

28. Les volontaires s'engagent à suivre la formation qui leur permettra ensuite de réaliser l'activité pour laquelle ils se sont engagés auprès de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge doit mettre cette formation à disposition du volontaire à tous les niveaux sur tout le territoire.

29. Les volontaires s'engagent à participer aussi bien dans les activités de la Croix-Rouge que dans la vie associative et institutionnelle et les organes de gouvernance de l'Institution. Pour cela, la Croix-Rouge Haïtienne respecte une politique établissant les possibilités d'augmenter la connaissance et le respect, par les volontaires, des principes, valeur et fonctionnement de l'Institution.

30. Se rendent disponibles non seulement quand la personne peut apporter pour accomplissement de son action mais aussi dans les situations d'urgence, suivant leurs compétences et aptitudes et conformément à la politique de volontariat de la Croix Rouge Haïtienne.

Visibilité et image

31. Disposent de moyens d'identification à la Croix-Rouge fournis par l'Institution. Tout équipement et matériel mis à disposition des volontaires pendant le déroulement des activités, reste la propriété de la Croix-Rouge.

32. Utilisent les moyens d'identification uniquement quand ils représentent la Croix-Rouge, jamais en dehors de leurs tâches au nom de l'Institution. Ils ne font aucun usage abusif des moyens d'identification de la Croix-Rouge qui peut ternir l'image de l'Institution et de l'emblème.

33. Communiquent avec transparence et véracité, toujours en respectant la confidentialité.

Protection de l'information

34. Maintiennent toujours un niveau de confidentialité des plus exemplaires. Tout le personnel fait preuve de la plus grande discrétion dans toutes les questions relatives à leurs activités officielles et manie toutes les informations confidentielles et délicates avec la plus grande prudence.

35. Ne communiquent pas d'informations sensibles sur des individus que sert la Croix-Rouge, surtout là où ces individus courent des risques si leur identité est révélée. Toutes les données sont maniées avec discrétion et avec la confidentialité précisée.

36. Protègent la confidentialité des informations internes de la Croix-Rouge et ne communiquent à personne une correspondance interne ou une information dont ils ont eu connaissance du fait de leur

position officielle mais qui n'a pas été rendue publique, si ce n'est dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Une telle attitude est également requise lorsque le volontaire ou l'employé termine son activité ou contrat avec la Croix-Rouge Haïtienne.

37. Les volontaires s'abstiennent en tout temps d'utiliser des informations internes de la Croix-Rouge à leur avantage et/ou profit personnel.

38. Lorsqu'ils sont invités par une autorité légale à témoigner ou à livrer des informations qui sont en leur possession du fait de leur position officielle, en informent immédiatement la Direction de la Société Nationale et suivent ses instructions.

39. Ne publient rien (écrits, photographies, films vidéo, etc.) qu'ils aient produit dans le cadre de leurs attributions et fonctions à la Croix-Rouge ou en rapport avec elles, sans l'approbation préalable du Directeur Exécutif, et sans l'approbation des personnes qui apparaissent dans les images.

40. Gardent la confidentialité même à la fin de l'engagement avec la Croix-Rouge.

Sécurité

41. Observent les consignes de sécurité minimales applicables dans chaque contexte, ainsi que toute autre procédure ou instruction relative à la sécurité qui pourrait être rendue publique, et les mesures de sécurité et de santé adoptées par la Croix-Rouge Haïtienne. La Croix-Rouge veillera sur la sécurité des activités et de son personnel et volontaires affectés à ces activités.

42. Observent les règles locales de la circulation et le Code National de la Route à tout moment, y compris les lois sur la conduite et l'absorption de boissons. Il leur est en particulier interdit de conduire des véhicules de la Croix-Rouge sous l'influence de l'alcool ou de substances psychotropes.

43. Ne détiennent ni ne consomment à aucun moment de drogues ou boisson alcoolisée pendant qu'ils prêtent service pour la Croix-Rouge.

44. Veillent à ce qu'aucune arme à feu ou munition d'aucune sorte ne soit transportée, apportée ou conservée dans les véhicules, les bureaux ou les locaux de la Croix-Rouge.

Biens de la Croix-Rouge

45. Font une utilisation rationnelle et efficace des ressources matérielles et financières de la Croix-Rouge. Ils administrent les fonds et les fournitures qui leur sont confiés avec le plus grand soin et sont comptables de leur utilisation. Il est interdit au personnel de voler, de détourner des fonds ou des biens de la Croix-Rouge ou d'en faire un emploi abusif.

46. N'engagent pas la Croix-Rouge financièrement à moins d'y être officiellement autorisés.

47. A la fin de leur service à la Croix-Rouge Haïtienne rendent tous les biens qui leur ont été remis par elle, y compris les cartes d'identité et insignes de la Croix-Rouge Haïtienne ou d'autres entités.

48. Rendent compte selon les procédures établies par la Croix-Rouge Haïtienne et avec de la transparence.

49. Informent dès que possibles des conflits d'intérêts qu'il pourrait y avoir lors de la préparation de contrats avec des entreprises ou des personnes avec qui l'Institution a des liens de collaboration.

50. N'utilisent pas les connaissances et les informations acquises pendant leur activité dans la Croix-Rouge pour leur propre profit et intérêt personnel.

Protection de l'environnement

51. Ont un comportement respectueux de l'environnement. La protection de l'environnement est un des points prioritaires pour le Mouvement, donc tous les volontaires doivent s'engager à cette tâche. Ce comportement inclue un usage responsable de ressources et une adéquate gestion des déchets. Les volontaires, évitent des dommages sur l'environnement occasionnés par l'activité de la Croix-Rouge et essaient de les améliorer, si possible.

6. À qui s'adresser

Toutes les infractions de ce Code de Conduite doivent être signalées au Comité Local ou Régional d'appartenance. Le Comité Local doit s'adresser, en cas de doute, à son Comité Régional. Les Comités Régionaux doivent s'adresser à la Direction de Développement des Branches et du Volontariat.

Si le volontaire n'obtient pas une réponse satisfaisante, il peut s'adresser par écrit à la Direction de Développement des Branches et du Volontariat.

ADHÉSION

Je soussigné(e) _____, confirme avoir lu et compris le présent Code de conduite et m'engage à en respecter les dispositions.

Signature

Lieu et date:

ANNEXE 3

PLAN DE RECONNAISSANCE DE MERITE DES VOLONTAIRES

1. Introduction

Le bénévolat est une attitude personnelle fondée sur la solidarité et le libre choix. La personne qui fait le choix de donner de son temps et de mettre à disposition de la communauté ses connaissances et capacités fait un geste de générosité et enrichit par son comportement la société.

Le volontariat, en tant qu'acte de citoyens intéressés par un même objectif, par l'amélioration de leur communauté ou par l'aide aux personnes vulnérables, est un phénomène social de mobilisation en faveur des valeurs humanitaires, en même temps qu'une preuve de solidarité. Mis en place et/ou encadré par des organisations, le volontariat donne une valeur à la société et donne aux citoyens qui s'y engagent un entourage favorable à leur développement.

Le volontariat valorise:

- l'Institution d'appartenance, parce que les volontaires constituent la force d'un tel mouvement, et c'est grâce aux volontaires que l'Institution peut travailler pour les personnes vulnérables;
- la personne qui réalise l'activité bénévole, parce qu'elle reçoit la satisfaction d'avoir aidé sa communauté et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables;
- la société, puisque le volontariat étant un acte de solidarité favorise la création de liens sociaux.

Par conséquent l'activité bénévole comporte en elle-même une reconnaissance pour le volontaire. Toutefois, la reconnaissance publique des volontaires demeure importante car elle incite les volontaires à s'engager d'avantage dans l'action humanitaire. De plus, la reconnaissance montre à la société et aux Gouvernements l'importance de ces actes volontaires et désintéressés.

2. Reconnaissance de mérite

La reconnaissance constitue d'abord une rétroaction constructive et authentique. Elle est fondée sur l'appréciation de la personne comme un être authentique qui mérite respect et qui possède des besoins ainsi qu'une valeur unique. Il s'agit en fait d'une considération de l'être humain dans sa globalité.

La reconnaissance en milieu de volontariat constitue un jugement posé sur la contribution du volontaire, tant en ce qui touche l'investissement personnel que l'engagement envers l'Institution. Elle consiste aussi à évaluer les résultats de cet engagement et à les souligner. En somme, elle s'intéresse à la contribution unique de chaque volontaire, et valorise son apport qui contribue à la réalisation des objectifs que la Croix-Rouge Haïtienne, dans l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, s'est donnée.

La reconnaissance s'exprime dans les rapports humains et elle se pratique sur une base quotidienne, régulière ou ponctuelle. Elle est, de préférence, personnalisée et spécifique. Elle doit être à l'image de la personne ou du groupe à qui elle s'adresse et porteuse de sens pour ceux-ci.

La reconnaissance en milieu de volontariat peut prendre diverses formes: la parole, l'écrit, l'objet ou le symbole.

Les principes qui devraient être à la base de tout processus de reconnaissance des volontaires sont:

1. Souligner les succès, pas les échecs,
2. Décerner les reconnaissances dans des actes publics et de manière ouverte,
3. Décerner les reconnaissances d'une façon personnalisée et honnête,

4. Adapter la reconnaissance au besoin ou particularité de la/des personne/s remercié/es,
5. Décerner la reconnaissance dans le moment précis: proche à l'activité, lors de dates importantes, d'anniversaires d'activité etc. Le choix d'une date pour un acte de reconnaissance est critique pour la motivation du volontaire,
6. Avoir un système clair de reconnaissance de mérite pour que les volontaires puissent comprendre la liaison entre activité et reconnaissance et les raisons par lesquelles la reconnaissance a lieu,
7. Reconnaître la reconnaissance: si un groupe propose quelqu'un pour une reconnaissance, reconnaître aussi cette attitude.

2.1 Types de reconnaissance:

Il existe deux types de reconnaissance:

- Reconnaissance formelle de mérite
- Reconnaissance informelle de mérite

3. Actes de reconnaissance formelle de mérite

La reconnaissance formelle de mérite est régulière et doit être octroyée selon les critères établis.

Elle peut être octroyée à l'occasion de dates signalées, comme le Jour Mondial de la Croix-Rouge le 8 mai, le Jour de la Croix-Rouge Haïtienne le 29 mai, ou le Jour Mondial du Volontariat le 5 décembre de chaque année:

- Certificat d'activité: accréditation où la Croix-Rouge Haïtienne reconnaît la participation exceptionnelle du volontaire dans une activité.
- Diplômes à la constance: octroyés par les Comités Régionaux chaque année, reconnaissant le dévouement du volontaire en faveur des plus vulnérables pendant des périodes de 5 années (diplôme de cinq années, dix années, etc.).
- Médaille à la constance: octroyée par le siège central chaque année, reconnaissant la persévérance dans le service prêté à la Croix-Rouge Haïtienne pour un période de 25 années.
- Médaille d'honneur: octroyée par le siège central d'après des propositions présentées par les Comités Locaux, les Comités Régionaux, les Directions centrales ou par les partenaires du Mouvement de la Croix-Rouge pour des volontaires qui ont apporté une contribution exceptionnelle à l'Institution avec leur dévouement en faveur des plus vulnérables. Ces entités doivent adéquatement justifier les propositions lesquelles doivent être validées par le Conseil de Gouvernance ou une commission spécifique.

Toutes ces reconnaissances de mérite peuvent être octroyées à titre posthume.

4. Actes de reconnaissance informelle de mérite

La reconnaissance informelle de mérite ne répond pas aux règles fixées et peut être accordée à n'importe quelle date ou à l'occasion de jours spéciaux.

Il y a plusieurs reconnaissances informelles possibles et sûrement les volontaires peuvent eux mêmes soumettre des propositions aux Comités d'appartenance ou à la Direction de Développement des Branches et du Volontariat.

La Direction de Développement des Branches et du Volontariat, sur recommandation des Comités Locaux, des Comités Régionaux, autres Directions et services, des partenaires du Mouvement de la Croix-Rouge, peut accorder des reconnaissances informelles à travers des actes tels que:

- Célébration de la fin d'un projet: pour reconnaître le travail bien fait des volontaires et leur implica-

tion dans le projet,

- Reconnaissance spéciale d'un/une volontaire ou groupe des volontaires: si un volontaire ou un groupe ont apporté une contribution spéciale dans un projet ou dans leur Comité, le Comité peut décerner une reconnaissance publique de cet engagement envers l'Institution,
- Célébration de jours spéciaux: Jour Mondial de la Croix-Rouge le 8 mai, le Jour de la Croix-Rouge Haïtienne le 29 mai, le Jour Mondial du Volontariat le 5 décembre de chaque année,
- Des journées récréatives pour les volontaires,
- Des petits cadeaux d'une valeur symbolique.

Mais il est estimé que les reconnaissances informelles plus importantes sont le remerciement, les mots pour encourager les volontaires, les sourires et la collaboration.

6.4 Rapport 2013 de la direction du développement des branches

CONTEXTE

L'année 2013 à la Croix-Rouge Haïtienne est une année d'Assemblée électorale. Avec l'assemblée générale de la Société Nationale qui aurait dû être organisée en novembre 2013, la Croix-Rouge Haïtienne a eu l'obligation de se concentrer sur la réalisation des élections à tous les niveaux, régional et local afin de se mettre en conformité au statut en vigueur. Par ailleurs, il ne peut y avoir des branches régionales développées si les comités régionaux et locaux ne fonctionnent sur une bonne base institutionnelle, structurelle et opérationnelle. Ainsi, pour l'année 2013 a dû s'appuyer sur trois (3) aspects fondamentaux dans le cadre du développement des branches régionales :

L'Aspect institutionnel par l'organisation des Assemblées régionales et locales en vue de mise en place de la nouvelle Gouvernance à tous les niveaux

L'Aspect structurel par le renforcement du fonctionnement des branches par la mise en place des nouveaux programmes et projets – la rénovation et la construction des actifs manquants et/ou endommagés – la mise en place de la nouvelle politique du volontariat

La contribution à la promotion et au renforcement de l'image de marque de la Société nationale par le développement de certains projets qui permettent à la CRH de jouer pleinement son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics. Tels que : la construction des écoles publiques et communautaires, Appui et construction de centres hospitaliers..

ACTIVITÉS RÉALISÉES

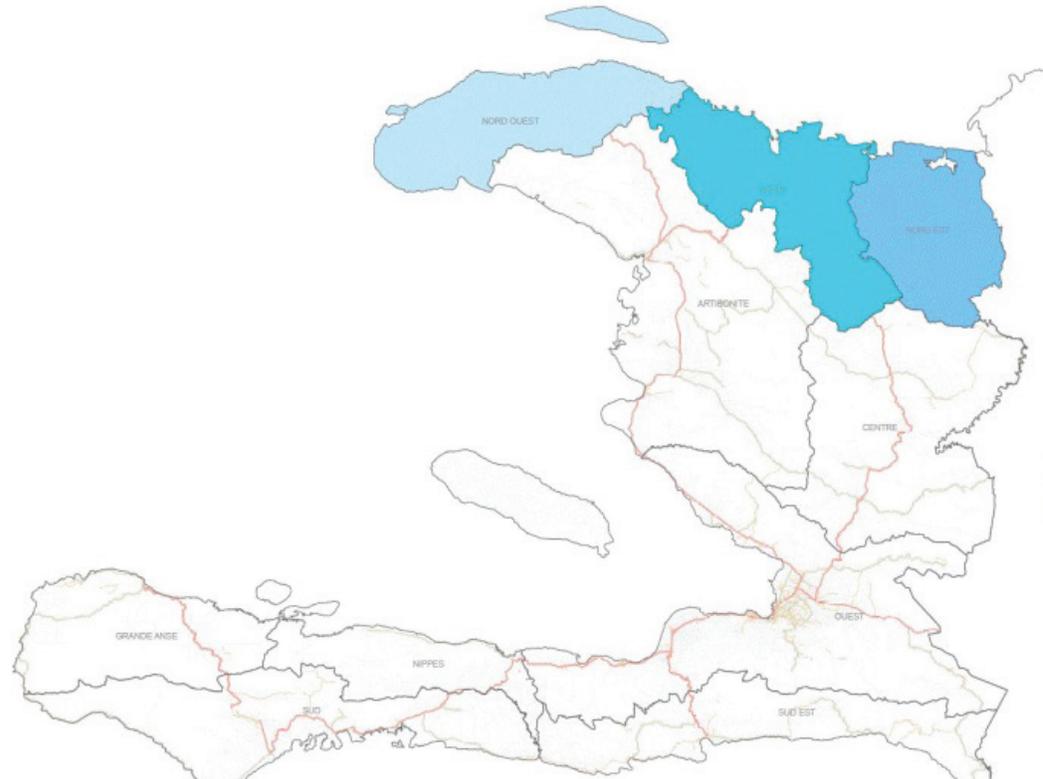
1. Organisation des Assemblées régionales et locales

Liste des Président élus des Comités Régionaux au cours de l'année 2013

Région	Nom	Prénom
Ouest Metropolitain	Laroché	Antoine
Ouest La Gonâve	Estiverne	Feldet
Sud	Fenelon	Yvette
Sud-Est	Cadet	Richemond
Grand'Anse	Pierre	Marie Eblin
Nippes	Surpris	Ronald
Haut Plateau	Joseph	Thebeau
Bas Plateau	Brilfort	Eddy
Bas Artibonite	Sylveus	Karl Edouard
Haut Artibonite	Dupiton	Daniel
Nord	Louis	Garry
Nord-Est	Augustin	Verdier
Nord-Ouest	Charles	Marie Conceptua Charles

2. Mise en place de nouveaux programmes et projets

2.1. Le projet « Gran Nò Pi Djanm » est mis en place par la Croix-Rouge Haïtienne, avec l'appui financier de la Croix-Rouge Américaine dans 9 communes en Haïti, dont 4 dans le Département du Nord, 3 dans le Département du Nord-Est et 2 dans le Département du Nord-Ouest.



Ce projet est planifié pour toucher 186,992 bénéficiaires directs dans 9 communes ciblées pour un coût global de 12.5 millions de dollars américains.

Ce projet doit permettre à la Société nationale de renforcer et promouvoir son image de marque dans les régions du Nord, Nord-est et Nord-ouest et de jouer correctement son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics en appuyant le fonctionnement des faibles services publics offerts à la communauté dans les régions précitées. Par ailleurs, le programme Gran No Pi Djanm permettra une amélioration du niveau de résilience de la population vivant dans les zones géographiques ciblées à travers des interventions dans les domaines de la Santé, de la Réduction des Risques de Désastre, de l'Eau et l'Assainissement et du Renforcement des Moyens de Subsistance. Dans le cadre de ce programme la CRH collabore avec les services du gouvernement et les ministères concernés de manière constructive particulièrement le Ministère de la Santé Publique et de la Population ainsi que le Département de la Protection Civile et le Ministère de l'Agriculture.

2.2 Le Projet Initiative du premier Intervenant a été développé dans les régions du Sud-Est et l'Ouest jusqu'en septembre 2013.

Ce projet est financé par la Croix-Rouge canadienne et l'ACDI en vue d'instaurer un système d'intervention d'urgence plus rapide et efficace en renforçant la capacité de la Société Nationale et du Mouvement international de la Croix-Rouge de se préparer aux situations humanitaires complexes et aux catastrophes naturelles et d'y répondre. L'initiative s'appuie également sur le rapport existant entre la Croix-Rouge canadienne et l'ACDI et assure une meilleure visibilité pour le Canada à titre de chef de file en matière d'aide humanitaire dans l'hémisphère et à l'échelle mondiale. Dans cette optique, la Croix-Rouge canadienne s'est engagée à gonfler les capacités en matière de gestion des sinistres du Mouvement international de la Croix-Rouge et de sélectionner des partenaires en vue de réduire

les décès, les blessures et les effets socio-économiques des urgences internationales, principalement dans les Amériques.

A la fin de ce projet en 2013, la Croix-Rouge Haïtienne a pu renforcer les régions du projet par la formation de 125 nouveaux volontaires dont 50 filles et 75 garçons. Ainsi la CRH a mis en place :

- Les Equipes Nationales d'Intervention avec le support du CREPD selon la Méthodologie de la FICR.
- Les techniques de recherche et sauvetage en milieu aquatique et montagneux
- L'utilisation du kit d'abris d'urgence
- Les techniques d'EDAB

Alors que sur le plan institutionnel, la CRH a pu procéder à :

- L'élaboration du plan de réponse aux urgences qui présente la Stratégie de la CRH en matière de GRD ainsi que son plan d'intervention.(à valider par la Gouvernance)
- L'élaboration des procédures opérationnelles standardisées
- Au plan de réponse aux urgences qui présente la Stratégie de la CRH en matière de GRD ainsi que son plan d'intervention.(à valider par la Gouvernance)
- L'élaboration des procédures opérationnelles standardisées

2.3 Autres projets importants se sont développés en vue du renforcement et du développement des branches régionales en 2013 tels que :

- La formation des nouveaux dirigeants des branches et construction de sièges pour abriter les comités locaux dans les Nippes avec le soutien technique et financier de la Croix-Rouge Allemande. A ce programme s'inscrivent les sessions de formation pour la gouvernance et les volontaires sur des modules tels 'Programmation, Suivi et Évaluation', 'Gestion de procédures internes de la société nationale', 'Gestion des logiciels de bureau'.
- Le développement de projets sur la gestion des risques et les préventions des catastrophes et autres avec le support de la Croix-Rouge Néerlandaise et la Croix-Rouge Norvégienne dans le Sud et les Palmes.
- Le renforcement de la capacité organisationnelle des comités locaux de la région du Bas Artibonite avec l'appui financier et technique de la Croix-Rouge Française.

3. Contribution à la Promotion de l'image de la Croix-Rouge Haïtienne

Pendant l'année 2013, les actions de renforcement et de développement des branches ont contribué à la promotion de l'image de marque de la Société nationale par le développement de certains projets qui permettent à la CRH de jouer pleinement son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics. Tels que : la construction des écoles publiques et communautaires, Appui et construction de centres hospitaliers

En 2013, plusieurs la construction de plusieurs écoles publiques et communautaires ont été inaugurées avec le support financier de la Croix-Rouge Espagnole tels que :

- 2 écoles publiques ont été inaugurées à Fonds de Boudin et à Biré dans la commune de Léogane le 15 Février 2013
- Reconstruction de l'Ecole Nationale de Tavette, section communale de Coq Chante dans l'arrondissement de Jacmel

6.5. Direction eau et assainissement de la CRH



MISE EN CONTEXTE

La Coordination WATSAN de la Croix-Rouge Haïtienne a pris naissance après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui était sous la supervision du Département Santé. La Coordination Watsan de la Société Nationale a travaillé conjointement avec la FICR et les différentes PNS qui travaillent dans ce domaine. En juin 2013 la coordination Watsan, a été transformée en Direction et indépendante du Département Santé de la CRH, continue toujours à travailler avec tous les partenaires internes et externes du mouvement Croix-Rouge

Depuis le mois de mai la direction n'arrive pas à réaliser des activités suite à un problème de fonds. Actuellement on travaille sur un budget de deux ans qu'on doit soumettre à la fin de l'année pour pouvoir recommencer avec certaines activités et poursuivre d'autres.

ACTIVITES REALISEES

FORMATION

- Formation en désinfection/pulvérisation pour les volontaires de toutes les régions de la Croix-Rouge Haïtienne
- Formation en désinfection/pulvérisation pour le personnel travaillant aux CTC dans plusieurs communes
- Formation de formateurs en désinfection pour les Comités Régionaux
- Formation pour les volontaires en préparation des différents types de solutions chlorées
- Formation en traitement de l'eau pour la consommation humaine

FETES PATRONALES

- Installation des points d'eau pour le lavage des mains
- Campagne de désinfection des foyers victimes des cas de choléra
- Campagne de sensibilisation sur le lavage des mains
- Campagne de traitement de plusieurs sources d'eau dans plusieurs localités

CTC

- Dons et installation des points d'eau pour le lavage des mains
- Campagne de désinfection /pulvérisation dans plusieurs CTC du pays
- Distribution des matériels de désinfection et de nettoyage
- Distribution des seaux avec robinet pour le lavage des mains

AUTRES FESTIVITES

- Installation des points d'eau pour le lavage des mains pendant toute la durée du congrès charismatique
- Installation des points d'eau pour le lavage des mains pendant la période carnavalesque et sensibilisation des gens sur l'importance du lavage des mains
- Installation des points d'eau pour le lavage des mains à l'entrée de plusieurs cimetières pour la fête des morts
- Traitement et Distribution de l'eau en période d'urgence
- Installation des points d'eau de lavage dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'eau et de l'assainissement
- Distribution des matériels d'assainissement à des organisations communautaires pour la campagne de nettoyage dans les zones les plus vulnérables.

RESSOURCES MATERIELLES DISPONIBLES

LE SECTEUR WASH(water sanitation health) DE LA CRH DISPOSE DE :

- 3 camions citernes
- 3 camions de vidange
- 2 pick up d'intervention
- 6 unités de traitement d'eau de grande capacité de production(30000l /jour)
- 2 petites unites de 400 familles
- 1 petite unite de 600 familles
- 20 bladders
- 100 sprayers

RESSOURCES HUMAINES

- Plus de 300 volontaires formés en désinfection /décontamination
- Plus de 200 volontaires en promotion de l'hygiène
- Environ une trentaine de volontaires en wash en urgence
- Une vingtaine de techniciens formés



INTERVENTIONS

- Traitement et distribution d'eau (temps normal et période d'urgence)
- Sensibilisation
- Formation
- Vidange
- Assainissement de base
- Evaluation
- Intervention d'urgence.



Les Principes Fondamentaux

du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Humanité Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.

Neutralité Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.



Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge